



HAL
open science

La viabilité des petits États insulaires en développement et le cas particulier de Nauru

Anouk Coornaert

► To cite this version:

Anouk Coornaert. La viabilité des petits États insulaires en développement et le cas particulier de Nauru. Géographie. 2014. <dumas-01116238>

HAL Id: dumas-01116238

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01116238v1>

Submitted on 12 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – UFR Lettres et Sciences humaines

MÉMOIRE D'ETAPE

présenté en vue d'obtenir

Master 1 de Géopolitique

La viabilité des petits Etats insulaires en développement et le cas particulier de Nauru

Anouk COORNAERT

Sous la direction de : **M. Stéphane ROSIERE, Professeur à l'Université de Reims Champagne Ardenne**

JURY

MEMBRES :	M. Stéphane Rosière	Professeur à l'Université de Reims
	M. Yann Calbérac	Maître de conférences à l'Université de Reims

Soutenu le 30 juin 2014

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser mes remerciements à l'ensemble du corps enseignant du Master de Géopolitique de l'Université de Reims, et en particulier à son directeur M. Stéphane Rosière, pour m'avoir permis de suivre ce parcours et avoir été à mon écoute tout au long de cette année.

Je remercie également Luc Folliet pour le temps qu'il m'a consacré, sa disponibilité et l'amabilité avec laquelle il a partagé avec moi son expérience de Nauru. Nul doute que sans lui et son enquête sur Nauru, mon étude sur cet Etat n'aurait pas abouti.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de mes camarades géographes qui par leur enthousiasme et leur bonne humeur ont su créer une belle dynamique de groupe. Ils m'ont également apporté un indéfectible soutien. Pour cela, je remercie particulièrement Guillaume qui a eu la patience de m'expliquer les moindres rouages de la géomatique.

Mes remerciements sincères à Clara Coornaert, Léa Brégeon et Zoé Tripard pour la relecture de ce mémoire d'étape.

Je remercie enfin profondément les personnes qui m'ont aidé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette étude.

INTRODUCTION

L'année 2014 a été proclamée « Année internationale des petits Etats insulaires en développement » par l'Organisation des Nations Unies (ONU). A cette occasion, une attention particulière est portée à l'échelle internationale sur ces petits pays, souvent peu voire méconnus, majoritairement présents dans la Caraïbe, l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. A l'échelle de l'histoire des Etats, l'apparition des petits Etats insulaires, principalement issus du processus de décolonisation à l'œuvre dans la seconde moitié du XXe siècle, est un phénomène récent. D'autant plus que dans la majorité des cas, leur statut sur la scène internationale a été reconnu lors de leur entrée tardive au Conseil des Nations Unies.

A l'occasion de l'année internationale des petits Etats insulaires en développement (PEID), l'ONU rappelle que ces pays sont confrontés à de nombreux enjeux économiques, écologiques et sociologiques qui leurs sont propres. Ceux-ci sont tels que le huitième Objectif du Millénaire mentionne la nécessité de « répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement ». Les PEID semblent donc être des espaces fragiles, dont la durabilité est remise en question, comme en atteste l'histoire de Nauru. Plus petite République au monde, cet Etat insulaire semble être l'archétype de ce qui attend l'ensemble des PEID de la planète : indépendante en 1968, l'île de 21 km² devient une des puissances les plus riches du monde. Dans les années 1970, elle possède le second PIB par habitant au monde, grâce à l'exploitation intensive des gisements de phosphate présents dans son sous-sol. Au cours des années 1980, les réserves de phosphate s'épuisent et les années fastes font place à une situation économique et sociale difficile sur l'île : accumulation de dettes, faillites, chômage, diabète, tous les maux semblent toucher les habitants. Pour s'en sortir, la petite République bascule dans l'économie grise de la mondialisation – place off shore, vente de passeports aux mafias du monde entier.

Cet exemple extrême, qui témoigne de la fragilité des PEID, nous invite à nous demander quelle place peuvent occuper ces Etats dans les réseaux mondiaux. Les îles sont régulièrement associées, dans l'imaginaire collectif, à des zones de non-droit et notamment à des « paradis fiscaux ». Le développement économique et politique des pays insulaires passe-t-il nécessairement par ces zones « grises » du commerce et de la politique mondiale ? Les PEID, en tant qu'objet géographique particulier, soumis à de nombreuses contraintes et présenté comme très fragile, doivent être analysés. Nous allons donc nous intéresser à la viabilité des petits Etats insulaires en développement et au cas particulier de l'île de Nauru.

Pour expliquer l'attention particulière que suscitent les PEID, il est important de s'arrêter sur les caractéristiques géographiques propres aux îles. Une île est une « terre entourée d'eau » (Rosière, 2008, p.151). Cette définition se doit d'être précisée, tout espace de la planète pouvant dans une certaine mesure être considéré comme entouré par de l'eau. Le champ de notre sujet se limitant aux petits Etats insulaires en développement, le critère de la taille devra être abordé, et une limite fixée. Avant cela, présentons quelques traits caractéristiques de l'île comme objet géographique. L'île est un territoire qui se distingue par la situation géographique spécifique de discontinuité entre terre et mer qui lui est inhérente. La notion de discontinuité est fondamentale lorsque l'on s'intéresse aux îles. Celles-ci sont souvent considérées comme des espaces périphériques, du fait de leur situation excentrée par rapport à un continent. Cependant, les territoires insulaires peuvent être excentrés géographiquement mais occuper une place centrale dans les réseaux d'échange mondiaux. De

même, réduire l'île à l'isolement serait une erreur : certains territoires insulaires sont parfaitement reliés aux canaux de communication, alors que des espaces continentaux peuvent connaître un enclavement très important. La discontinuité que nous avons évoquée s'accompagne néanmoins d'atouts et de contraintes, que nous développerons au cours de notre étude. L'île est enfin un objet géographique qu'on peut difficilement détacher de la notion de frontière, comme le rappelle André-Louis Sanguin : « Pour l'insulaire, l'attrait de l'île tient à sa nature périphérique d'espace topologiquement décentré. Il n'est absolument pas nécessaire qu'elle soit lointaine ou difficile d'accès : l'important est qu'une frontière visible en marque la limite » (Sanguin, 1997, p.11). Cette frontière visible tient souvent dans la discontinuité déjà évoquée entre terre et mer. Cependant, le propos d'André-Louis Sanguin nous rappelle que l'île est un objet pourvoyeur de fortes représentations chez les continentaux comme chez les insulaires. Il précise que l'insularité est « une particularité géographique qui se vit et se perçoit comme un particularisme » (Sanguin 1997). Il faut donc être conscient de la force de représentation que contiennent ces petits espaces. En s'appuyant sur des concepts développés par Clive Symmons, André-Louis Sanguin souligne que « les îles constituent un phénomène géopolitique de toute première importance dans la mesure où elles sont devenues soit l'objet de l'accession à la souveraineté internationale, soit le réceptacle de flux touristiques considérables, soit le pivot de la délimitation de la zone des 200 milles marins » (Sanguin, 1997).

Notre étude s'articule autour d'une catégorie d'îles en particulier, les petits Etats insulaires en développement (PEID). Notre réflexion s'orientait dans un premier temps sur les micro-Etats insulaires, pouvant être définis, nous le verrons, comme des îles possédant une superficie inférieure à 1000 km² (Rosière, 2008). Nous avons cependant élargi notre champ d'étude au groupe créé par les Nations Unies des PEID, celui-ci rassemblant des Etats insulaires qui possèdent des caractéristiques communes autres que leur superficie. Notre volonté était de chercher une certaine homogénéité entre ces Etats, afin de mettre en avant leurs caractéristiques communes. Le statut de petits Etats insulaires en développement a été créé par les Nations-Unies lors de la Conférence de la Barbade, en 1994. C'est en effet au cours de cette conférence qu'ont pour la première fois été mises en lumière les difficultés socioéconomiques propres à ces micro-Etats, et qu'un plan d'action a été proposé pour assurer leur développement durable. La définition que donne les Nations Unies des PEID est la suivante : « Les petits États insulaires en développement sont de faibles dimensions, ont une économie vulnérable, dépendent d'une base de ressources limitée et sont tributaires du commerce international, mais n'ont pas les moyens d'influer sur les conditions de celui-ci » (Rapport de la Conférence mondiale sur le développement des petits Etats insulaires en développement, 1994, p.7). Cette définition rassemble finalement quelques 40 Etats ou territoires indépendants [Annexe 2]. Cette liste se compose de l'ensemble des micro-Etats insulaires, exception faite de Malte, et compte aussi des Etats non insulaires soumis aux mêmes contraintes d'enclavement, de faible superficie et de vulnérabilité écologique que leurs homologues insulaires – Suriname ou la Guinée-Bissau par exemple. Certains Etats tels que Singapour, les Bahamas ou encore la Papouasie-Nouvelle Guinée figurent également dans cette liste. Compte tenu de leur superficie, de leur niveau de développement ou de leur poids démographique, ces pays seront très peu abordés dans notre étude. Nous nous limiterons ainsi à la définition que propose François Taglioni des petits territoires insulaires : « des terres entourées d'eau de tous côtés, d'un seul tenant, dont la superficie est inférieure à 11 000 km² et la population inférieure à 1,5 million d'habitants » (Taglioni, 2006). Nous ajouterons à cette définition la notion de pays en développement, excluant de fait Malte ou encore Singapour.

Cette définition des petits Etats insulaires en développement montre que ces derniers s'appréhendent avant tout en termes de contraintes – isolement, faible superficie, dépendance,

vulnérabilité. Leur existence juridique, si elle a longtemps fait débat, et notamment en ce qui concerne les micro-Etats insulaires, ne serait être remise en cause aujourd'hui. Les petits Etats insulaires sont considérés comme souverains par le droit international. Cependant, au regard de la définition des Nations Unies, l'absence de ressources, de moyens et d'espace semble être un frein à l'application d'une souveraineté pleine et entière. Viennent rapidement à l'esprit l'exemple de nombreux petits pays insulaires « vendant » régulièrement leur voix dans les instances internationales en échange d'une aide financière. La souveraineté juridique des petits Etats, à savoir « la capacité d'un Etat à être souverain, c'est-à-dire indépendant ou libre de son devenir » (Rosière, 2008, p.269), est reconnue de fait par l'ensemble des pays membres de la communauté internationale. Le cas des petits Etats insulaires interroge cependant la souveraineté en tant que « capacité à exercer son autorité » (Rosière, 2008, p.269). Cette double notion de souveraineté doit donc être gardée à l'esprit et sera au centre de notre réflexion sur la viabilité, ou non, des petits Etats insulaires en développement.

La dernière notion clé de notre devoir est celle de viabilité. Notons que notre sujet se borne à traiter ce terme d'un point de vue politique et économique, et que la notion de durabilité environnementale sera volontairement mise de côté tout au long de notre travail.

L'île est donc un sujet d'étude complexe, mêlant la géographie, l'histoire, l'économie, le droit ou encore la littérature. Au regard de la spécificité de ces territoires, souverains mais dépendants, isolés mais reliés au reste du monde, représentant tour à tour la clôture ou l'évasion, la question à laquelle nous allons tenter de répondre est la suivante : Quelle place peuvent occuper les petits Etats insulaires en développement dans le monde contemporain ?

Afin de répondre à cette problématique, nous avons émis plusieurs hypothèses de recherche. Il nous semble tout d'abord que la situation de dépendance est intrinsèque aux petits territoires insulaires, faisant de la perte de souveraineté un phénomène inévitable à plus ou moins long terme. Nous nous sommes ensuite intéressés aux moyens dont disposent les petits Etats pour pallier à leurs faiblesses : la collaboration à l'échelle régionale voire internationale nous semble être nécessaire, mais non suffisante pour le développement économique et politique des PEID. La dernière hypothèse sur laquelle nous travaillerons est celle de l'importance des Zones économiques exclusives¹ (ZEE). En effet, depuis 1982, les Etats insulaires se retrouvent en possession de zones maritimes bien plus importantes que leur surface terrestre, leur offrant souvent des ressources halieutiques très importantes. L'exploitation de cette ZEE pourrait être un axe de développement intéressant pour l'économie de ces pays.

Comme l'indique notre sujet, nous traiterons de la problématique de la micro-insularité dans une réflexion multiscalaire. Il est fondamental de débiter notre étude par un rappel de la spécificité des petits Etats insulaires en développement, à savoir que ce sont des îles souveraines (1). Ce premier axe nous donnera la possibilité de prolonger notre questionnement épistémologique sur l'île, tout en interrogeant les notions de souveraineté et d'indépendance qui sont centrales pour ces territoires. La perte d'indépendance de ces territoires est étroitement liée à la faiblesse des ressources dont disposent les PEID : les contraintes de superficie, démographiques et économiques les empêchent de s'insérer pleinement dans les réseaux mondiaux (2). Après avoir analysé les caractéristiques générales des petits Etats insulaires, nous changerons d'échelle pour nous intéresser au cas particulier de Nauru (3).

¹ Ce terme est défini et approfondi en 2.2.2.

1. L'ORIGINALITE DES PETITS ETATS INSULAIRES : DES ILES SOUVERAINES

1.1. Les petits Etats insulaires en développement: tentative de caractérisation

1.1.1. Des micro-Etats insulaires aux petits Etats insulaires en développement

Les micro-Etats insulaires, comme leur nom l'indique, appartiennent à une catégorie très particulière d'Etats : les micro-Etats. Pour définir les micro-Etats et leurs caractéristiques, un critère est inévitable : la taille. Stéphane Rosière définit ainsi un micro-Etat comme un « Etat de dimension très modeste dont la superficie se compte en dizaines ou en centaines de kilomètres carrés » (Rosière, 2008). Selon cette définition, la limite maximum d'un micro-Etat est de 1000 km² et s'applique à 25 pays de la planète. Notons que parmi ces 25 Etats, 20 sont des micro-Etats insulaires (Rosière, 2008). Laurent Adam s'est également penché sur la question en cherchant à mettre en avant des critères communs à tous les micro-Etats. Parmi ceux-ci, on peut citer « la petite taille démographique, économique ou géographique ; une particulière fragilité économique ou politique ; un isolement plus ou moins naturel, politique ou géographique ; une absence partielle ou totale des moyens d'intervention traditionnels (économiques, politiques, militaires ou humains) d'un Etat en tant que tel, que ce soit en matière de politique intérieure ou dans le domaine des relations internationales » (Adam, 1995). Laurent Adam appréhende donc les micro-Etats en les différenciant d'une définition « classique » de l'Etat. Ce qui fait l'apanage d'un Etat classique, à savoir sa taille, sa population mais aussi ses ressources et ses moyens d'interventions est présent en très petite quantité, voire absent.

Les micro-Etats semblent donc être majoritairement pensés et définis sur le mode négatif : peu de ressources naturelles, zones « grises » de la mondialisation – place off shore, paradis fiscaux – caractérisées par une législation très fluctuante... Ces micro-Etats donnent l'impression d'être aujourd'hui des zones juridiquement laxistes, même en plein cœur de l'Europe. On peut ainsi penser à des Etats tels que Monaco, le Lichtenstein ou encore Andorre, dont les relations avec leurs voisins européens sont souvent pointées du doigt : Monaco serait la porte d'entrée de l'argent sale français par exemple. Laurent Adam opère cependant une distinction entre les micro-Etats. Selon sa typologie, il est nécessaire de distinguer différents types de micro-Etats : les « micro-Etats historiques » que l'on trouve principalement en Europe, les « confettis du Tiers-monde » présents en Asie et en Afrique et enfin les « Etats lilliputiens » (Adam, 1995). Cette dernière catégorie englobe les micro-Etats insulaires de la Caraïbe et du Pacifique, et c'est à eux que nous allons maintenant nous intéresser de plus près.

Nous l'avons dit, selon Stéphane Rosière, il existe donc vingt micro-Etats insulaires, qu'ils soient îles ou archipels. Le problème de la définition des micro-Etats insulaires est qu'elle oblige à trancher et à faire un choix arbitraire de taille. C'est ce que montre François Taglioni (2006). En essayant de définir ce qu'est un petit espace insulaire, il se heurte à une littérature considérable, dans laquelle chacun donne sa limite haute du petit Etat insulaire. Si la définition de l'île est déjà complexe – Comment distingue-t-on une île d'un rocher ? Qu'est-ce qui sépare l'île du continent² ? -, celle des petits Etats insulaires ajoute de la difficulté. En appliquant la limite des 1000 km², notre sujet se résume à vingt îles. Cependant,

² L'Australie et l'Antarctique sont en effet considérées comme des continents et non comme des îles, du fait de leur superficie.

à ce critère objectif de taille peuvent s'ajouter des critères subjectifs comme la conscience d'être insulaire. Pour Françoise Péron, « une île est considérée comme petite quand chaque individu qui y vit a conscience d'habiter un territoire clos par la mer » (Péron, 1993). On est ici en présence d'une définition s'attachant aux représentations et au vécu des individus sur un territoire donné. Nous garderons à l'esprit l'ensemble de ces définitions, mais ce ne sont pas à partir de celles-ci que nous allons construire notre réflexion.

En nous interrogeant sur la viabilité des petits Etats insulaires, nous axons notre étude autour de la définition de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement qui définit un petit Etat insulaire avant tout au regard de sa viabilité économique. Ces mêmes Nations Unies leur reconnaissent, depuis 1994, un statut particulier : celui de petits Etats insulaires en développement. C'est en effet à la Conférence de la Barbade qu'ont pour la première fois été mises en lumière les difficultés socioéconomiques propres à ces petits Etats, et qu'un plan d'action a été proposé pour assurer leur développement durable. Les critères établis par l'ONU sont les suivants : sont considérés comme petits Etats insulaires en développement les pays de petite taille, souffrant d'éloignement, étant très vulnérables aux chocs extérieurs d'offre comme de demande, disposant de ressources insuffisantes et étant exposés aux crises écologiques mondiales.

1.1.2. Des pays peu influents à l'échelle internationale

Comme nous l'avons dit, la particularité de ces Etats insulaires se situe dans les contraintes qui les caractérisent : faible démographie, isolement, petite taille... Ces difficultés réelles, même si elles sont à nuancer selon les petits pays insulaires auxquels on s'intéresse, expliquent le faible poids dont disposent ces Etats à l'échelle internationale. Dans un premier temps, leur isolement, surtout pour les pays de l'Océanie Pacifique, aboutit à exclure ces Etats des réseaux de communications et des échanges commerciaux mondiaux. L'avènement de l'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication a modifié l'accès de ces pays à l'information. Cependant, cet éloignement géographique indéniable ne peut être réduit, sauf au prix de liaisons aériennes ou maritimes coûteuses que ces pays ne peuvent s'offrir.

Les petits Etats insulaires disposent en outre de ressources naturelles trop faibles – gaz, pétrole, minerais – pour compter parmi les puissances de rang mondial, contrairement aux petits Etats du Golfe, producteurs incontournables d'hydrocarbures à l'échelle internationale. Il est possible d'objecter que les ressources naturelles ne sont pas les seuls éléments vecteurs de puissance pour les petits Etats. Des territoires tels que Singapour³, Hong-Kong, le Luxembourg ou encore le Lichtenstein occupent des places nodales dans les réseaux économiques mondiaux, malgré leur faible superficie et l'absence de richesse de leur sous-sol. Ces Etats sont des hauts lieux de la finance et, pour Singapour et Hong-Kong, du transport à l'échelle internationale. Les petits Etats insulaires ne parviennent cependant pas à suivre leur exemple, notamment en raison de l'isolement qui les caractérise.

La puissance d'un Etat passe aujourd'hui aussi par sa démographie. L'exemple des BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud -, ces cinq grandes puissances émergentes, montrent que le poids démographique compte pour obtenir le statut de puissance

³ Singapour appartient officiellement à la liste des petits Etats insulaires en développement établie par l'ONU. Sa situation géographique, économique et démographique nous pousse cependant à l'écartier de notre réflexion, la cité-Etat faisant figure d'exception.

à l'échelle internationale. Ainsi, à la petite taille des îles océaniques s'ajoute une faible population : on compte 10 millions d'habitants sur l'ensemble des îles du Pacifique⁴. La majorité de cette population se concentre par ailleurs en Papouasie-Nouvelle Guinée. De même, la plupart des petits Etats insulaires de la Caraïbe et de l'Océan indien compte moins de 200 000 habitants⁵. On comprend dès lors la nécessité pour les petits Etats insulaires en développement de s'apparenter à des pays tels que Singapour, la République dominicaine ou encore Cuba au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ces Etats, plus importants sur la scène internationale en termes démographiques ou économiques, offrent plus de voix et de crédibilité aux autres petits Etats insulaires.

1.1.3. Des Etats nouvellement indépendants issus du processus de décolonisation

Si les micro-Etats sont une forme d'entité territoriale séculaire, comme nous le rappelle Laurent Adam avec le terme de « micro-Etats historiques » (Adam, 1995), l'apparition du concept de micro-Etat insulaire est beaucoup plus récente. En effet, ces petits Etats, principalement présents en Océanie, dans la Caraïbe et dans l'Océan Indien sont issus du processus de décolonisation qui a eu lieu au XXe siècle, et notamment après la Seconde Guerre mondiale⁶. Ces vagues successives d'indépendance ont donné naissance à ces micro-Etats au même titre qu'aux Etats d'Afrique et d'Asie. Une des particularités du processus de décolonisation des îles est qu'il s'est la plupart du temps déroulé de façon pacifique. L'indépendance a en effet été accordée à ces petits territoires à leur demande. Notons cependant que si la décolonisation elle-même a souvent été négociée, des conflits ont éclaté a posteriori, imputables à un tracé des frontières ne respectant pas la répartition ethnique des peuples autochtones. L'exemple du Bougainville et de la Papouasie-Nouvelle Guinée est le plus parlant pour illustrer ce phénomène. La colonisation a en effet rattaché l'île de Bougainville, très prisée pour les richesses de son sous-sol, à la Papouasie-Nouvelle Guinée, alors que sa population est historiquement et culturellement liée aux îles Salomon. Ce rattachement « arbitraire », ajouté aux conditions d'exploitation des mines, a entraîné une guerre civile sur l'île en 1988, qui a fait plus de 10 000 victimes et s'est résolue en 1998 avec l'aide des Nations Unies.

Les micro-Etats insulaires que nous connaissons aujourd'hui sont principalement des anciens territoires britanniques desquels la Couronne s'est désengagée après la Seconde Guerre mondiale. En effet, la France et les Etats-Unis, autres puissances coloniales importantes après guerre ont préféré procéder à une « décolonisation par incorporation » (Sanguin, 1981). Les possessions françaises dans les Antilles, dans l'Océan indien comme dans le Pacifique ont ainsi été transformées en départements, régions ou territoires ayant pour la plupart le même statut que leurs homologues métropolitains. De même, les Etats-Unis ont conservé des points d'appui dans la Caraïbe – Puerto Rico, îles Vierges – et dans le Pacifique

⁴ Nous excluons de fait l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

⁵ Données de la CNUCED pour l'année 2011.

⁶ Par ordre d'accession à l'indépendance : Jamaïque (1962), Samoa (1962), Trinité-et-Tobago (1962), Barabé (1966), Maurice (1968), Nauru (1968), Fidji (1970), Tonga (1970), Bahamas (1973), Grenade (1974), Comores (1975), Papouasie-Nouvelle Guinée (1975), Sao Tomé-et-Principe (1975), Seychelles (1976), Dominique (1978), Salomon (1978), Tuvalu (1978), Kiribati (1979), Sainte-Lucie (1979), Saint-Vincent et les Grenadines (1979), Vanuatu (1980), Antigua-et-Barbuda (1981), Saint-Christophe-et-Niévès (1983), Iles Marshall (1990), Etats fédérés de Micronésie (1990) et Palaos (1994).

– Samoa américaines, Hawaii. Selon André-Louis Sanguin, la balkanisation⁷ des Antilles et de l’Océan Pacifique a donc été impulsée par la décolonisation britannique. Il note cependant que les éléments favorisant cette balkanisation étaient présents avant le retrait des Britanniques, et avaient d’ailleurs servi dans un premier temps la colonisation. Ces éléments ne sont autres que la fragmentation territoriale et la petitesse de ces territoires (Sanguin, 1981). Lorsque l’on s’intéresse à une carte actuelle de la Caraïbe, on s’aperçoit qu’exception faite de la République dominicaine et de Haïti⁸, les autres micro-Etats insulaires sont « limité[s] et isolé[s] de [leurs] voisins par la mer » (Sanguin, 1981). Cette fragmentation géographique, très présente également en Océanie, explique en partie la fragmentation étatique qui a suivi lors de l’accession à l’indépendance. André-Louis Sanguin souligne la tentative avortée de la Grande-Bretagne de créer une fédération des Indes occidentales (Sanguin, 1981). Conscients que la question de la viabilité serait cruciale lors de l’indépendance des territoires de la Caraïbe, les Britanniques ont tenté sans succès de mettre sur pied en 1958 une fédération d’Etats regroupant l’ensemble de leurs anciennes possessions. La fragmentation territoriale explique en partie l’échec de ce regroupement, et l’aboutissement à une multiplication exponentielle d’Etats dans cette zone du globe.

1.1.4. La difficile reconnaissance du statut de « micro-Etat »

Tous ces petits Etats ne possèdent pas tous les atouts des Etats « classiques » – puissance économique, militaire, etc. Ils n’en sont pas moins reconnus aux mêmes titres que ces derniers par la communauté internationale. Cette reconnaissance a cependant été longue, du fait du déclasserement subit par les petits Etats insulaires. Arnaud Duranthon rappelle que ces petits Etats ont pendant longtemps été considérés par les juristes comme des Etats de « seconde zone » (Duranthon, 2012). Les spécialistes de droit international jugeaient en effet que les liens de dépendance que conservent ces nouveaux pays avec leurs anciens territoires de tutelle aboutissaient à nier leur statut d’Etat. En effet, une des caractéristiques fondamentales d’un Etat réside dans sa souveraineté : cette souveraineté est la plupart du temps considérée comme niée par ces Etats, du fait de la dépendance qu’ils montrent envers les principales puissances de la planète. De plus, ces Etats ne bénéficient pas de la panoplie des Etats « classiques », à savoir une force armée. Le programme RAMSI (Regional Assistance Mission to Solomon Islands), mis en place lors de la crise qui a touché les îles Salomon au début des années 2000, prévoit ainsi une prise en charge de l’intervention armée par l’Australie, coordonnant les forces armées de l’ensemble des Etats d’Océanie.

Face à ces objections qui ont souvent été la règle, Arnaud Duranthon oppose pertinemment que le principal pour ces Etats est que ces situations de dépendance sont « juridiquement consenties ». Partant de ce constat, d’un point de vue strictement juridique, ces îles sont souveraines car indépendantes juridiquement. Dès lors que des accords, parfois très déséquilibrés, sont signés avec d’autres puissances, et que ceux-ci émanent de la volonté de l’Etat, alors ces accords sont des faits politiques. Juridiquement, renoncer à une partie de sa souveraineté est justement preuve que celle-ci existe (Duranthon, 2012). Les micro-Etats insulaires sont donc des territoires souverains, exprimant seulement leur souveraineté différemment des Etats « classiques ». Répondant, en plus de cela, à l’ensemble des critères du droit international qualifiant un Etat – un territoire, une population, une entité juridique – il

⁷ Ce terme désigne le « processus de fragmentation d’un Etat en au moins trois nouveaux Etats » (Rosière, 2008).

⁸ Ces deux pays se situent sur l’île d’Hispaniola.

semblait inévitable que les micro-Etats gagnent leurs lettres de noblesse sur la scène internationale.

1.1.5. La participation des petits Etats insulaires en développement au concert des nations

Si les micro-Etats insulaires ont gagné leur indépendance au cours de la seconde moitié du XXe siècle, certains d'entre eux n'ont donc pu accéder au statut d'Etat membre de l'Organisation des Nations Unies que tardivement. Alors que les Etats de la Caraïbe ont été reconnus par la communauté internationale juste après leur indépendance – Saint-Christophe-et-Niévès est par exemple entré à l'ONU en 1983, année où l'île a accédé à l'indépendance –, le processus fut plus long et plus complexe pour les micro-Etats d'Océanie. Nous constatons en effet que sur les dix derniers Etats à avoir obtenu le statut de membre de l'ONU, cinq sont des Etats insulaires d'Océanie⁹. Ce décalage observé entre la date de l'indépendance et celle d'entrée dans le concert des nations s'explique en partie par l'étiquette de micro-Etats accolée à ces pays. Une des principales réticences à considérer ces Etats comme n'importe quel pays de la planète trouvait son fondement dans la question de leur viabilité. Cependant, en observant les Etats membres des Nations Unies, nous nous apercevons que bien plus que le critère économique, c'est celui politique qui détermine l'appartenance ou non d'un pays à cette instance internationale. En effet, l'absence de Taïwan n'est absolument pas motivée par des raisons économiques mais bien politiques. Les Etats habilités à siéger à l'ONU le sont donc avant tout en raison d'absence de contraintes politiques (Taglioni, 2006).

Arnaud Duranthon explique la réticence affichée des Nations Unies à reconnaître pleinement le statut d'Etats-membres aux petits Etats insulaires par deux autres facteurs. Tout d'abord le coût qu'impliquerait, et qu'implique toujours, une représentation permanente aux Nations Unies. La représentation des petits pays dans l'ensemble des organismes internationaux – ONU, FMI, Banque Mondiale, etc. – engendre des frais considérables qui représentent une part importante du budget de ces Etat. L'autre peur qui animait les Etats membres de l'ONU était que l'entrée massive de nouveaux Etats aboutisse à une remise en cause des majorités établies, et à un marchandage des voix de ces micro-Etats (Duranthon, 2012). Il est vrai que maintenant qu'ils disposent d'une reconnaissance et d'une véritable place dans le concert des nations, les petits Etats insulaires jouissent de certains privilèges. Leur statut est devenu l'un des biens les plus précieux qu'ils possèdent : ils peuvent monnayer – et usent pleinement de cette opportunité – leur voix sur la scène internationale au plus offrant, comme nous le verrons ci-après.

La présence des petits Etats insulaires à l'ONU leur permet également de se constituer en groupe de pression et de défendre des intérêts mutualisés, afin d'avoir plus de poids sur la scène internationale. Nous l'avons évoqué, l'ONU a créé, en 1994, lors de la Conférence de la Barbade, le statut de petit Etat insulaire en développement. Cette conférence et de celles qui ont suivi, notamment celle qui s'est tenue à Maurice en 2005, ont permis de fixer des objectifs de développement sur des problématiques spécifiques aux petits Etats insulaires. En plus des enjeux liés au développement économique et social des micro-Etats insulaires, celui du changement climatique, que nous n'aborderons pas dans cette étude, constitue un point central de ces conférences. 42 Etats et territoires appartiennent au groupe des PEID : s'il n'est pas, d'un point de vue démographique, un mastodonte sur la scène internationale, il représente plus de 20% des voix des Etats membres de l'ONU, fait loin d'être négligeable.

⁹ Par date d'admission : Palaos (1994), Kiribati (1999), Nauru (1999), Tonga (1999), Tuvalu (2000).

Les petits Etats insulaires, du fait de leur statut, ont donc un rôle à jouer dans le concert des nations. Cependant, leur entrée dans les instances de décisions internationales nécessite parfois que ces pays adaptent leurs traditions séculaires aux procédés diplomatiques et politiques occidentaux. Ce changement a abouti à des situations difficiles, notamment dans les micro-Etats d'Océanie. Ceux-ci possèdent la particularité de marier coutumes ancestrales et systèmes politiques hérités de la colonisation ; c'est pourquoi nous allons maintenant nous pencher plus particulièrement sur l'originalité des petits Etats insulaire du Pacifique.

1.2. Le cas particulier des petits Etats insulaires du Pacifique : des pays entre tradition et modernité

S'intéresser au cas particulier que représentent les petits Etats insulaires du Pacifique permet d'appréhender un phénomène que l'on ne retrouve pas au sein des autres micro-Etats insulaires sur le globe : la tension existante entre coutume et droit positif, et les conséquences que cela a sur la vie politique, sociale et économique de ces pays.

Les Etats insulaires d'Océanie ont cela de particulier que la majorité de leur population est constituée d'autochtones. Alors que les îles de la Caraïbe, de l'Atlantique et de l'Océan indien étaient des colonies de peuplement, la colonisation des îles du Pacifique a été beaucoup plus tardive et s'est soldée par une cohabitation souvent difficile entre autochtones et colons. Si les routes commerciales ont été ouvertes dans le Pacifique dès le XVI^e siècle¹⁰, la colonisation débute véritablement au XVIII^e siècle, pour s'accélérer et devenir effective à partir de 1840¹¹. Malgré les prises de contrôle successives de la zone par les grandes puissances mondiales, les populations autochtones survivent, même si elles sont en déclin démographique.

1.2.1. La terre au cœur de l'identité insulaire dans le Pacifique

Les populations océaniques, vieilles de plusieurs millénaires, entretiennent un lien fort avec les îles qu'elles habitent. Comme le soulignent Fabrice Argounès, Sarah Mohamed-Gaillard et Luc Vacher (2011), la terre se situe « au cœur de l'identité océanique ». Celle-ci est garante de liens spirituels forts entre les individus et les lieux. En Océanie, le sol correspond à l'enracinement des coutumes, garantissant la généalogie. Chaque clan ou lignée serait en effet issu d'un ancêtre héroïque au nom duquel ses descendants peuvent prétendre jouir d'une partie de l'île. La propriété, liée aux ancêtres, est donc quelque chose d'inaliénable. Lors de la colonisation, les Occidentaux ont dépossédé en masse les populations autochtones, considérant les terres inoccupées comme leur propriété de fait. Une des grandes revendications de la période succédant l'indépendance a été la reconquête de ces terres prises par les colonisateurs. Aujourd'hui encore, la propriété est quelque chose d'inaliénable chez les populations autochtones. Ce droit de la terre pose des problèmes dans l'ensemble des micro-Etats du Pacifique. L'île étant un espace clos, le morcellement du foncier, au fur et à mesure des générations, aboutit à des tensions à l'intérieur des clans. De plus, l'inaliénabilité du sol entraîne des problèmes concernant les investissements étrangers sur les territoires insulaires. Les investisseurs n'ont pas le droit d'acheter de terrains, et peuvent seulement les louer à des autochtones. Ainsi, au Vanuatu, pays connaissant un boom

¹⁰ Magellan ouvre le Pacifique et atteint l'île de Guam en 1520.

¹¹ Cette date marque la signature du traité de Waitangi qui stipule la cession de la Nouvelle-Zélande à la Grande-Bretagne par une partie des chefs Maori.

du marché de l'immobilier du à une hausse du tourisme, Eric Witterschein démontre qu'on assiste à une véritable aliénation de la terre. Les touristes australiens sont incités à louer en prêts-bails¹² des terres appartenant aux autochtones. Ce commerce florissant aboutit à une destruction de la culture agraire, pourtant fondamentale dans ce pays, et à une flambée des prix de l'immobilier dans cet Etat extrêmement pauvre (Witterschein, 2011).

1.2.2. Les sociétés océaniques tiraillées entre coutume et modernité

Cet exemple montre qu'il est difficile pour ces Etats de trouver un équilibre entre coutume et modernité, entre la préservation des liens ancestraux et le développement du commerce et du tourisme. Ce tiraillement est encore plus éloquent lorsque l'on s'intéresse à la vie politique des petits Etats insulaires du Pacifique. Elle est véritablement régie par une double règle : celle du système démocratique fondé sur l'élection de représentants au parlement et le droit positif, et celle de l'autorité coutumière. L'équilibre fragile du à cette autorité plurielle est plus que jamais périlleux : le métissage que connaissent ces Etats, du fait de la colonisation, pousse à remettre en question l'ordre ancestral établi.

L'opposition entre coutume et droit positif est flagrante aux îles Fidji. Le Président de la République y est nommé par le Grand conseil des chefs, garant du respect des coutumes. Ce carcan coutumier est cependant de plus en plus rejeté par la jeunesse fidjienne, avide de changements. En plus d'être perçu comme archaïque, ce système traditionnel s'appliquant à distinguer les ethnies aboutit à de réels problèmes politiques, facteurs d'instabilité. Ainsi, les coups d'Etat successifs auxquels nous avons assisté aux Fidji – quatre depuis 1987 – trouvent leur fondement dans des considérations ethniques. Deux types de populations sont majoritairement présentes sur l'île : les Fidjiens mélanésiens et les Indo-Fidjiens, descendants des coolies indiens venus travailler dans les plantations dès la seconde moitié du XIXe siècle. La croissance démographique des Indo-Fidjiens a, au fil des décennies, supplanté celles des Fidjiens mélanésiens, si bien que les premiers sont aujourd'hui majoritaires sur l'île. Les différents coups d'Etat qui ont eu lieu depuis les années 1980 ont été orchestrés afin de renverser des gouvernements et des assemblées à dominante indienne. (Taglioni, 2004). De même, à Tonga et à Samoa, il est impératif de faire partie de l'aristocratie clanique pour être élu au parlement (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011). L'articulation entre les institutions coutumières et démocratiques est donc souvent périlleuse, et peut s'avérer être un frein important au développement politique mais aussi économique et social des Etats du Pacifique.

1.2.3. Une des régions les plus fragmentées de la planète

A la résurgence de la coutume s'ajoute une autre particularité propre à l'Océanie insulaire : sa fragmentation. Nous l'avons dit, la fragmentation territoriale n'est pas l'apanage de cette région du globe, les Etats de la Caraïbe étant par exemple également morcelés. Ce qui est malgré tout remarquable est la dispersion de micro-territoires sur une surface si étendue, et les conséquences que cela peut avoir sur ces Etats. Cette région représente une superficie maritime de 30 millions de kilomètres carrés (soit près de six fois la superficie de l'Europe), au sein de laquelle les terres émergées ne comptent que pour 2%, soit

¹² L'achat de terre appartenant aux Ni-Vanuatu est en effet interdit par la Constitution.

568 000 km², dont la majeure partie appartient à la Papouasie-Nouvelle Guinée (462 250 km²).

Le morcellement au sein des Etats archipels, tels les Etats fédérés de Micronésie, Tuvalu, Kiribati, Tonga ou encore les îles Marshall peut être lourds de conséquences. Ces micro-Etats sont composés de centaines d'îles, réparties sur des milliers de kilomètres carrés d'océan. Il existe parfois très peu de liaison entre les îles principales et les îles secondaires. Comme nous l'avons dit précédemment, la coutume est encore très ancrée au sein de ces micro-Etats. Cependant, celle-ci n'est par définition pas gravée dans le marbre, et peut varier d'une île à une autre au sein d'un même archipel, selon l'adoption collective ou non de valeurs extérieures (Doumenge, 2010). Les insulaires ont donc avant tout le sentiment d'appartenir à une île, puis éventuellement à un Etat. Comme le souligne François Taglioni, ces indications géographiques permettent de comprendre rapidement que la « fragmentation géographique ne joue évidemment pas dans le sens de la cohésion nationale » (Taglioni, 2004).

Le morcellement se traduit aussi culturellement. En effet, l'Océanie est l'aire géographique mondiale qui compte le plus de langues. Sur les 6000 langues que l'on recense dans le monde, 25% sont parlées en Océanie. Ces langues, parmi les plus anciennes, étaient traditionnellement uniquement orales. L'arrivée des Occidentaux a transformé les modes de communication et a inséré l'utilisation de l'écrit. La fragmentation linguistique la plus importante est à noter en Mélanésie : le Vanuatu, fort de 267 370 habitants en 2013¹³, compte 110 langues, soit une langue pour un peu moins de 2 500 habitants. De même, 74 langues sont recensées aux îles Salomon. Cette richesse culturelle donne naissance à des problématiques d'ordres différents. Tout d'abord, la question de l'unification de territoires possédant des marqueurs identitaires si importants est fondamentale. Ensuite, le problème de la préservation et de la sauvegarde de ce patrimoine mondial vient à l'esprit. En Papouasie-Nouvelle Guinée par exemple, où cohabitent 830 langues, 290 d'entre elles sont parlées par moins de 1 000 personnes et 130 par moins de 200 (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011). Ces chiffres prouvent qu'il existe un véritable enjeu identitaire au sein des îles océaniques.

1.2.4. Des Etats politiquement instables

Les micro-Etats insulaires sont, comme leur nom l'indique, caractérisés par leur petite taille. Si celle-ci n'est pas un facteur d'instabilité politique en soi – pensons au Luxembourg, petit Etat politiquement stable, ou à l'inverse à de grands Etats africains en proie à de violents conflits -, elle devient problématique dans les petites îles du Pacifique. Au sein de ces îles, il n'existe quasiment aucune tradition démocratique et, nous l'avons vu, le système clanique régit encore majoritairement les relations sociales. Selon les propos de Luc Folliet, le problème de ces micro-Etats est que « le pouvoir [y] est à portée de main » [Annexe 1]. Dès lors, quasiment n'importe qui peut accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat, sans nécessairement posséder la formation et l'expérience requises.

L'instabilité politique, auxquels les petits Etats de la Caraïbe ne sont que très peu confrontés, semble à l'inverse faire entièrement partie du paysage politique dans le Pacifique. Nous avons évoqué précédemment les différents coups d'Etat qui ont eu lieu à Fidji depuis les années 1990. De même, des soulèvements très violents ont éclaté à Bougainville, provoquant 10 000 morts. L'instabilité semble être le maître mot de la région : « De

¹³ Estimation d'octobre 2013 par l'office des statistiques du Vanuatu.

l'assassinat en 1989 du président de la République de Nauru, à la prise d'otage du Premier ministre des Salomon en juin 2000, en passant par l'assassinat d'un ministre aux Samoa, à l'instabilité gouvernementale à Nauru et aux îles Cook, la difficile assise de la démocratie au Vanuatu ou encore la « guerre » meurtrière, par milices armées interposées, entre les deux provinces de Guadalcanal et Malaïta aux Salomon, les exemples se multiplient » (Taglioni, 2004).

On trouve, parmi les facteurs explicatifs de cette instabilité politique le clanisme, très présents au sein des micro-Etats du Pacifique, ainsi que la prépondérance de la coutume. Ceux-ci aboutissent à une explosion du clientélisme et de la corruption. L'ordre social traditionnel autochtone a toujours une valeur très forte. Celui-ci est cependant de plus en plus remis en cause, du fait de la corruption qu'il génère. En effet, les hautes personnalités coutumières profitent de leur statut et de leur place dans l'ordre social séculaire pour exercer des pressions sur les responsables politiques et les acteurs économiques. La *Pacific Way*, développée aux Fidji lors de l'indépendance et prônant le consensus à tout prix entre les entités insulaires du Pacifique afin d'éviter l'éclatement des Etats archipélagiques, est de plus en plus remise en cause (Doumenge, 2010). La plus forte critique émise à l'encontre de ce modèle coutumier est donc qu'il est vecteur de clientélisme et de corruption. Certains micro-Etats insulaires figurent ainsi en queue de peloton des rapports de Transparency International, organisme luttant contre la corruption¹⁴. On peut ainsi noter la 144^e place (sur 177 pays) à laquelle se trouve la Papouasie-Nouvelle Guinée dans ce classement.

On le voit donc, il est très difficile pour ces pays, tiraillés entre coutumes et droit positif, souvent archipélagiques ou multi-insulaires, de faire le lien entre le passé et la modernité. L'instabilité qui y règne et l'absence de ressources dont jouissent ces Etats les obligent à se tourner vers leurs puissants voisins. Si l'Australie tient le rôle de « gendarme régional » dans le Pacifique, ce phénomène de dépendance envers les puissances internationales se vérifie dans l'ensemble des petits Etats insulaires.

1.3. Une dépendance forte vis-à-vis des grandes puissances mondiales

Malgré leur indépendance récente, les petits Etats insulaires demeurent, dans les faits, très dépendants des « grands Etats »¹⁵.

1.3.1. Des liens culturels forts

Les micro-Etats insulaires, issus de la vague de décolonisation de l'après-Seconde Guerre mondiale, ont pour la plupart conservé des liens très forts avec leurs anciennes puissances coloniales. Ces liens sont visibles sur le plan économique mais aussi culturel. Comme dans la majorité des pays colonisés, la langue de la puissance colonisatrice reste par exemple langue officielle après la décolonisation. Nous pouvons ainsi penser à Sao Tomé-et-Principe, dont les traces de la colonisation portugaise sont présentes dans la lusophonie de l'île. De même,

¹⁴ Rapport de 2013. Notons que la grande majorité des micro-Etats insulaires du Pacifique n'apparaissent pas dans ce classement, fondé sur le degré de corruption perçue dans les administrations publiques et au sein de la classe politique.

¹⁵ On entend par « grands Etats » les puissances séculaires, principalement européennes mais aussi les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et le Japon.

l'anglais est la langue officielle dans la majorité des micro-Etats de la Caraïbe, vestige de l'empire colonial britannique.

Culturellement aussi, les liens sont très marqués par l'existence de diasporas insulaires au sein des anciennes puissances coloniales. La diaspora samoane est par exemple très présente en Nouvelle-Zélande. En effet, de 1914 à 1962, date de l'indépendance des Samoa occidentales, l'archipel était placé sous la tutelle de la Nouvelle-Zélande par un mandat de la Société des Nations puis de l'ONU. Aujourd'hui, la communauté samoane, ainsi que les immigrés venus de Tonga, des îles Cook et de Niue représentent 7% de la population néozélandaise. Cette minorité est donc loin d'être négligeable et pèse même un poids politique important aujourd'hui. Cela est particulièrement visible dans la politique extérieure de la Nouvelle-Zélande. En effet, depuis quelques années, on a assisté à un changement dans l'attribution de l'aide au développement néozélandaise : si elle se concentrait d'ordinaire sur les Etats les plus pauvres de la zone – Fidji, les îles Salomon – l'aide est désormais orientée vers des pays à plus fort niveau de développement, tels Tonga ou les Samoa (Overton, Prinsen et Wrighton, 2012). On retrouve une autre forme de proximité culturelle et politique entre les micro-Etats insulaires et leurs anciennes métropoles dans les Antilles. En effet, les anciennes possessions britanniques¹⁶ conservent, en plus de l'anglais comme langue officielle, des liens étroits avec le Royaume-Uni en tant que royaumes du Commonwealth. Cette appartenance au Commonwealth implique la reconnaissance de la reine Elisabeth II comme chef d'Etat. Si cette reconnaissance est purement symbolique, elle témoigne d'une proximité culturelle et historique non négligeable.

1.3.2. Des PEID économiquement dépendants des grandes puissances

Les liens des micro-Etats avec leurs anciens pays de tutelle ne sont pas uniquement symboliques. Une situation de dépendance économique envers les grandes puissances anciennement coloniale est à noter dans l'ensemble des petits pays insulaires en développement. Le commerce extérieur de ces Etats reste dominé par des relations très fortes avec les anciennes métropoles. Il est vrai que cette situation n'est pas propre aux micro-Etats insulaires, et qu'on la trouve dans la majorité des anciens pays colonisés – on pense notamment aux intérêts économiques de la France en Afrique, qui ont abouti à la création de l'expression « Françafrique¹⁷ ». Ce fait mérite cependant d'être souligné dans le cas des îles, car il influence de façon majeure l'économie de ces Etats souvent faiblement développée. Le tableau 1 montre en effet que le commerce extérieur des îles est majoritairement dominé par une puissance voisine, ou par l'ancienne puissance coloniale. La principale cliente, qui est aussi la principale fournisseuse de Sainte-Lucie par exemple, est l'Union européenne. Il y a fort à parier que le pays de l'Union européenne qui tire ces statistiques vers le haut soit le Royaume-Uni, ancien Etat de tutelle de la petite île de la Caraïbe. De même, Sao Tomé-et-Principe, ancienne colonie portugaise, dépend encore de son ex-métropole pour les importations, le Portugal étant le premier fournisseur du pays (54% des importations).

¹⁶ Trinité-et-Tobago, Barbade, Grenade, Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Sainte-Lucie et Saint-Christophe-et-Niévès.

¹⁷ Expression popularisée par François-Xavier Verschave dans son ouvrage *La Françafrique, le plus long scandale de la République* (Stock, 1998).

Pays	Principaux clients	Principaux fournisseurs
Antigua-et-Barbuda	Etats-Unis (38,1%), UE (15,5%), Barbade (7,4%)	USA (32,8%), UE (7,8%), Trinité-et-Tobago (4%)
Barbade	Trinidad & Tobago 17%, Etats-Unis 13,9%, UE 13,3%	Etats-Unis 31,9%, Trinidad-et-Tobago 26,5%, UE 12,6%, Chine 4%
Cap-Vert	Espagne (54%), Portugal (22%), Maroc (7%), Allemagne (3%)	Portugal (44%), Pays-Bas (15%), Espagne (6%), Brésil (5%)
Comores	France, Turquie, Singapour	France, Pakistan, Emirats arabes unis
Dominique	CARICOM (40 %), Union européenne (29 %), Chine (8 %)	Etats-Unis (25 %), Chine (23 %), Trinité-et-Tobago (14 %), Union européenne (11 %)
Fidji	Etats-Unis (14,1%), Australie (12,7%), Japon (6,7%), Samoa (5,6%), Tonga (4,9%)	Singapour (32,8%); Australie (15,5%); Nouvelle-Zélande (14,5 %), Chine (10,7%)
Grenade	Dominique (16,4 %), Etats-Unis (16,3 %), Union européenne (16,1 %), Sainte-Lucie (11,2 %), La Barbade (9,4 %)	Etats-Unis (30,9 %), Trinité-et-Tobago (24,9 %), Union européenne (10,7 %), Vénézuéla (7 %)
Guinée-Bissau	Inde, Nigéria, Espagne	Portugal, Sénégal, Brésil
Iles Cook	Japon, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Australie	Nouvelle-Zélande, Australie, Etats-Unis, Fidji
Iles Marshall	Etats-Unis, Japon, Australie, Taïwan	Etats-Unis, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Fidji, Taïwan
Iles Salomon	Chine, Australie, Thaïlande, Italie, Corée du Sud	Australie, Singapour, Chine, Malaisie
Kiribati	Maroc (47%), Hong Kong (10%), Vietnam (6%), Fidji (6%), Australie (6%)	Australie (24%), Japon (21%), Singapour (15%), Fidji (14%), Nouvelle-Zélande (7%)
Maldives	France (18,6 %), Thaïlande (15,5 %), Royaume-Uni (11,2 %), Sri Lanka (10 %), Inde (9,2 %)	Singapour (21,4 %), Emirats Arabes Unis (20,3 %), Inde (9,5%), Malaisie (7,5 %), Chine (5,9 %)
Maurice	Royaume- Uni (20 %), France (18%), Etats-unis (9%)	Inde (22%), Chine (13%), Afrique du Sud (8%), France (8%)
Micronésie (Etats fédérés de)	Japon, Etats-Unis, Guam	Etats-Unis, Australie, Japon, Guam
Nauru	Canada, Allemagne, Inde, Corée du Sud	Australie, Fidji, Allemagne, Corée du Sud, Etats-Unis
Niue	Nouvelle-Zélande, Iles Fidji, Iles Cook, Australie	Nouvelle-Zélande (95,5%), Japon (2,7%)
Palaos	Japon, Etats-Unis, Corée du Sud, Taiwan	Japon, Etats-Unis, Corée du Sud, Taiwan

Papouasie-Nouvelle Guinée	Australie (31%), Japon (7%), Chine (6,1%)	Australie (38%), Singapour (14%), Chine (7%), Malaisie (5%)
République dominicaine	États-Unis (56 %), Haïti (14,3 %), Union européenne (7 %)	États-Unis (39 %), Chine (10 %), Vénézuéla (7%), Mexique (5,5 %)
Sainte-Lucie	UE (78 %), Etats-Unis (6%)	UE (38 %), Etats-Unis (17 %), Trinité-et-Tobago (14 %)
Saint-Christophe-et-Nièvés	Etats-Unis (84,7 %), UE (5,2 %)	Etats-Unis (61,1 %), Trinité-et-Tobago (11,5 %), UE (6,5 %)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sainte-Lucie (20,6 %), Trinité-et-Tobago (16,1 %), UE (12,4 %), Barbade (11,3 %)	Etats-Unis (33 %), Trinité-et-Tobago (27,1 %), UE (9,5 %)
Samoa	Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis	Nouvelle-Zélande, Australie, Etats-Unis
Sao Tomé-et-Principe	Pays-Bas (37%), Belgique (14%), France (9%)	Portugal (56%), Angola (22%), Belgique (3%)
Timor-Leste	Australie, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande	Indonésie, Singapour, Australie
Tonga	Corée du Sud (18%), Etats-Unis (17%), Nouvelle-Zélande (16%), Fidji (10%), Japon (9%)	Fidji (35%), Nouvelle-Zélande (24%), Etats-Unis (10,5%), Chine (10%), Singapour (4%)
Trinidad-et-Tobago	Etats-Unis (57,7 %), UE (12,7%), Jamaïque (4,6%)	Etats-Unis (25,1 %), UE (11,8%), Brésil (10,6%)
Tuvalu	Australie, Iles Fidji	Australie, Iles Fidji, Singapour, Nouvelle-Zélande
Vanuatu	Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie	Chine, Australie, Singapour, Nouvelle-Zélande, Fidji

Tableau 1. – Le commerce extérieur des micro-Etats insulaires (Sources : www.diplomatie.gouv.fr)

Les structures économiques des micro-Etats insulaires dépendent donc encore largement de leurs anciens pays de tutelle. Le cas de la Papouasie-Nouvelle Guinée, rattachée à l’Australie de la fin du XIXe siècle à 1975, est le reflet de cet échange inégal qui perdure. Rémy Herrera et Poëura Tetoe montrent bien les relations ambivalentes qui existent aujourd’hui entre ces deux pays. La Papouasie-Nouvelle Guinée est un Etat immense, mais que l’on peut inclure dans notre étude car il possède les mêmes symptômes que les petits Etats insulaires. Le pays dispose de nombreuses ressources minières (principalement aurifères et de cuivre), abondamment exploitées par l’Australie lors de la colonisation de l’île. Le départ des Australiens, en 1975, ne signifie cependant pas la fin de la domination économique du pays sur une Papouasie-Nouvelle Guinée fraîchement indépendante. La mainmise de l’ancienne métropole sur le secteur énergétique (gaz, pétrole) et minier (or, cuivre) est en effet toujours présente, notamment par la présence d’entreprises australiennes qui y exploitent les ressources du sous-sol. L’Australie a de plus soutenue une spécialisation de la Papouasie-Nouvelle Guinée dans le secteur primaire après 1975, assurant ainsi la dépendance de l’île en termes de biens manufacturés. Le pays, malgré les ressources considérables dont il dispose¹⁸, ne parvient donc pas à diversifier son économie du fait de la situation de dépendance dans

¹⁸ La Papouasie-Nouvelle Guinée possède la 3^e réserve d’or au monde, est le 11^e producteur d’or au monde et le 13^e de cuivre (Herrera et Teote, 2012).

laquelle il se trouve vis-à-vis de l'Australie. L'équilibre de sa balance des paiements est finalement réalisé grâce à l'aide au développement versée par son voisin australien (Herrera et Teote, 2012).

1.3.3. L'importance de l'aide au développement des puissances historiques...

Un indicateur fort de la dépendance de ces petits Etats insulaires à leurs « grands » voisins est le montant des aides au développement qu'ils reçoivent. L'immense majorité des petits Etats insulaires en développement figurent ainsi dans la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD)¹⁹. Certains de ces Etats appartiennent même à la catégorie des pays les moins avancés, selon la liste fournie par le Comité d'Aide au Développement. On peut ainsi citer, de manière non exhaustive, les Comores, Samoa, Kiribati ou encore Sao Tomé-et-Principe. Si la situation économique des autres petits Etats insulaires n'est pas jugée aussi préoccupante que celle des pays les moins avancés, ils n'en sont pas moins éligibles à l'APD. Une nouvelle fois, les micro-Etats insulaires ne sont pas les seuls Etats au monde à bénéficier d'une aide de la communauté internationale. Cependant, les conditions géographiques (petite taille, isolement, menace de la montée des eaux), économiques et démographiques de ces pays en font des Etats originaux. Ainsi, la zone géographique où l'aide au développement par habitant est la plus importante est l'Océanie insulaire. Si les îles de la Caraïbe, moins isolées et disposant d'une économie relativement viables ne dépendent pas intégralement des aides extérieures, il n'en est rien pour les îles du Pacifique et d'Afrique²⁰.

La dépendance de ces pays aux aides est telle que dans les années 1980, deux chercheurs néozélandais, Bertram et Watters, ont théorisé le modèle MIRAB. Ce modèle cherche à montrer que l'économie des petits Etats insulaires peut se résumer en quatre points : *Migration, Remittance, Aids and Bureaucracy*. Selon eux, les économies insulaires auraient perdu l'habitude de travailler à des fins productives, se contenant pour la plupart des transferts d'argent provenant des expatriés et de la communauté internationale. D'après ce modèle, le principal employeur des pays insulaires serait l'Etat – *Bureaucracy*, ce qui expliquerait la quasi-absence d'entreprises privées sur ces territoires. Ce modèle, qui semble aller dans le sens d'une importante dépendance des économies insulaires aux transferts et aux revenus extérieurs, a été rejeté par un certain nombre de chercheurs, dont Hau'ofa (Overton, Prinsen et Wrighton, 2012).

Il n'est resté pas moins que l'importance de l'aide au développement est fondamentale dans ces micro-Etats, où elle représente une part élevée du PIB. L'aide publique au développement est envisagée d'un point de vue global, comme le rappellent John Overton, Gerard Prinsen et Nicki Wrighton, depuis l'adoption en 1999 de l'objectif du millénaire pour le développement. Dès lors, l'aide se concentre sur la diminution de la pauvreté, en agissant en premier lieu sur des cibles mesurables (indicateur de développement humain, taux de scolarisation, accès à l'eau potable, etc.). Depuis les années 2000, l'aide est allouée sous réserve de transparence et de respect de certaines règles. A ce titre, l'Union européenne a par exemple suspendu l'aide qu'elle versait aux îles Fidji lors du coup d'Etat de 2006. Les Fidji, la Nouvelle-Calédonie et les îles Salomon représentent en effet un « arc d'instabilité » dans le Pacifique. Les possibles tensions dans ces zones suscitent la vigilance des puissances

¹⁹ Seuls sont exclus Singapour, les Bahamas, la Barbade et la Jamaïque.

²⁰ On pense ici aux Comores et à Sao Tomé-et-Principe, qui font partie des pays les moins avancés de la planète

voisines. Ainsi, chacune des régions insulaires semblent, malgré l'indépendance effective des micro-Etats, être fortement ancrée dans la zone d'influence d'une grande puissance.

Prenons tout d'abord le cas de la Caraïbe. Cet espace maritime relativement fermé, souvent désigné comme la Méditerranée américaine, appartient logiquement à la zone d'influence des Etats-Unis. Depuis le XIXe siècle s'applique en effet à l'ensemble du continent américain la Doctrine Monroe²¹, qui stipule que le continent américain est la chasse gardée des Etats-Unis, et que ceux-ci n'acceptent aucune intervention extérieure sur ce territoire. Les Etats-Unis deviennent dès lors les « gendarmes » de l'Amérique. De fait, la doctrine Monroe s'applique aux îles de la Caraïbe et l'on comprend dès lors la mainmise états-unienne sur cette région depuis la décolonisation. Cette doctrine pousse les Etats-Unis à investir l'espace de la Caraïbe dès la fin du XIXe siècle. Ainsi, Cuba et Puerto Rico des mains espagnoles aux mains américaines en 1898 ; les Etats-Unis achètent enfin en 1917 les Iles Vierges au Danemark. La Caraïbe fait donc partie de la zone d'influence étatsunienne, comme on le constate lorsque l'on s'intéresse à l'allocation de l'aide publique au développement. En effet, la volonté du géant américain est de garantir la stabilité dans la zone caribéenne, et il est donc le premier bailleur bilatéral de la région. Selon l'Agence française de développement, les subventions américaines s'élèveraient à plus d'un milliard US\$ en 2011, réparti en trois axes distincts : l'amélioration de la santé et la lutte contre le VIH, la baisse de la criminalité et de la violence, notamment grâce à l'insertion de la jeunesse et par le renforcement des systèmes de sécurité, et enfin l'amélioration des infrastructures et l'aménagement des territoires dans le cadre du changement climatique. En multipliant les aides et leurs champs d'actions, les Etats-Unis démontrent qu'ils sont la puissance majeure de cette région.

Les micro-Etats insulaires du Pacifique entrent eux-aussi dans l'aire d'influence de leur puissance régionale, à savoir l'Australie, et dans une moindre mesure, la Nouvelle-Zélande. Le cas de la Papouasie-Nouvelle Guinée, évoqué plus haut, prouve la dépendance économique de la zone au géant australien. L'étude de John Overton, Gerard Prinsen et Nicki Wrighton sur la politique d'aide publique dans le Pacifique montre également l'influence financière de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans cette région du monde. Tout comme la Caraïbe est la chasse gardée des Etats-Unis, l'Océanie insulaire est celle de l'Australie.

L'Australie est le premier bailleur des Etats du Pacifique. Celle-ci occupe largement le rôle d'Etat-patron dans la majorité des petits pays insulaires de la région (Overton, Prinsen et Wrighton, 2012). Des relations postcoloniales –avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nauru – ou néocoloniales – Fidji, îles Salomon, Vanuatu – se sont développées entre l'Australie et ces Etats. La puissance régionale a en effet profité du désengagement d'anciennes puissances coloniales dans la région, et notamment de la Grande-Bretagne, pour construire une relation de domination avec les petits Etats d'Océanie. Notons que les investissements les plus importants de l'Australie (en volumes) se font dans les pays formant un « arc d'instabilité » : la Papouasie-Nouvelle Guinée²², des îles Salomon²³ et de Fidji²⁴. La question sécuritaire a en effet été particulièrement mise en avant depuis les années 2000 et dans la période d'après 11-septembre, l'Australie cherchant à sécuriser au maximum cette zone vitale pour elle. Il en va en effet de la sécurité de ses espaces maritimes et aériens, la reliant aux autres continents.

²¹ On doit son nom au 5^e président des Etats-Unis, James Monroe, qui définit cette doctrine lors de son message annuel au Congrès en 1823.

²² La situation dans ce pays a été jugée critique depuis la guerre civile qui a fait rage dans les années 1990.

²³ Une guerre civile a éclaté aux îles Salomon au début des années 2000, qui a notamment été réglée par l'envoi de forces armées étrangères sous le contrôle de l'Australie.

²⁴ Il s'agit surtout d'une instabilité politique à Fidji, avec une succession de coups d'Etat depuis 1984.

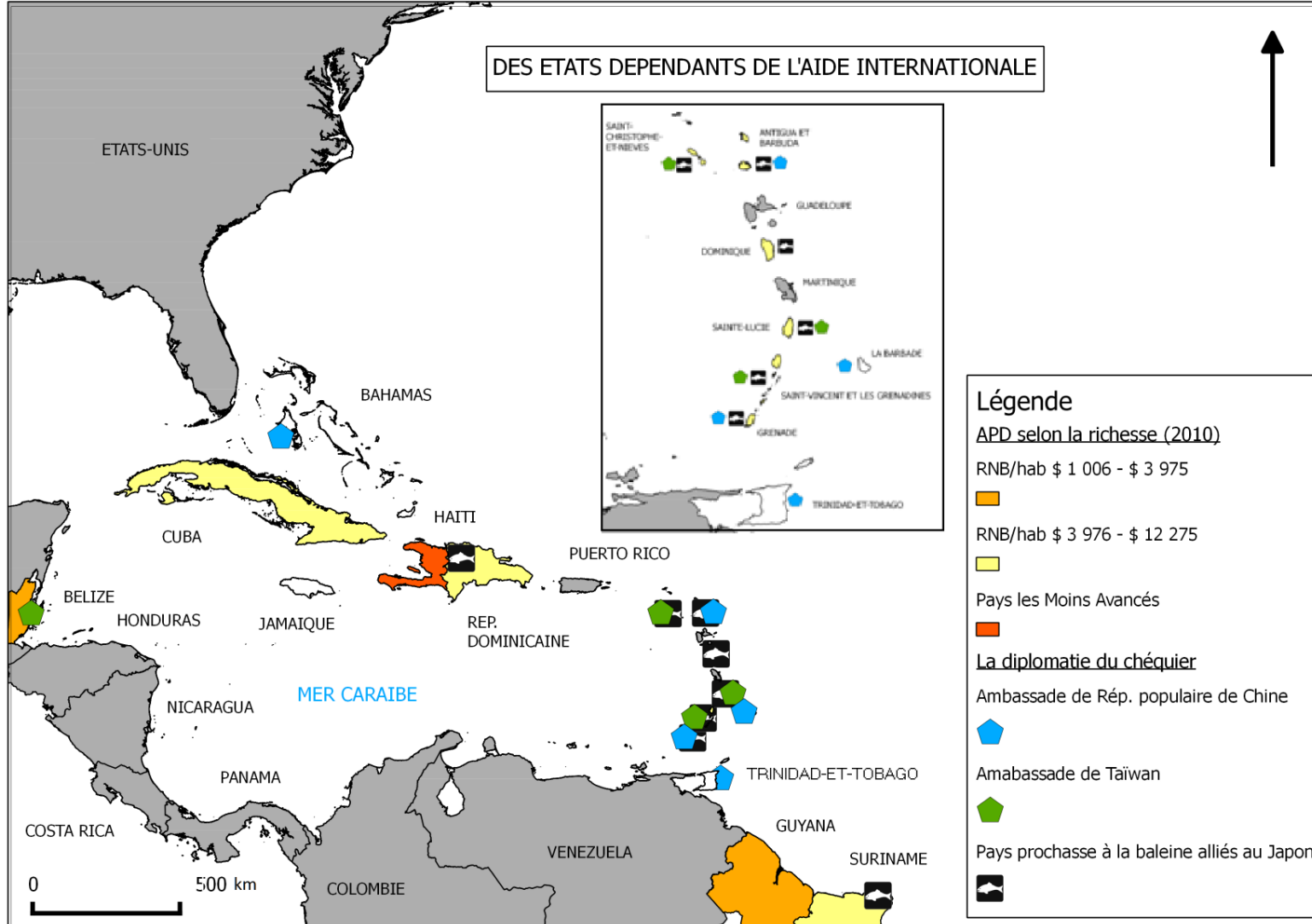
John Overton, Gerard Prinsen et Nicki Wrighton mettent enfin en avant un point très intéressant : les territoires receveurs d'aides sont avant tout les Etats juridiquement indépendants. Les territoires associés – Cook, Niue – ou dépendants d'une métropole – Wallis-et-Futuna -, reçoivent également des aides de la part de leurs puissants voisins ; mais le montant de celles-ci, en valeur, est inférieur à celui des territoires souverains. Cependant, si l'on s'intéresse au volume de l'aide par habitant, nous constatons que les territoires associés ou rattachés à une métropole disposent de revenus beaucoup plus importants que les Etats indépendants du Pacifique. Quoi qu'il en soit, l'étude de John Overton, Gerard Prinsen et Nicki Wrighton montre bien que les Etats du Pacifique sont chaperonnés par leurs puissants voisins régionaux, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

1.3.4. ... remise en cause par l'arrivée de nouveaux acteurs

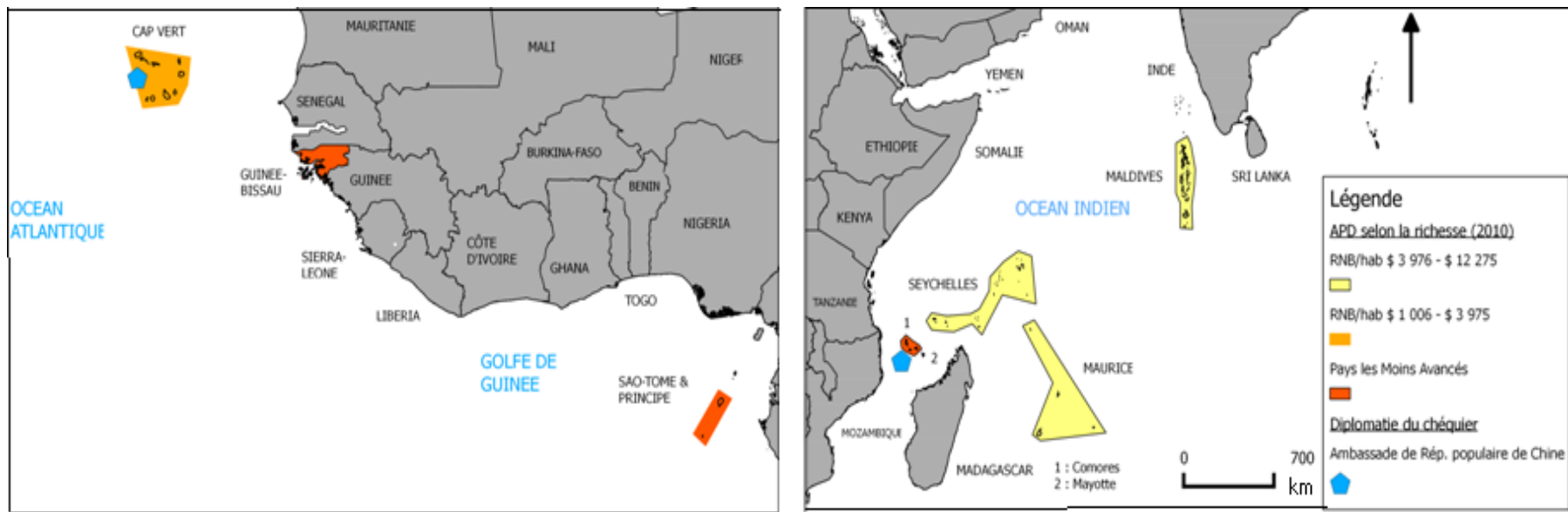
Nous avons jusqu'ici parlé de dépendance vis-à-vis de puissances coloniales ou néocoloniales. De nouveaux acteurs entrent désormais en jeu, n'ayant que peu de liens historiques avec ces petites îles. On constate ainsi que le Japon occupe une place considérable dans la région Pacifique. De même, selon le rapport de l'Agence française de développement, la Chine est devenue le troisième bailleur de la région caribéenne en 2011. Ces nouveaux acteurs ont à la fois des objectifs communs comme propres à leur situation. Pour la Chine comme pour le Japon, on ne peut nier la volonté de compter parmi les puissances régionales voire mondiales. La Chine, par sa force économique comme démographique, n'a plus véritablement besoin de prouver sa puissance. A l'inverse le Japon entend s'affirmer comme une puissance globale, notamment dans le Pacifique sud. Pour cela, il a développé un réseau diplomatique – fondé sur des aides au développement – très dense dans l'Océanie insulaire. En encourageant la recherche dans cette zone avec la création de l'Institut pour les études du Pacifique, il entend aussi devenir la puissance scientifique de référence de la région (Dasque, 2011). Le volet commercial n'est enfin pas absent de la stratégie japonaise : si l'aide du Japon atteint des niveaux considérables dans la région, c'est que ce dernier entend profiter des zones de pêche des micro-Etats insulaires. Ceux-ci lui cèdent en effet des droits de pêche à des montants dérisoires, en échange d'une aide japonaise pour la modernisation de leurs infrastructures côtières et maritimes.

L'une des richesses de ces micro-Etats insulaires réside dans leur statut. Etant des Etats à part entière, ils bénéficient de voix dans les organisations internationales. Conscient de ce fait, le Japon n'hésite pas non plus à subventionner les petits Etats insulaires, dans le but que ces derniers s'allient à lui dans la Commission baleinière internationale²⁵. Alors que la majorité des grandes puissances luttent contre la chasse à la baleine, le Japon soutient sans relâche celle-ci. On retrouve à ces côtés l'ensemble des micro-Etats insulaires du Pacifique – Tuvalu, Nauru, îles Marshall, îles Salomon, Palaos -, mais aussi ceux de la Caraïbe comme la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines ou encore Saint-Christophe-et-Niévès comme nous le montre la carte 1. Les petits Etats insulaires vendent donc une partie de leur souveraineté au plus offrant, en l'occurrence le Japon dans cet exemple.

²⁵ La Commission baleinière internationale a été fondée à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le but de régler la chasse à la baleine. Elle se divise en deux groupes, les pays luttant contre la chasse à la baleine et ceux militant pour celle-ci.

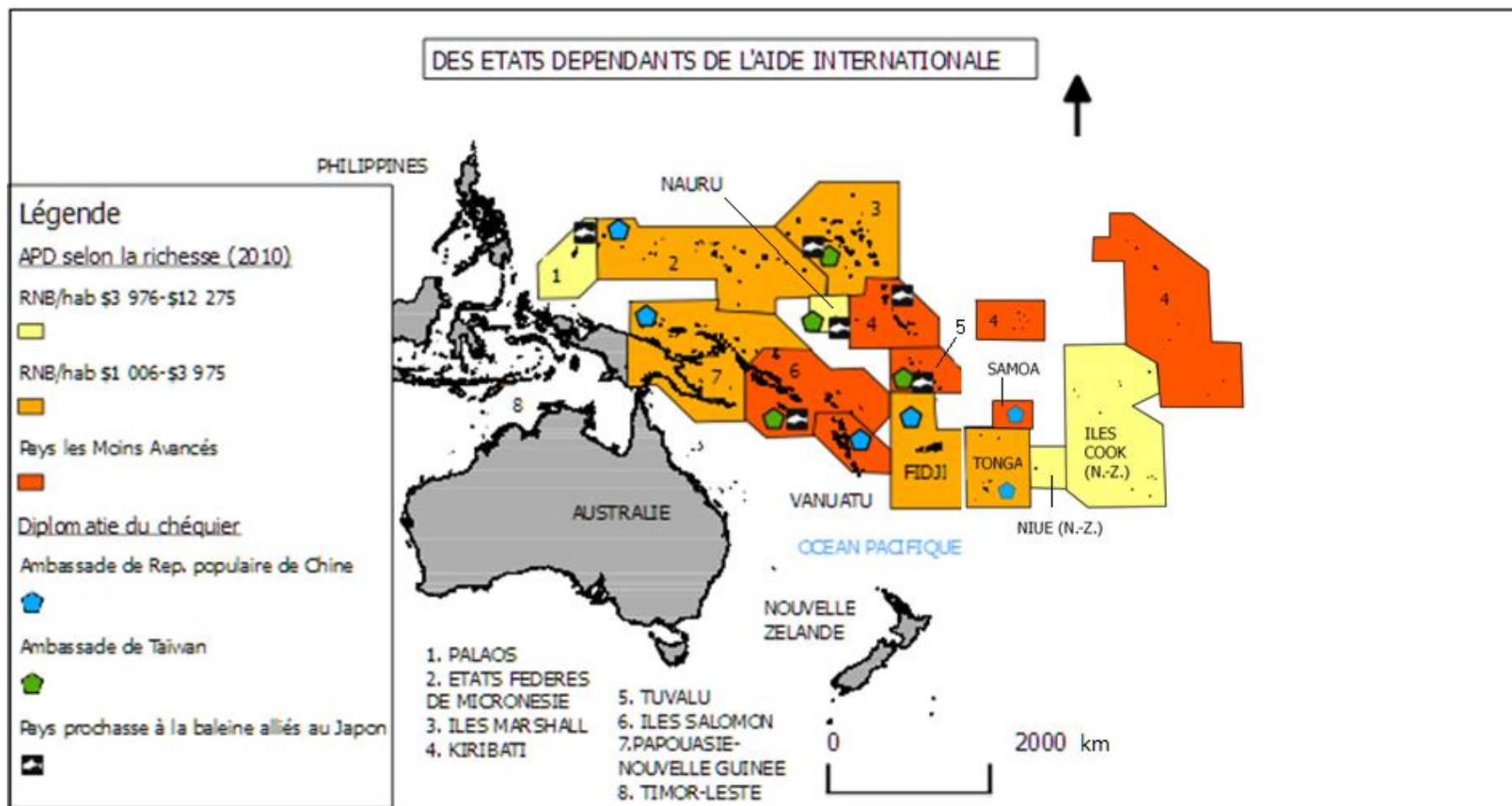


Carte 1a. Des Etats dépendants de l'aide internationale - zone Caraïbe (Anouk Coornaert, 2014)



DES ETATS DEPENDANTS DE L'AIDE INTERNATIONALE

Carte 2b. Des Etats dépendants de l'aide internationale - zone Afrique - Océan Indien (Anouk Coornaert, 2014)



Carte 1c. Des Etats dépendants de l'aide internationale - zone Pacifique (Anouk Coornaert, 2014)

La Chine est elle aussi un bailleur de fonds important pour les micro-Etats insulaires. Le montant des aides allouées par la Chine aux îles s'expliquent par différents facteurs. La République populaire entend dans un premier temps contrebalancer le poids des pays anglo-saxons dans le Pacifique comme dans la Caraïbe. Les micro-Etats insulaires disposent, nous le verrons en détail dans la suite de notre étude, de matières premières qui intéressent aussi la Chine. L'aide chinoise se caractérise non pas par des transferts de fonds, mais par une aide en nature. Ainsi, le pays a sponsorisé et participé à la construction d'infrastructures diverses dans le Pacifique et dans la Caraïbe. Jean-Michel Dasque relève par exemple la construction du ministère des Affaires étrangères en Papouasie-Nouvelle Guinée, celle du Parlement et d'un lycée au Vanuatu, et la mise en place d'équipements sportifs à Fidji, aux Samoa et à Kiribati (Dasque, 2011). La construction de ces équipements est entièrement supervisée par la Chine : les plans sont élaborés par des ingénieurs chinois, et la main d'œuvre chargée de réaliser le projet est elle aussi chinoise. Cela permet à l'Empire du Milieu de faire travailler sa main d'œuvre tout en prolongeant une tradition de longue date de diaspora chinoise.

Nous l'avons dit précédemment, une des richesses des micro-Etats insulaires se situe dans leur statut, qui leur offre une représentation et une voix sur la scène internationale. Les micro-Etats insulaires ne se contentent pas de vendre leurs voix à la Commission baleinière internationale ; monnayant aides ou pots-de-vin, les petits pays de la Caraïbe et du Pacifique reconnaissent et soutiennent soit la République populaire de Chine soit Taïwan sur la scène internationale et en particulier à l'ONU (Carte 1). Les deux pays se livrent donc à la « guerre des carnets de chèques » (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011). Cette diplomatie particulière répond à une logique identique que celle de la doctrine Hallstein, qui s'appliquait pendant la Guerre froide. Celle-ci tient son nom du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne en 1951, Walter Hallstein. Elle stipulait la suspension des relations diplomatiques avec tout pays – autre que l'URSS – qui reconnaissait la République démocratique d'Allemagne, à l'Est. Cette doctrine avait un fondement idéologique, les pays du bloc soviétique reconnaissant la République démocratique d'Allemagne, alors que les pays de l'Ouest reconnaissaient la République fédérale d'Allemagne. Une logique similaire à la doctrine Hallstein est apparue entre Taïwan et la République populaire de Chine : un pays ne peut reconnaître les deux territoires comme étant le « véritable » Etat chinois. Dans ce « dilemme », les petits Etats insulaires sont invités à trancher par les deux puissances rivales selon le montant d'aides – ou de pots-de-vin – qu'elles leur accordent. Contrairement à ce qui était visible pendant la Guerre froide, on constate ici une désidéologisation des relations diplomatiques. Les petits Etats ne choisissent pas Taïwan ou la Chine selon leurs affinités politiques mais selon les sommes que chaque pays leur alloue. On constate que les îles sur lesquelles Taïwan possède une représentation diplomatique –Nauru, les îles Salomon, Saint-Christophe-et-Niévès par exemple – n'accueillent pas d'ambassade rattachée à Pékin, et réciproquement. En échange de l'aide financière apportée aux petits Etats, Taïwan entend principalement jouir du soutien entier des pays insulaires siégeant aux Nations Unies. Ainsi, toute résolution en faveur d'une reconnaissance du statut de Taïwan ou contre la République populaire de Chine est approuvée par les petits Etats insulaires auxquels Taïwan apporte son aide. On assiste donc à une véritable dépendance en termes de politique étrangère pour ces Etats. Leur statut leur accorde des privilèges qu'ils « louent » eux-mêmes à d'autres nations afin de s'assurer une rente financière nécessaire à leur économie.

Sur le plan économique comme diplomatie, les petits Etats insulaires conservent donc une forte dépendance vis-à-vis des grandes puissances. Comme nous l'avons souligné, les pays apportant leur soutien ne sont plus nécessairement des pays ayant des liens

historiques forts avec des anciennes colonies : on constate la présence croissante d'Etats cherchant à acquérir – ou renforcer – leurs lettres de noblesse sur la scène internationale. Ces relations de domination sont possibles du fait de la faiblesse économique des petits Etats insulaires. Les multiples contraintes géographiques, de taille, l'absence ou la mauvaise exploitation de leurs ressources ont un double effet : ils isolent ces pays des réseaux d'échanges mondiaux tout en les rendant extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs. A l'heure où les organisations régionales se multiplient, l'appartenance à celles-ci devient nécessaire pour les petits Etats insulaires en développement. C'est ce que nous allons étudier maintenant.

2. LA DIFFICILE INSERTION DES PETITS ETATS INSULAIRES AU SEIN DES RESEAUX MONDIAUX

2.1. Des caractéristiques géographiques limitant les avantages comparatifs

Un des défis majeurs que doivent relever les petits Etats insulaires depuis leur accession à l'indépendance est celui de trouver leur place au sein de l'économie mondiale. Après avoir gagné leur statut d'Etat au même titre que n'importe quelle puissance de la planète, ces petits pays sont forcés de montrer à leurs détracteurs qu'ils sont économiquement viables. Cependant, nous l'avons vu, cette viabilité est pour la majorité d'entre eux très précaire, et leur salut économique tient aux aides internationales. La principale raison qui explique cette faiblesse réside dans la structure de ces îles : de petites tailles, souvent isolées, celles-ci ne parviennent pas à développer des avantages comparatifs déterminants pour s'insérer pleinement dans les échanges mondiaux.

2.1.1. Ricardo et la théorie des avantages comparatifs

Avant de s'intéresser au cas des petites îles, il est important de revenir sur la théorie des avantages comparatifs. C'est sur cette théorie, élaborée par David Ricardo au début du XIXe siècle, que reposent les principes fondamentaux du libre-échange et du commerce international. Ses travaux, qui se basent sur ceux d'Adam Smith, tendent à prouver qu'il est préférable pour tous les pays d'augmenter leurs échanges. Selon Ricardo, chaque pays bénéficie d'un secteur d'activité dans lequel il est le plus performant. Partant de ce constat, chaque pays doit se spécialiser au maximum, ouvrir ses frontières et échanger ses produits contre ceux des autres pays, différemment spécialisés. Chacun produirait donc ce dans quoi il est le plus performant, et cette spécialisation mondiale bénéficierait à tous les acteurs. En effet, la productivité et le volume produit serait optimum, on serait donc face à un jeu à somme positive.

Prenons, pour illustrer cette théorie, un exemple célèbre développé par Ricardo. Imaginons que les coûts de production du vin au Portugal représentent 60% de ceux de l'Angleterre, et ce pour diverses raisons – main d'œuvre moins chère, meilleur ensoleillement donnant des raisins plus juteux donc un volume final supérieur, etc. Imaginons également que produire des draps au Portugal coûte 90% du coût de production de ce même produit en Angleterre. Au regard des coûts de production, il semble avantageux de produire le vin comme les draps au Portugal et non en Angleterre. Cependant, si on applique la théorie des avantages comparatifs, le Portugal doit produire le vin, et l'Angleterre les draps. Ainsi, même si un pays est toujours moins productif que d'autres pour la production de n'importe quel produit, il a intérêt à se spécialiser dans la production du bien pour laquelle il possède le désavantage le plus faible. Selon cet exemple, on comprend que Ricardo était un fervent défenseur du commerce international et du libre-échange.

Le commerce international a comme corollaire la division internationale du travail, dans laquelle chaque pays trouve sa place dans le processus de production. Cette théorie constitue encore le fondement du commerce international, même si elle a été mainte fois remise en cause. Le problème pour les micro-Etats insulaires est que les contraintes géographiques que nous avons déjà évoquées – petite taille, isolement – les empêchent de

revendiquer des avantages comparatifs significatifs, et donc de trouver une réelle place dans l'économie mondiale.

2.1.2. Un développement économique contraint par la petite taille des Etats insulaires

Une des principales caractéristiques des petits Etats insulaires est, comme leur nom l'indique, leur taille. Le premier phénomène significatif induit par la petite taille des territoires insulaires est l'absence d'économie d'échelle. Ce terme désigne « une baisse du coût unitaire d'un produit lorsque l'on augmente les quantités produites » (Capul, Garnier, 2008). Cette diminution s'explique car les coûts fixes, c'est-à-dire les machines et les bâtiments, ne varient pas selon la quantité de biens produits. Ils devront être payés par l'unité de production quel que soit le volume produit. L'absence d'économie d'échelle a comme conséquence une hausse des coûts de production et donc du prix des biens produits sur les petites îles.

Ce manque de rendement se vérifie par exemple dans les infrastructures des petites Etats insulaires. Philippe Hein donne l'exemple des Samoa ou de Grenade qui ont construit des aéroports internationaux dans les années 1980. La construction de ces aéroports, dont l'objectif était d'aboutir à une plus grande ouverture de chacune des îles, a coûté plus qu'elle n'a apporté. En effet, ceux-ci ont une rentabilité faible parce qu'ils ne sont pas assez utilisés. (Hein, 1988). Cette moindre utilisation s'explique par la faible démographie de ces îles : le nombre d'habitants et leurs besoins en déplacement comme en biens – pensons ici au fret aérien – ne sont pas suffisants pour équilibrer les coûts que représentent la construction et l'entretien de telles infrastructures. Une solution évoquée pour pallier à l'absence de rentabilité de ces infrastructures est la mutualisation. Il s'agirait par exemple de construire un aéroport international pour l'ensemble de la région ; des liaisons seraient ensuite mises en place pour desservir les îles proches à partir de ce hub. Si cette solution est envisageable dans la Caraïbe, les îles étant relativement proches les unes des autres, elle est plus difficile à mettre en place au sein des îles du Pacifique, compte tenu de la distance séparant les Etats.

Le surcoût entraîné par l'absence d'économies d'échelle est aussi très visible dans les services publics. Les micro-Etats insulaires doivent en effet fournir les services et les infrastructures – hôpitaux, routes, universités – présents dans les pays de grandes tailles, ce qui devient rapidement très coûteux et explique l'absence de ces services dans certaines îles. Philippe Hein met en avant la cherté des services gouvernementaux et de représentation pour des petits pays ayant des revenus limités (Hein, 1988).

La taille des petits Etats insulaires est, dans la majorité des cas, corrélée à une faible démographie. Cette faiblesse démographique a pour conséquence l'étroitesse du marché intérieur des petites îles. Cela signifie que la production de biens ou de services en grand nombre ne pourra pas être écoulee sur le marché intérieur. Un dilemme se pose alors pour ces petites économies : produire en petites quantités et se heurter à l'absence d'économie d'échelle, ou exporter massivement et s'exposer aux chocs extérieurs. Les petits Etats insulaires, possédant de faibles ressources, penchent majoritairement pour la seconde alternative, à savoir une très forte spécialisation.

Le faible nombre d'habitants au sein des petits Etats insulaires pose d'autres problèmes. Tout d'abord, nous l'avons déjà évoqué en ce qui concerne les Etats du Pacifique, la corruption. Au sein d'un territoire de taille restreinte, des « problèmes spécifiques de management » voient en effet le jour (Hein, 1988). Une certaine proximité existe entre les

habitants, parfois néfaste en termes de management et d'administration. Les personnes chargées de prendre des décisions peuvent par exemple être influencées ou subir des pressions, surtout lorsque chaque décision prise se fait ressentir très rapidement. Notons cependant que ce fait, s'il est vérifié dans les petits Etats insulaires du Pacifique et africains – notamment à Sao Tomé-et-Principe et aux Comores²⁶ –, est moins fréquent au sein des petits Etats de la Caraïbe. A l'inverse, des Etats possédant une grande superficie et une population importante comme la République démocratique du Congo²⁷ touchent les abysses des classements concernant la corruption. Le facteur de la taille est donc à modérer et à nuancer. Néanmoins, il est vrai que dans des pays ayant une main d'œuvre comptée, une absence ou une maladie peut relativement rapidement interrompre la chaîne du travail, les personnes manquantes et possédant un savoir-faire rare ne pouvant être remplacées (Hein, 1988). L'Agence française de développement souligne aussi que la pénurie de main d'œuvre conduit à un manque de concurrence sur le marché du travail. Cette absence de concurrence se traduit par des salaires supérieurs à ceux pratiqués dans des pays ayant des niveaux de vie similaires. Ces coûts salariaux élevés pénalisent la compétitivité des pays insulaires, surtout dans les Etats de la Caraïbe.

2.1.3. Du problème de l'isolement

Une île, c'est-à-dire une « terre entourée d'eau », connaît des problématiques spécifiques que rappelle Stéphane Rosière : enclavement, isolement, périphéricité (Rosière, 2008, p.152). Ces maux sont bien réels pour l'ensemble des Etats auxquels nous nous intéressons, bien qu'ils se manifestent à des degrés divers. Dans ses travaux, François Taglioni s'interroge à de nombreuses reprises sur l'isolement, et surtout sur la façon de le mesurer. On pressent qu'une île comme Nauru, mesurant 21 km², au milieu de l'océan Pacifique, est isolée. Mais comment mesurer objectivement cet isolement ? François Taglioni analyse plusieurs systèmes de mesure. Le premier, proposé par François Doumenge, s'appuie sur la zone économique exclusive²⁸ (ZEE) de ces Etats. L'indice d'isolement s'obtient en divisant la superficie des terres immergées par la superficie de la ZEE du pays. Plus le chiffre est important, plus l'île est isolée. Cet indice, s'il peut s'avérer pertinent dans les situations de mono-insularité, n'apporte aucune indication valable lorsqu'on est en présence d'Etats archipélagiques, à moins de le calculer île par île, ce qui est difficilement concevable. Le second mode de calcul de l'isolement est celui mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'indice, qui va de 1 à 149, est calculé à partir des espèces végétales et animales présentes sur les îles. Ne prenant absolument pas en compte les activités humaines, cet indice est peu pertinent lorsque l'on s'interroge sur l'isolement des Etats insulaires (Taglioni, 2004).

S'il est difficile de mesurer l'isolement, il n'en est pas moins une réalité lourde de conséquences. Autrefois utilisées comme étapes sur les voies maritimes commerciales, les îles sont retombées dans un isolement paradoxal du à l'amélioration des moyens de transport. Le développement de l'aviation et du transport maritime est un facteur d'ouverture pour les petits Etats insulaires ; cependant, ces progrès ont aussi eu pour conséquence de retirer une fonction de longue date des îles : l'étape. L'isolement des îles en faisait des lieux de ravitaillement

²⁶ Ces pays se classent respectivement 72^e et 127^e (sur 177 pays) du classement établi par Transparency International sur la perception de la corruption en 2013.

²⁷ La République démocratique du Congo se situe au 154^e rang de ce même classement.

²⁸ Ce thème est défini et approfondi en 2.2.2.

pour des navires en mer depuis plusieurs mois. Cette fonction est tombée en désuétude : si l'on n'a pas besoin de se rendre sur une île, rien ne nous y oblige plus.

L'isolement affecte donc les petits Etats insulaires en termes de transport et de communication. Les relations entretenues avec les autres Etats de la planète sont coûteuses car elles nécessitent de se faire par les airs ou la mer. La distance-coût, qui mesure l'écart entre deux points selon le prix du transport et non selon une unité de longueur, et la distance-temps, qui mesure l'accessibilité d'un lieu par la durée nécessaire pour s'y rendre, sont très élevées pour les petits Etats insulaires. On pourrait émettre l'objection que le coût du transport maritime a fortement diminué, le cargo étant aujourd'hui le mode de transport le moins cher. Cette objection est fondée. Cependant, le problème que connaissent les petites îles est qu'elles ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour accueillir le fret maritime. Construire des ports d'eau profonde, tout comme des aéroports, est excessivement coûteux, le volume d'échanges étant trop faible pour que cela soit rentable. Certaines îles du Pacifique ne sont en contact que deux fois par mois avec le monde extérieur : ces contraintes de livraison obligent les petits Etats à équiper leur territoire de lieux de stockage importants. Selon les chiffres de l'Agence française de développement, les coûts de stockage et de transport sont supérieurs à 30% des recettes d'exportation dans des pays de la Caraïbe tels que les Bahamas, Saint-Christophe-et-Niévès ou encore Antigua-et-Barbuda. A titre de comparaison, ces coûts représentent 4,5% des recettes d'exportation à l'échelle internationale. Ainsi, importer un bien ne demandant pas de savoir-faire particulier produit au sein d'un petit Etat insulaire est plus coûteux que de l'importer d'un Etat continental non enclavé.

L'ensemble des contraintes que nous avons listées, qu'elles soient liées à la taille, à la démographie ou à l'isolement des petits Etats insulaires, montrent que ces territoires ne jouissent pas d'avantages comparatifs leur permettant de s'insérer pleinement dans l'économie mondiale. Cependant, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les réglementations internationales concernant le droit de la mer ont ouvert de nouvelles possibilités pour ces Etats. Jean-Claude Maillard (2006) considère même que l'insularité n'est pas un facteur de faiblesse rédhibitoire et que l'île est à l'inverse un « partenaire essentiel de la mondialisation ».

2.2. Des économies peu fondées sur des ressources naturelles pourtant réelles

2.2.1. Les vestiges de l'économie coloniale

Le passé colonial commun à l'ensemble des petits Etats insulaires de la planète a été évoqué précédemment. L'héritage de la colonisation est perceptible au sein des petites économies insulaires. S'il en est autrement pour les îles présentant, aujourd'hui encore, une population autochtone, la mise en valeur des « îles-colonies de peuplement » a débuté avec l'arrivée des colons occidentaux. Rapidement, les îles sont devenues pourvoyeuses de matières premières pour leur métropole. Les « îles à sucre » se trouvaient principalement dans la Caraïbe et l'Océan Atlantique. André-Louis Sanguin développe par exemple le cas de Sao Tomé-et-Principe. Cette île, située aux larges des côtes guinéennes et gabonaises, est la « quintessence de l'économie de plantation » (Sanguin, 2014). Par cette formule, le géographe

signifie que l'île a tour à tour produit l'ensemble des produits tropicaux destinés à sa métropole européenne²⁹, à savoir le café, le cacao et la canne à sucre.

Les îles ont donc dans un premier temps été mises en valeur par une exploitation agricole. La culture des produits précédemment cités, auxquels on peut ajouter celle du tabac, était donc au centre des économies insulaires. Quoique peu concurrentielles, ces cultures d'exportation ont traversé les siècles, et notamment la phase de libéralisation des échanges du XIXe siècle, grâce au protectionnisme mis en place par les métropoles. Cantonnées au secteur primaire, ces îles étaient les marchés captifs de leurs pays de tutelle, important l'ensemble des produits manufacturés de leurs métropoles. L'accession à l'indépendance est donc synonyme de transformations économiques majeures pour ces petits pays.

La culture de la banane est apparue dans un premier temps comme une bonne alternative à l'effondrement de la culture sucrière dans les années 1960. Cependant, l'absence d'économies d'échelle, empêchant ces nouveaux pays de rivaliser avec l'agriculture industrialisée émergente en Amérique du Sud, a poussé ces pays à réduire la part de l'agriculture dans leur PIB (Maillard, 2006). Le secteur primaire ne représente ainsi plus que 3% du PIB de Sainte-Lucie en 2012. Malgré ce changement radical, les traces de la colonisation sont toujours présentes dans la balance commerciale de ces pays. Si ceux-ci se sont majoritairement tournés vers le secteur tertiaire, l'importation massive de produits manufacturés est toujours monnaie courante : les produits importés proviennent souvent des anciens pays colonisateurs, ce qui conduit au phénomène de dépendance économique que nous avons évoqué en première partie (Tableau 1).

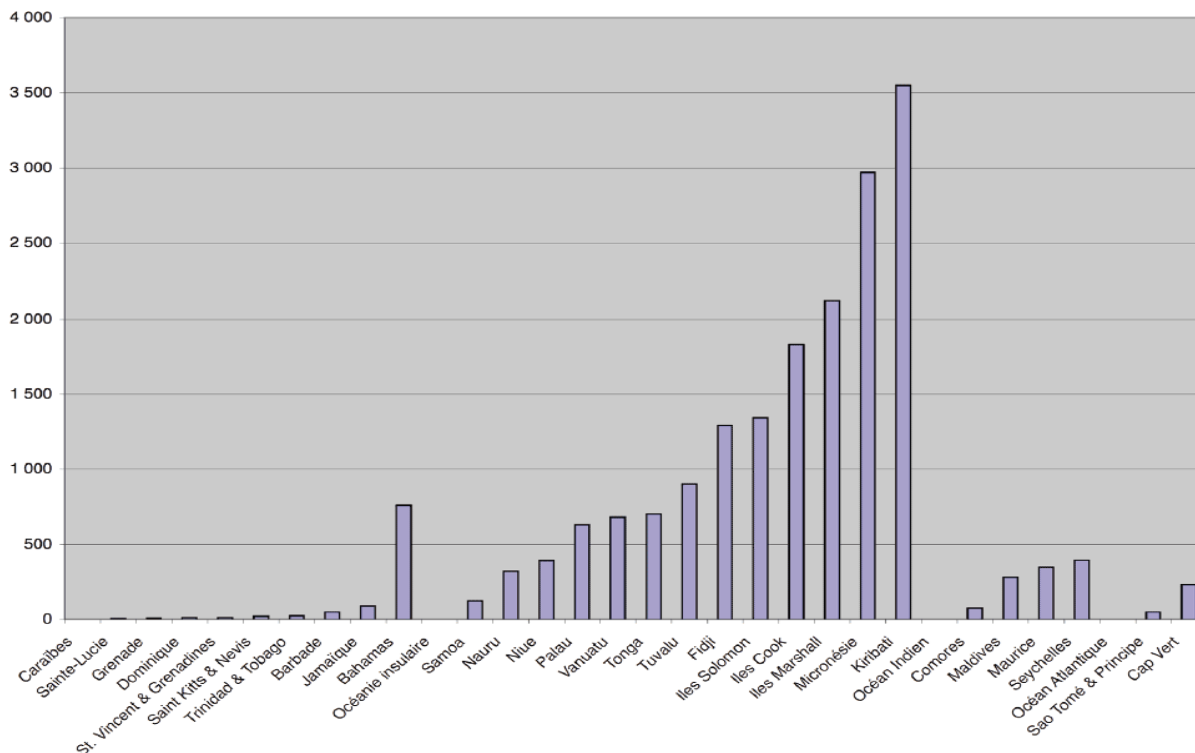
Les ressources terrestres étant limitées, on comprend que la valorisation agricole ne soit pas le modèle économique le plus viable pour les petits Etats insulaires. Plutôt que sur terre, les ressources seraient-elles à chercher dans la mer ?

2.2.2. Les ressources halieutiques, fondement des économies insulaires ?

En 1982 s'est déroulée la conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a donné naissance à ce que l'on appelle communément la Convention de Montego Bay, entrée en vigueur en 1994. Cette convention est fondamentale puisqu'elle a créé les zones économiques exclusives (ZEE). « Il s'agit d'une bande de 200 milles nautiques de large (soit 370 kilomètres), établie à partir de la côte d'un Etat maritime (en fait, à partir de sa ligne de base) dans laquelle ce dernier a le droit exclusif d'exploiter les ressources halieutiques et minières du sol et du sous-sol sous-marins » (Rosière, 2008). Les ZEE ont été mises en place à la demande des pays du Sud, en tête desquels on trouvait le Chili et le Pérou. Le paradoxe de la Convention de Montego Bay est que les grandes puissances, dans un premier temps réticentes à « privatiser » une partie de la mer, sont aujourd'hui celles qui en bénéficient le plus. Cet accord a donc permis aux petits pays insulaires, possédant un fort indice côtier, d'étendre considérablement leurs ressources. Pour des Etats disposant d'une superficie terrestre limitée, les Zones économiques exclusives représentent une aubaine pour l'expansion de leur souveraineté. C'est ce que montre la figure 1, proposée par François Taglioni (Taglioni, 2007).

²⁹ Sao Tomé-et-Principe était sous domination portugaise.

Figure 1. Répartition des ZEE (en milliers de km²) des petits Etats insulaires dans le monde (Taglioni, 2007)



Cette figure nous montre la variabilité des ZEE selon la situation géographique de l'île. Les pays de la Caraïbe, nombreux car très fragmentés mais dans une zone maritime quasiment fermée, ne jouissent pas des avantages offerts par la Conférence de Montego Bay, à l'inverse des Etats de l'Océan indien du Pacifique. Les pays les plus isolés et les plus morcelés, comme les îles Kiribati, les Etats fédérés de Micronésie ou, dans une moindre mesure, les Seychelles présentent donc des ZEE démesurées par rapport à leur superficie terrestre. François Taglioni précise que, selon un rapport des Nations Unies de 1999, le total des « zones économiques exclusives [...] des petits Etats insulaires représente environ le sixième de la surface de la Terre » (Taglioni, 2007). Ce chiffre pharaonique prend d'autant plus d'importance lorsque l'on connaît la faiblesse démographique de ces Etats, et les difficultés économiques auxquels ils font face. Puiser dans ces ressources halieutiques et les exploiter semble être une solution pour dynamiser les économies insulaires.

La structure des économies insulaires semble cependant ne pas faire la part belle à la pêche. Le tableau 2, également proposé par François Taglioni (2007), est éloquent à ce sujet. Il illustre la difficulté qu'ont certains pays du Pacifique et de l'Océan Indien, malgré une ZEE très étendue et des ressources halieutiques potentiellement très importantes, à transformer cette possibilité en avantage réel. Il est surprenant de voir que des pays comme les Kiribati ou les Etats fédérés de Micronésie aient une balance commerciale déficitaire en ce qui concerne la pêche, alors qu'ils possèdent les ZEE les plus étendues des petits Etats insulaires. Seuls quatre Etats, les Bahamas, les îles Salomon, Fidji et les Maldives, transforment le potentiel offert par les ZEE en ressources réelles. Ces quatre pays exportent en effet plus de produits de la pêche qu'ils n'en importent. François Taglioni (2007) note qu'il est logique que les îles de la Caraïbe ne puissent être autosuffisantes en ce qui concerne les produits de la pêche, l'espace maritime comprenant la mer des Antilles et le Golfe du Mexique étant pauvre en ressources sous-marines. Il n'est en outre pas surprenant que ces îles, tout comme Sao Tomé-et-Principe, traditionnellement sucrières, soient assez peu tournées vers la mer. A l'inverse, les pays de l'Océan Indien et du Pacifique hébergeaient traditionnellement des peuples de

pêcheurs. Les ressources et le savoir-faire étant présents, la nécessité d'importer des produits issus de la pêche s'explique par l'absence de moyens techniques et de maîtrise exigés par la pêche de grande envergure. Les îles Marshall possédaient par exemple en 2010 moins de dix long-liners (palangriers) et cinq thoniers senneurs pour couvrir une ZEE de 2 120 000 km² (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011).

	ZEE Km ²	Superficie Km ²	Ratio ZEE/terre	Importations de produits de la pêche supérieures aux exportations de produits de la pêche
Caraïbes				
Antigua & Barbuda	nc	440	nc	oui
Trinidad & Tobago	22 000	5 128	4	oui
Jamaïque	87 000	11 424	8	oui
Sainte-Lucie	5 000	616	8	oui
Dominique	10 000	750	13	oui
Grenade	8 000	345	23	oui
St. Vincent & Grenadines	10 000	388	26	oui
Bahamas	759 000	13 942	54	non
Saint Kitts & Nevis	20 000	269	77	oui
Barbade	49 000	431	114	oui
Total I	970 000	33 733	29	oui
Océanie insulaire				
Samoa	120 000	2 935	42	oui
Iles Salomon	1 340 000	28 370	49	non
Vanuatu	680 000	12 190	56	oui
Fidji	1 290 000	18 333	70	non
Tonga	700 000	747	936	oui
Palau	629 000	488	1 373	oui
Niue	390 000	259	1 489	oui
Micronésie	2 970 000	701	4 254	oui
Kiribati	3 550 000	811	4 372	oui
Iles Cook	1 830 000	237	7 721	oui
Iles Marshall	2 120 000	181	11 712	oui
Nauru	320 000	21	15 238	oui
Tuvalu	900 000	26	34 615	non
Total II	16 839 000	65 299	258	
Océan Indien				
Comores	73 000	1 862	39	oui
Maurice	345 000	2 045	169	oui
Seychelles	393 000	455	856	oui
Maldives	279 000	300	936	non
Total III	1 090 000	4 662	234	
Méditerranée				
Chypre	nc	9 250	nc	oui
Malte	nc	316	nc	oui
Total IV	nc	9 566	nc	oui
Océan Atlantique				
Sao Tomé & Príncipe	49 000	1 001	51	oui
Cap Vert	230 000	4 030	57	oui
Total V	279 000	5 031	55	oui
Total général	19 178 000	118 291	162	

Tableau 2. Quelques données sur les ZEE et la pêche des petits Etats insulaires dans le monde (classés par région géographique et ratio croissant ZEE/terre) (Taglioni, 2007)

La pêche au thon représente en valeur 60% de la production de pêche dans la zone du Pacifique, ce qui lui donne une importance considérable dans la région. Un des enjeux majeurs est la régulation et le contrôle de cette pêche, trop souvent illicite. Les bateaux ont

aussi multiplié leur capacité de pêche, ce qui donne lieu à une situation de surpêche dans la région. Si la question de la pêche au thon pose problème dans cette zone du globe, elle met en lumière une difficulté à laquelle l'ensemble des petits Etats insulaires de la planète sont confrontés : le contrôle de ces ZEE. L'exemple extrême des Tuvalu, ayant une zone économique exclusive plus de 34 000 fois supérieure à leur superficie, montre l'ampleur de la tâche qui attendrait des gouvernements souhaitant contrôler cette zone. Même pour les petits Etats de la Caraïbe, cette surveillance est difficile à mettre en place. Les micro-Etats dépendent de leurs puissants voisins qui assurent la fonction de « gendarmes des mers ». Ainsi, dans le Pacifique, une coopération régionale a vu le jour. Elle permet aux petits pays de bénéficier d'opérations de contrôle menées par les flottes françaises, australiennes et néo-zélandaises (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011).

La pêche est donc, sauf exception, à peine vivrière pour les petits Etats insulaires. Ces îles tirent cependant des revenus de ces espaces halieutiques, en vendant des licences de pêche à des pays demandeurs. Un Etat comme le Japon, grand consommateur de poisson, a ainsi passé des accords avec de nombreux micro-Etats du Pacifique. Ces pratiques sont majoritaires au sein des îles du Pacifique et de l'Océan Indien, et les devises que rapporte cette exploitation des droits de pêche peuvent être significatives pour les économies de ces petits pays.

Quoi qu'il en soit, l'économie des petits pays insulaires ne se fonde que très peu sur l'exploitation des fonds marins. La taille de ces Etats, cumulée à leur isolement relatif, explique finalement la spécialisation de ces pays dans le secteur tertiaire.

2.2.3. Des économies dominées par le secteur tertiaire

Une des caractéristiques des micro-Etats, que l'on peut étendre aux petits Etats insulaires, est que leur économie se fonde principalement sur le secteur des services. C'est ce que rappelle Stéphane Rosière : « Les micro-Etats ont souvent peu de ressources naturelles [...]. Leur économie se concentre souvent sur les activités de service » (Rosière, 2008). Le tableau 3 montre ainsi que la part des services dans le PIB des micro-Etats insulaires est toujours supérieure aux autres secteurs d'activités. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des pays de la planète ; les services représentaient 70% du PIB mondial en 2008³⁰. Cependant, de nombreux petits pays insulaires présentent un taux d'activités de services dans leur économie supérieur à 70%, fait d'autant plus rare qu'il s'agit de pays en développement. On peut ainsi relever l'exemple de la Barbade, dont l'économie dépendait à 84% des services en 2012, ou encore les Seychelles où les services représentaient 83% du PIB cette même année. Il est intéressant de constater que les pays où le secteur tertiaire est le plus développé sont les petits Etats de la Caraïbe. Ces Etats regroupent en effet deux activités typiques des petits Etats insulaires : le tourisme et la finance.

³⁰ Chiffre tiré de la Banque Mondiale.

Pays	RNB/hab en 2011 (US\$)	Croissance du PIB 2011 (%)	Part de l'agriculture dans le PIB (%) 2012	Part de l'industrie dans le PIB (%) 2012	Part des services dans le PIB (%) 2012
Antigua-et-Barbuda	\$ 12 400	-3,00%	2%	21%	77%
Bahamas	\$ 21 280	1,70%	2%	16%	82%
Bahreïn	\$ 18 050	2,10%	nc	Nc	nc
Barbade	\$ 15 660	0,80%	1%	15%	84%
Belize	\$ 4 490	2,30%	13%	23%	64%
Cap-Vert	\$ 3 640	4,50%	8%	18%	74%
Comores	\$ 830	2,20%	nc	Nc	Nc
Cuba	\$ 5 890	2,70%	5%	21%	74%
Dominique	\$ 6 660	-0,30%	14%	15%	71%
Fidji	\$ 3 750	1,90%	13%	19%	68%
Grenade	\$ 7 340	1,00%	5%	17%	78%
Guinée-Bissau	\$ 570	4,80%	nc	Nc	Nc
Guyana	\$ 3 050	5,40%	21%	34%	45%
Haïti	\$ 700	5,60%	nc	Nc	Nc
Iles Cook	Nc	nc	nc	Nc	Nc
Iles Marshall	\$ 3 920	0,80%	nc	Nc	Nc
Iles Salomon	\$ 1 120	9%	nc	Nc	Nc
Jamaïque	\$ 4 780	1,70%	7%	21%	72%
Kiribati	\$ 2 100	2,70%	25% (2010)	8% (2010)	67% (2010)
Maldives	\$ 5 800	7%	4%	19%	77%
Maurice	\$ 8 140	3,90%	4%	25%	71%
Micronésie (Etats fédérés de)	\$ 3 050	2,10%	28%	9%	63%
Nauru	Nc	nc	nc	Nc	Nc
Niue	Nc	nc	nc	Nc	Nc
Palaos	\$ 9 240	6,50%	6%	9%	85%

Papouasie-Nouvelle Guinée	\$ 1 480	9,00%	nc	Nc	Nc
République dominicaine	\$ 5 200	4,50%	6%	33%	61%
Sainte-Lucie	\$ 6 840	1,30%	3%	16%	81%
Saint-Christophe-et-Niévès	\$ 12 660	2,10%	2%	23%	75%
Saint-Vincent-et-les Grenadines	\$ 6 070	0,10%	6%	20%	74%
Samoa	\$ 2 950	1,40%	10%	28%	62%
Sao Tomé-et-Principe	\$ 1 240	4,90%	nc	Nc	Nc
Seychelles	\$ 11 340	7,90%	2%	15%	83%
Singapour	\$ 47 460	5,20%	0%	27%	73%
Suriname	\$ 8 260	5,30%	10%	38%	52%
Timor-Leste	\$ 3 890	12%	17%	26%	57%
Tonga	\$ 3 740	2,90%	19%	22%	59%
Trinité-et-Tobago	\$ 13 750	-1,60%	1%	61%	38%
Tuvalu	\$ 5 080	8,50%	28%	9%	63%
Vanuatu	\$ 2 870	1,40%	25%	11%	64%

Tableau 3 : Quelques données économiques des PEID (Sources : Banque mondiale)

Les nombreux ouvrages et articles concernant l'insularité se plaisent à rappeler la fascination qu'exercent ces territoires tant sur l'imaginaire individuel que collectif. Pour Jean-Claude Maillard, « l'île est [...] un espace de magie, de mystère et de rêve, qui attire et retient, à portée de main ou inaccessible, réel ou supposé » (Maillard, 2006). Les insulaires ont rapidement compris le potentiel qu'ils pouvaient tirer de la fascination des îles sur des voyageurs en quête de sensation ou de dépaysement. Dans les représentations collectives, se rendre sur une île revient à aller à l'autre bout du monde. La métaphore du « paradis sur terre » est aussi abondamment utilisée par les agences de voyage, à l'heure où la concurrence en termes d'image entre les territoires s'accroît. Les îles n'hésitent pas à entrer dans cette compétition, transformant les territoires en véritables marques. Jouant sur l'idée d'évasion, les Seychelles ont par exemple développé une campagne publicitaire intitulée « Les Seychelles, un autre monde... ». L'idée d'ailleurs, d'Eden terrestre, qui structure les représentations de l'île est donc abondamment exploitée par le secteur touristique.

Il est vrai que les îles possèdent des atouts naturels indéniables. L'isolement, s'il est contraignant pour les échanges commerciaux de biens, est recherché et valorisé par les

touristes. De même, le morcellement des Etats archipélagiques présente toutes les vertus aux yeux des visiteurs venus chercher le dépaysement. Les petits Etats insulaires se trouvent tous entre le Tropique du Cancer et celui du Capricorne, et beaucoup d'entre eux sont très proches de l'équateur. Si la géomorphologie de ces îles n'est pas identique, ce qui se traduit naturellement en termes de climat, elles possèdent toutes un climat tropical garantissant chaleur et soleil au touriste l'essentiel de l'année. Les touristes attirés par ces îles sont à la recherche de la trinité mer/sable/soleil. Jean-Claude Maillard remarque que toutes les îles ne disposent pas de ces conditions attractives pour les touristes. Il cite par exemple les plages de sable noir, ou encore les littoraux urbanisés, répulsifs pour les voyageurs (Maillard, 2006). De nombreuses îles correspondent cependant au fantasme du territoire vierge, hors du temps, et exploitent ce topos pour faire fructifier leurs économies.

Cet attrait pour les îles a nécessité l'aménagement de celles-ci, en termes d'accessibilité comme d'aménagement d'infrastructures hôtelières. Des aéroports internationaux se sont ainsi développés sur des îles relativement peu peuplées. L'aéroport international de Malé aux Maldives a par exemple été construit sur un atoll proche de la capitale, et est desservi par une quinzaine de compagnies aériennes internationales. De même, l'offre des grandes chaînes hôtelières proposant des séjours haut de gamme s'est multipliée sur ces îles. Le coût des séjours est cependant extrêmement élevé, ce qui les destine à une clientèle relativement aisée. Dans une période de crise économique, le modèle touristique proposé par ces petits Etats est obligé de se réinventer, ne pouvant plus distinguer sa clientèle uniquement sur des critères économiques (Maillard, 2006).

La crise économique et financière de 2008 a prouvé la fragilité du modèle économique de ces petits Etats insulaires. Obligés de s'ouvrir pour se développer, ceux-ci ont subi de plein fouet les conséquences du ralentissement de la croissance mondiale. Certains Etats sont en effet excessivement dépendants du tourisme, et donc de la conjoncture économique. En 2011, le tourisme international représentait 58% des exportations d'Antigua-et-Barbuda, 65,7% de celles des Bahamas et 71,3% de celles du Vanuatu³¹. Ces pays ayant une balance commerciale déficitaire en temps de croissance, on ne peut qu'imaginer l'impact qu'a eu la crise de 2008 sur leurs économies. Palaos, destination touristique par excellence des Taïwanais et des Japonais, a connu une diminution de son PIB en 2009 de 10,6%. De même, la croissance enregistrée à Saint-Christophe-et-Niévès la même année était de -6,9%³². En plus d'une dépendance forte à la conjoncture économique, le très fort développement du tourisme peut être vecteur de tensions sociales. Au Vanuatu, pays « exemplaire » dans le Pacifique grâce à son dynamisme économique fondé sur le tourisme et les investissements étrangers, les conséquences de ce développement se font sentir. L'agriculture d'autosubsistance, qui représentait un fondement de l'économie de l'île, peine à se défendre face à une pression foncière toujours plus forte due au tourisme de masse. (Wittersheim, 2011). Le tourisme est donc devenu le socle de l'économie de beaucoup de petits pays insulaires, non sans danger.

L'île est un lieu rêvé, souvent associé à une zone de non-droit – on pense par exemple aux îles de pirates souvent narrées et portées à l'écran. Aujourd'hui encore, elle compte souvent parmi les « zones grises » de la mondialisation. Selon Stéphane Rosière, « beaucoup de ces micro-Etats [...] sont devenus des "paradis fiscaux", spécialisés dans la finance off-shore... Ces territoires forment des discontinuités juridiques, sinon des sanctuaires, pour des flux financiers de toutes natures » (Rosière, 2008). De nombreux petits Etats insulaires

³¹ Chiffres issus de la Banque mondiale. En économie, le tourisme étranger dans un pays est comptabilisé comme une exportation de services pour celui-ci.

³² Source : Banque mondiale.

apparaissent sur la liste du GAFI (Groupe d'action financière) comme non-coopératif. Sao Tomé-et-Principe se trouve ainsi en bonne place sur la liste établie pour la période 2011-2012 par le GAFI. Au sein du groupe devant améliorer la conformité à diverses normes financières internationales, on voit également figurer Antigua-et-Barbuda et Trinité-et-Tobago. De même, le Forum fiscal mondial retenait fin 2013 une quinzaine de pays placés sur la liste noire des paradis fiscaux. Parmi eux se trouvait la Dominique, Trinité-et-Tobago, les îles Marshall, Vanuatu, Nauru et Niue. L'activité de banque off-shore est donc toujours très développée au sein de ces Etats, malgré de nombreuses mises en garde de la communauté internationale. Celle-ci a notamment menacé les petits Etats insulaires, très dépendants des aides extérieures, de geler les fonds si aucune amélioration ne se faisait sentir.

Les Etats insulaires fondent donc une partie de leur activité sur l'accueil de flux illicites. Un paradis fiscal se définit en effet par: « une faible fiscalité, une grande opacité, une législation peu contraignante et l'absence ou la faible coopération judiciaire » (Piolet, 2013). La réglementation à géométrie variable de ces Etats les conduit à faire commerce de différents droits: nous avons cité les droits de pêche, mais on peut y ajouter les pavillons de complaisance. Selon la fédération international des transporteurs (IFT), ils « sont utilisés pour détourner les réglementations du travail du pays de propriété réelle et deviennent un moyen de payer des salaires médiocres »³³. Cet autre exemple prouve la difficulté qu'ont les petits pays insulaires en développement, pauvres en ressources, à diversifier leurs activités légalement. Ils restent associés dans l'imaginaire collectif à l'évasion fiscale ou aux plages de sable fin.

Si l'union fait la force, la solution pour ces petits pays est peut-être de se rassembler et de coopérer à l'échelle régionale voire internationale, pour passer outre ces clichés encore trop réels.

2.3. La coopération régionale, une bonne idée finalement peu satisfaisante

Les organisations intergouvernementales (OIG) ne sont pas des phénomènes récents, la première remontant au Zollverein mis en place en 1833 pour créer une union douanière entre les Etats allemands. Ce sont des « associations d'Etats (au moins deux) constituées par traité » (Rosière, 2008). La mondialisation a abouti à l'augmentation de ces OIG: il en existe actuellement plus de 300 dans le monde, dont la majorité – 230 – à vocation régionale (Rosière, 2008). Elles se sont développées sur l'ensemble du globe, et sont souvent perçues comme des moyens, pour des pays ayant des difficultés à s'affirmer à l'échelle internationale, de compter parmi les acteurs de la mondialisation. La mise en place par les PEID d'instances de coopération régionale voire internationale semble donc être une solution pour pérenniser un développement économique, social et politique dont le futur est toujours incertain.

2.3.1. Une tradition de réseau plus ou moins ancrée

L'Océanie insulaire, malgré sa fragmentation, est une zone d'échange très ancienne. L'exemple de la *kula*, décrit par Bronislaw Malinowski³⁴, prouve que les insulaires sont

³³ <http://www.itfglobal.org/flags-convenience/index.cfm/ViewIn/FRA>

³⁴ « L'archipel des Trobriand au sud-est de la grande île de la Nouvelle-Calédonie est en effet célèbre pour la circulation des objets traditionnels que les groupes locaux ne cessaient de s'échanger. Ils décrivent, de lieu en lieu, d'île en île, une large boucle jusqu'à revenir à leur point de départ, trente ou quarante années après » (Bonnemaison, 1997).

depuis longtemps liés par des systèmes d'échanges, permettant de tisser des liens politiques et sociaux entre les différentes îles. Joël Bonnemaïson insiste sur le fait que ce système d'échange ancestral démontre que « le réseau circulaire océanien n'a pas de centre ; il trouve son sens par le lieu d'origine qui est au départ de la boucle » (Bonnemaïson, 1997). Quel que soit le lieu de départ de l'objet, il y revient toujours après avoir effectué un cercle parfait. Chaque étape est donc un nouveau départ. Cet exemple démontre que l'espace océanien est organisé sur le mode réticulaire. Les réseaux qui se mettent en place ne sont pas des réseaux économiques mais politiques, les objets passant d'une île à une autre ayant pour finalité de renforcer l'alliance politique. Toujours selon Joël Bonnemaïson, « le rêve de l'Océanien traditionnel s'exprime en termes de routes et en termes d'alliance ; il vit dans un espace-réseau structuré par des routes et des carrefours » (Bonnemaïson, 1997). Les petits Etats du Pacifique, ayant besoin les uns des autres pour survivre, ont donc une très forte culture de la mer et de l'alliance. La *kula* est un exemple ancestral donné pour expliquer et faire comprendre le système de dons/contre dons historiquement à l'œuvre dans les sociétés océaniques, et qui fait office de contre-modèle du système d'échanges capitalistes.

On le voit donc, la coopération régionale peut être le fruit de très vieilles traditions, prouvant que les premiers peuples océaniques avaient compris l'importance du réseau pour des petits territoires économiquement peu viables. Cette tradition de l'échange et du réseau ne se retrouve pas aussi fortement au sein des autres petits Etats insulaires en développement. Cependant, les autres îles de la planète, du fait de leur passé colonial, ont elles aussi appartenu à des réseaux d'échange, structurés par la métropole. Ce phénomène est particulièrement vérifiable au sein des petites îles de la Caraïbe, mais également des îles sucrières de l'Atlantique telle Sao Tomé-et-Principe. Comme le rappelle André-Louis Sanguin, « la partition du monde antillais et le chassé-croisé des puissances coloniales a eu pour conséquence la mise en place de liens exclusifs d'ordre politique, économique et intellectuel entre chaque île et sa métropole » (Sanguin, 1981). La tradition de coopération est donc ici d'un ordre totalement différent, puisqu'elle est coordonnée par une puissance extérieure à la zone insulaire. Ce système colonial a conduit les petites îles de la Caraïbe à l'exact opposé de ce que l'on a pu observer dans le Pacifique. Des liens très importants ont été tissés avec le pays de tutelle, alors que les échanges interrégionaux étaient quasiment inexistantes.

La création de la Fédération des Indes occidentales lors de la décolonisation britannique en 1958 en est le parfait exemple. Mise en échec après quatre ans d'existence, cette construction politique impulsée par la Grande-Bretagne fût victime du peu d'entente entre les îles qui la constituaient, à savoir la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, la Barbade, ainsi que plusieurs territoires qui demeurent aujourd'hui la possession des Britanniques tels que les îles Caïman. Cet échec est en partie dû à l'absence de volonté britannique d'intégrer les îles antillaises lorsqu'elles étaient encore sous son contrôle (Sanguin, 1981). Fédérer des Etats que rien n'unissait, excepté leur passé colonial commun, s'est donc avéré impossible.

Si tous les petits Etats insulaires en développement avaient déjà été amenés à coopérer avant leur indépendance, pour diverses raisons, les réseaux de coopération n'avaient pas la même ampleur ni la même finalité selon les ensembles régionaux. Puisque nous évoquons ici le système de coopération régionale, nous allons traiter successivement les deux principaux bassins insulaires, à savoir la Caraïbe et l'Océanie Pacifique.

2.3.2. Le premier exemple de coopération à l'échelle régionale : la Caraïbe

La tentative avortée de la Fédération des Indes occidentale n'a pas découragé la coopération régionale dans la Caraïbe. Dès leur accession à l'indépendance, les anciennes colonies britanniques, à la tête desquelles Trinité-et-Tobago, ont compris l'intérêt qu'elles avaient à se regrouper. Après l'échec de l'union politique, les efforts se sont portés sur une alliance économique entre les pays nouvellement indépendants. C'est suivant cette volonté qu'a vu le jour, en 1968, la Caribbean Free Trade Association – CARIFTA –, qui regroupait l'ensemble des anciens territoires britanniques augmentés du Belize et de la Guyane³⁵. Cette première tentative de coopération économique a permis une légère augmentation du commerce intra-régional, mais s'est soldée par un échec. Il s'agissait avant tout d'une zone de libre-échange abolissant les barrières douanières entre les Etats membres, mais sans harmonie préalable des tarifs extérieurs (Sanguin, 1981).

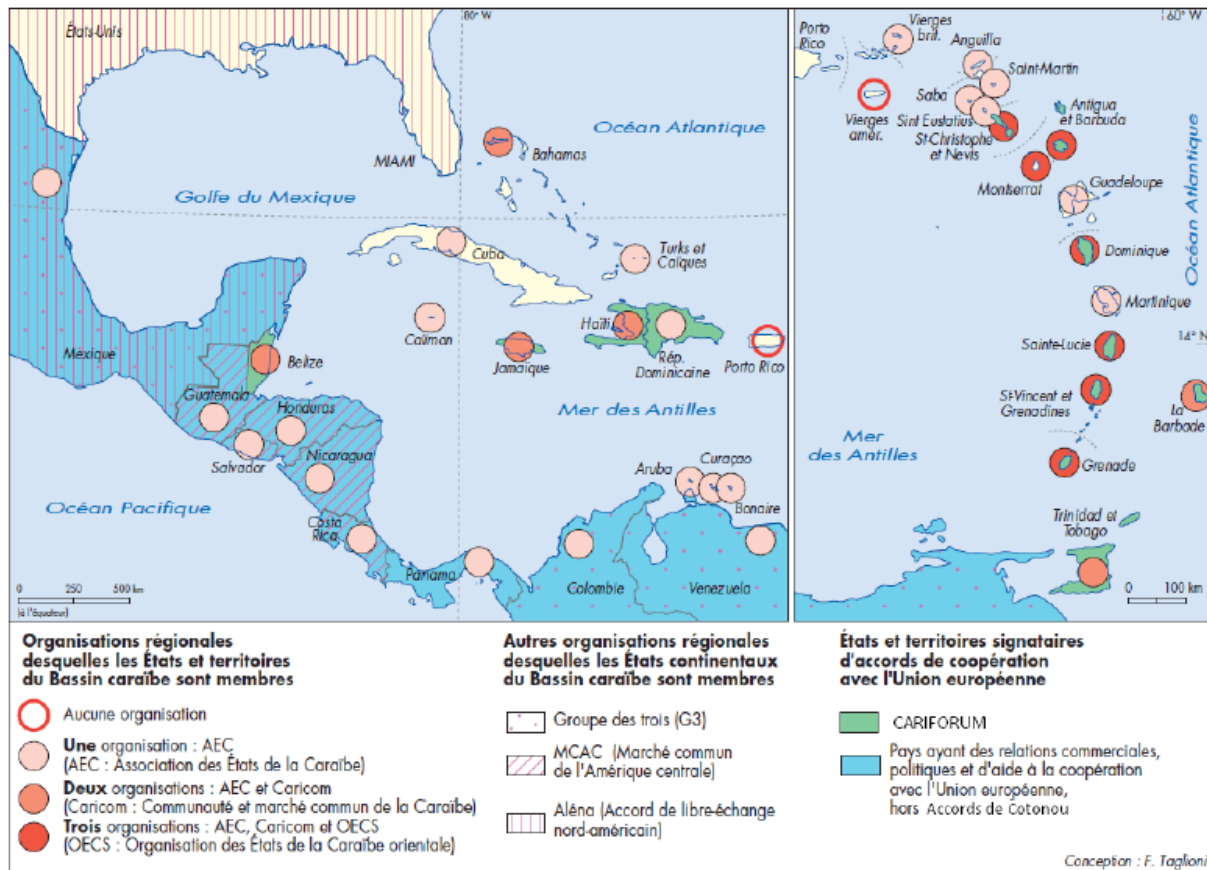
L'impulsion des Etats anglophones de la Caraïbe n'a pas été remise en cause par cette tentative ratée. Depuis les années 1970, plusieurs organisations ont été créées, qui existent encore aujourd'hui. On peut tout d'abord citer la CARICOM – Caribbean Community –, qui a vu le jour en 1973 à la suite du traité de Chaguaramas. Une nouvelle fois, cette organisation regroupe les Etats historiquement liés à la Grande-Bretagne : elle est constituée de 15 Etats membres et de 5 Etats associés³⁶. La différence notable entre la CARIFTA et la CARICOM est que la seconde a réellement mis en place des mécanismes de coordination économique : tarifs extérieurs communs, protectionnisme, fiscalité harmonisée, etc. (Sanguin, 1981). L'objectif de coopération économique a été renforcé lors de la révision du traité de Chaguaramas en 2001, qui prévoit la mise en place d'un marché commun et d'une union monétaire à l'horizon 2015 (Rapport de l'Alliance française de développement, 2012). Il faut cependant noter qu'il existe déjà un marché commun dans l'espace caribéen aujourd'hui, celui formé par l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS). Celle-ci est composée de 9 Etats membres, appartenant tous également à la CARICOM. En plus du marché commun, cette organisation prévoit une coopération dans plusieurs domaines comme la justice, les télécommunications ou encore la représentation diplomatique. On le voit, ces Etats tentent d'instaurer des économies d'échelle en mutualisant des secteurs coûteux. Le rapport de l'Alliance française de développement sur la Caraïbe cite deux autres exemples de coopération régionale : le CARIFORUM, composé des membres de la CARICOM, exception faite du Montserrat, de Cuba et de la République dominicaine, et l'AEC – Association des Etats de la Caraïbe –, qui regroupe 25 Etats et dont le but est de promouvoir le développement durable de la région.

La coopération régionale n'en est donc pas à son coup d'essai dans la région caribéenne, comme nous le montre la carte 2. Les petits Etats insulaires, liés par un passé colonial commun et conscients des difficultés économiques, sociales et environnementales qu'ils doivent surmonter, semblent avoir fait le choix de la coopération depuis leurs indépendances. Cependant, les multiples organisations et associations présentes dans la Caraïbe peinent à se développer et à prendre de l'ampleur. L'Agence française de

³⁵ Les Etats fondateurs sont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Guyane auxquels se sont ajoutés lors de leurs indépendances Anguilla, le Belize, la Dominique, Grenade, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines.

³⁶ Les membres de cette organisation sont Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago auxquels s'ajoutent Anguilla, les Bermudes, les Iles Vierges britanniques, les Iles Caïmans et les Turks-Caïcos qui sont des Etats associés.

développement propose plusieurs facteurs explicatifs de cette stagnation. La première raison est la faiblesse des échanges intra-régionaux, de l'ordre de 13% des échanges totaux. Les écarts de développement sont aussi conséquents dans la région : le Revenu National Brut par habitant d'Antigua-et-Barbuda est par exemple plus de dix-sept fois supérieur à celui d'Haïti (Tableau 3). Les différences de législation entre les pays de la zone doivent également être prises en compte pour expliquer la difficulté de coopérer dans cette région du monde.



Carte 2. Principales organisations régionales des Caraïbes (François Taglioni, 2012)

2.3.3. Le second exemple de coopération à l'échelle régionale : l'Océanie insulaire

La particularité de l'Océanie insulaire n'a eu de cesse d'être répétée. Le réseau océanien ne comporte ni centre, ni tête, mais un rayonnement multiple. Nous avons donc affaire à un monde politiquement désuni (Bonnemaison, 1997). En plus d'être à la périphérie des grands centres de décision et des grands foyers de population mondiaux, les États insulaires du Pacifique sont éloignés les uns des autres. L'Océanie insulaire s'étend sur une superficie de 30 millions de km², au sein de laquelle seulement 2% sont des terres émergées. Les États archipélagiques ayant du mal à établir des liaisons entre les multiples îles dont ils sont composés, il semble difficile d'imaginer un système de coopération durable entre les différents micro-États du Pacifique. D'autant plus que l'exemple de la Caraïbe a montré qu'il était extrêmement difficile d'établir des organismes de coopération régionale lorsqu'il existe de forts écarts de développement au sein d'une zone, ce qui est le cas dans le Pacifique insulaire. François Taglioni dresse une brève typologie du développement de la région fondée sur une comparaison des Indices de Développement Humain (IDH). Il décrit trois catégories de pays : les « États et territoires les plus avancés », qui se trouvent être les États associés aux

grandes puissances – Palaos, Niue, les îles Cook ; un « groupe intermédiaire » composé de Nauru, Fidji et Tonga, relativement développés mais en proie à de fortes instabilités politiques ; et enfin un « groupe hétérogène » rassemblant des Etats aux situations très différentes mais dépendants de l'aide internationale, secoués par des problèmes économiques et sanitaires préoccupants (Taglioni, 2004).

Malgré ces freins, le Pacifique s'inscrit lui aussi dans des logiques de coopération régionale. Comme évoqué précédemment, le système de réseaux et d'alliances est un concept très ancré chez les populations autochtones océaniques. Cependant, les deux organisations régionales qui existent aujourd'hui ont été impulsées par les grandes puissances ayant des intérêts économiques et politiques dans la région. La première de ces organisations, la Communauté du Pacifique, compte parmi les plus anciennes de la planète. Elle a été créée en 1947 par la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, et compte aujourd'hui 22 territoires du Pacifique, présentant différents statuts. Le siège de cette communauté se trouve à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une organisation à but politique ni économique. Elle cherche avant tout à mettre en place une coopération technique – dans le domaine de la pêche, de l'agriculture, de l'énergie – et à développer la recherche scientifique (Taglioni, 2004).

A la Communauté du Pacifique s'ajoute le Forum des îles du Pacifique (FIP). Cette seconde instance, créée conjointement par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est une organisation politique poursuivant également des objectifs économiques comme la mise en place d'une zone de libre-échange. Ne sont admis en son sein que les Etats indépendants ou associés, ce qui porte le nombre de membre à 16. Fondé en 1971, lors de la vague d'accession à l'indépendance, le FIP avait comme raison d'être initiale la lutte pour la dénucléarisation du Pacifique. Il a donc bien été créé dans une perspective de revendication politique. Depuis la fin des essais nucléaires³⁷, le Forum avait perdu de l'ampleur, faute de financement. L'instabilité politique constatée au début des années 2000 dans plusieurs Etats du Pacifique a poussé l'Australie à s'investir plus concrètement, à la fois financièrement et politiquement (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011). L'organisation dispose d'un secrétariat à Suva, aux Fidji, chargé de coordonner les actions de développement économique, la politique étrangère et le commerce des Etats membres du Forum. L'originalité de ce dernier est que, contrairement même à la définition d'une Organisation intergouvernementale, il ne repose sur aucun traité ni aucune charte. Les décisions sont prises, selon la tradition océanique, par consensus (Taglioni, 2004). Compte tenu de cette faiblesse institutionnelle, de la mésentente qui règne entre Polynésiens et Mélanésiens, et de la fragilité politique interne de la majorité des membres, le FIP n'est pas une organisation forte permettant aux petits Etats insulaires de surmonter leurs contraintes (Dasque, 2011).

Si la coopération sous forme d'organisations institutionnalisées semble être un échec relatif, la collaboration régionale prend d'autres formes dans le Pacifique. Le fer de lance de cette coopération est l'Université du Pacifique Sud, disposant d'un campus principal à Suva et de nombreuses antennes dans la quasi-totalité des petits Etats insulaires du Pacifique.

Les différents exemples développés montrent la difficile intégration régionale des petits Etats insulaires. Malgré les obstacles rencontrés, il est certain que le regroupement régional est à terme une solution pérenne pour ces petits Etats. Les Nations Unies ont

³⁷ La dénucléarisation du Pacifique a été adoptée avec la signature du traité de Rarotonga en février 1985.

également compris la nécessité de faire travailler de concert ces pays, confrontés aux mêmes difficultés, en leur accordant le statut de « petits Etats insulaires en développement ». Ce regroupement a vu le jour au sein d'une OIG à vocation universelle, l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut être qualifié d'OIG, mais prouve que le salut de ces Etats passe par une coopération étroite et une aide nécessaire de la communauté internationale au regard de la vulnérabilité écologique et économique qui les caractérise. Le dernier exemple en date de cette collaboration est la conférence qui s'est tenue à Nassau en février 2014, exclusivement consacrée au développement du tourisme dans les PEID. Cette conférence, qui a eu lieu sous la houlette de l'Organisation mondiale du tourisme, démontre une prise de conscience de la communauté internationale de l'aide dont ont besoin ces pays, individuellement peu viables.

3. LA SPECIFICITE DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT: ANALYSE A L'ECHELLE D'UN ETAT – LE CAS DE NAURU

Nauru est souvent à peine présenté, et décrit en quelques termes qui reviennent régulièrement : plus petit pays du monde, Etat ruiné, île vouée à disparaître. Ces descriptions apocalyptiques témoignent de la réalité géographique, économique et écologique du pays, mais s'attardent souvent assez peu sur Nauru, son histoire et les conséquences qu'a la micro-insularité pour les habitants de l'île. C'est la volonté d'approfondir ces aspects qui nous pousse à faire une étude détaillée du cas nauruan. Le seul travail majeur qui lui a jusque-là été consacré en langue française est le livre de Luc Folliet, *Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a détruit le pays le plus riche du monde* (2010). Cet ouvrage est une enquête journalistique à partir de laquelle nous allons fonder notre réflexion géographique, politique et économique. Notre démarche cherche à comparer la situation nauruane aux caractéristiques et aux problématiques propres à la catégorie générique des petits Etats insulaires en développement, que nous avons développé jusqu'alors. La finalité de cette étude de cas est de comprendre si Nauru est l'archétype de ce qui attend, à terme, la majorité des PEID de la planète, tout en gardant à l'esprit ses très fortes particularités géographiques.

Avant d'aller plus loin, une rapide présentation du pays s'impose. Nauru, avec une superficie de 21 km², appartient à la catégorie des micro-Etats. Le pays, situé au cœur de l'Océan Pacifique, est véritablement entouré par les eaux, sa voisine la plus proche, l'île de Tarawa³⁸, se situant à plus de 700 kilomètres. Les centres régionaux, à savoir Suva, Port-Moresby ou encore Brisbane, sont eux tous à plus de 2000 kilomètres³⁹ de la petite île. La figure 5 nous montre que Nauru se trouve relativement au nord-ouest de l'Océanie insulaire. Cette position géographique place le pays dans l'arc micronésien⁴⁰.

Nauru, dont la population atteignait tout juste les 10 000 habitants en 2013, est donc un territoire isolé. Comment un territoire peut-il être viable dans un monde régi par la mondialisation des échanges ? Quelles furent les conséquences de l'indépendance pour l'île ? Quels sont les perspectives de développement pour ce territoire ? C'est à ces différentes interrogations que nous allons tenter de répondre maintenant.

3.1. Grandeur et décadence de Nauru

3.1.1. Une croissance fondée sur une mono-ressource

Tout comme ses consœurs du Pacifique, l'île de Nauru a été colonisée pour la première aux alentours de 1000 ans av. J.-C., lors de la diffusion du peuplement austronésien (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher, 2011). Les sources datant de cette époque sont pour l'île, malheureusement, inexistantes. Le site officiel de la République de Nauru rappelle que douze tribus furent à l'origine du peuplement de l'île, tribus dont se prévalent aujourd'hui

³⁸ Cette île fait partie de l'archipel des Kiribati.

³⁹ Suva est à 2318 kilomètres de Nauru, Port-Moresby à 2398 kilomètres et Brisbane à 3330 kilomètres.

⁴⁰ La Micronésie est constituée de Palaos, les Mariannes du Nord, Guam, les Etats fédérés de Micronésie, les Ile Marshall et Nauru.

encore les Nauruans autochtones. Il semble que les habitants de Nauru partagent des traits mélanésiens, polynésiens et micronésiens. L'isolement de l'île explique le peu de sources à disposition lorsque l'on s'intéresse à l'histoire nauruane. Nauru apparaît sur les cartes lors de la conquête du Pacifique par les Occidentaux au XVIII^e siècle. L'île prend de l'importance lorsqu'elle devient, autour des années 1830, une île-étape pour les baleiniers occidentaux en quête d'eau et de nourriture. Cette fonction d'escale conduit progressivement à l'installation d'Occidentaux sur l'île, perturbant durablement le mode de vie tribale en place jusque alors à Nauru : de violents conflits entre les différentes chefferies éclatent sur l'île dans les années 1870. La présence de marchands allemands sur l'île pousse ceux-ci à demander le rattachement de Nauru au protectorat allemand déjà en place aux Iles Marshall, ce qui est chose faite en 1888. Les Allemands mettent un terme aux conflits tribaux qui ravagent l'île depuis une dizaine d'années : ils « vien[nent] de sauver la population de sa propre destruction » (Folliet, 2010). L'histoire de l'île est donc assez commune à celle de ses voisines : elle subit la volonté de conquête européenne, à l'heure où le Vieux Continent s'industrialise et cherche à la fois des matières premières et des marchés pour écouler sa production.

Le commerce entre Nauru et les Occidentaux se cantonne jusqu'à au début du XX^e siècle au coprah. L'importance de l'île s'accroît lorsque l'on y découvre du phosphate quasiment pur. Celui-ci est alors très recherché par l'Australie, terre peu fertile, puisqu'il entre dans la composition des engrais agricoles. Australiens et Allemands s'entendent donc pour exploiter la mine de phosphate de Nauru à partir de 1907. Les autochtones poursuivent leurs activités traditionnelles, la main d'œuvre minière étant principalement constituée de *coolies* chinois. Cet accord perdure jusqu'à la Première Guerre mondiale. L'importance du gisement de phosphate, gardée relativement secrète par l'Australie, est mise en avant au lendemain de la Grande Guerre. Luc Folliet cite par exemple un article paru dans le *New-York Times* en septembre 1918 : « On estime à 500 millions de tonnes les réserves de phosphate sur cette île. Ce fertilisant pourrait concurrencer les célèbres champs de nitrate du Chili » (Folliet, 2011, p.28). Nauru, en tant qu'ancienne possession de l'Allemagne perdante, entre sous le giron de la Société des Nations. Celle-ci confie son administration à la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans les faits, l'Australie gère seule le petit territoire mais la British Phosphate Commission, composée des trois puissances, voit le jour, gérant l'extraction minière et permettant un partage des revenus du phosphate. La gestion est donc exclusivement laissée aux mains des Occidentaux, les autochtones ne prenant toujours pas part à l'activité minière.

La Seconde Guerre mondiale bouleverse une nouvelle fois la situation de l'Océanie insulaire. Jean-Pierre Doumenge n'hésite pas à dire que « le Pacifique a brutalement fait irruption dans la modernité, lorsque les Américains et leurs alliés affrontèrent les Japonais [...], transformant le Pacifique insulaire en un des trois grands théâtres d'opération de la Seconde Guerre mondiale » (Doumenge, 2010). Cette guerre du Pacifique touche Nauru : les Australiens fuient l'île en 1942, permettant aux Japonais d'en prendre possession et de déporter des centaines de Nauruans. Après la guerre, Nauru se trouve à nouveau sous tutelle australienne, dans le cadre d'un mandat des Nations Unies naissantes. Les enjeux liés à la maîtrise de l'exploitation du phosphate s'accroissent, celui-ci étant nécessaire pour reconstruire l'agriculture européenne après ce second conflit planétaire. La population autochtone est une nouvelle fois tenue à l'écart de la gestion du phosphate. Cependant, une génération qui a fait ses études en Australie s'impose dans les années 1950, et n'hésite pas à s'opposer à la mainmise australienne sur les ressources du territoire nauruan. Dans un contexte de décolonisation à l'échelle internationale, les Nauruans saisissent à plusieurs reprises le Conseil de Tutelle des Nations Unies, invoquant le droit des peuples à disposer

d'eux-mêmes, principe fondateur de l'Organisation. Les Australiens, qui rétribuaient très peu les Nauruans pour l'exploitation de leurs terres augmentent progressivement les enchères, espérant échapper à la rétrocession de l'île. La vague d'indépendance en marche dans l'Océanie insulaire gagne finalement Nauru : l'île devient indépendante le 31 janvier 1968.

L'accession à l'indépendance des petits Etats insulaires a tout de suite posé la question de leur viabilité. Pour Nauru cependant, l'enjeu est différent. Les ressources, ou plutôt la ressource nécessaire pour faire vivre le pays et son économie est toute trouvée : le phosphate. Une des premières décisions du nouveau gouvernement nauruan est de nationaliser l'ensemble des structures économiques de l'île dont la principale est la Nauru Phosphate Corporation. Les Nauruans sont indemnisés pour l'exploitation du sous-sol, si bien qu'ils deviennent « en quelque sorte des actionnaires fonciers » (Folliet, 2010). Grâce aux redevances issues du phosphate, Nauru devient un des pays au revenu par habitant le plus élevé au monde. En 1975, le cours du phosphate étant très haut, le PIB par habitant est de 25 978\$ par an. A titre de comparaison, le PIB par habitant aux Etats-Unis s'élève à 22 383\$ par an cette même année, et il représente 20 145\$ en France⁴¹. Cette période faste se prolonge pour la petite île jusqu'à l'épuisement des réserves de phosphate. Dès lors, la croissance économique du pays ralentit et le niveau de vie par habitant diminue. Ainsi, à partir des années 1980, l'économie nauruane ralentit progressivement jusqu'à plonger le pays dans une situation de crise durable, de laquelle il n'est pas sorti aujourd'hui.

3.1.2. Nauru, un « Etat-failli » ?

Ce qui frappe dans l'exemple de Nauru est la rapidité avec laquelle la situation économique du pays a changé. Il semblait être un de ceux qui avait tout pour réussir son passage à l'indépendance, il est aujourd'hui dans une situation économique précaire. Luc Folliet emploie réellement le terme de survie lorsqu'il décrit la situation de l'île lors de son premier séjour, en novembre 2005 : « Le pays était à deux doigts du « shutdown », à deux doigts de la banqueroute. Il pouvait être en défaut de paiement... » [Annexe 1]. L'épuisement des ressources minières a donc fait frôler la paralysie totale au pays : l'absence de diversification de l'économie nauruane a eu des conséquences très lourdes pour celle-ci. Le pays, du fait des contraintes évoquées – son isolement, sa petite taille – est devenu entièrement dépendant de l'extérieur : l'ensemble des produits consommés à Nauru sont importés. Luc Folliet souligne en effet qu'en 2005, il n'y avait ni électricité ni fuel sur l'île, et que les liaisons du pays avec l'extérieur étaient également entravées par la fragilité économique de l'île : « Cette réalité c'est donc pas d'essence, pas de kérosène [...] donc pas de relations fréquentes avec l'extérieur. Plus de cargos non plus : pour tous ce qui est alimentaire, tout est importé. Le cargo ne venait plus que [...] toutes les six semaines voire tous les deux mois. La première année c'était vraiment très dur en termes de vie de tous les jours » [Annexe 1]. En quinze ans, le mode de vie nauruan a donc radicalement changé : l'importation massive de biens que le pays pouvait se permettre au cours des années de croissance économique l'a plongé dans une situation économique précaire.

L'épuisement des réserves de phosphate a donc abouti à une diminution considérable de la richesse des habitants de l'île. La figure 3 montre en effet que le PIB par habitant a été divisé par dix en trente ans. Les Nauruans, plongés dans le mode de consommation occidental permis par les « phosphodollars⁴² », doivent aujourd'hui revenir à leur mode de vie et de

⁴¹ Chiffres issus de la CNUCED.

⁴² On doit cette expression à Luc Folliet.

consommation traditionnels. Comme la majorité des autochtones des îles du Pacifique, la population nauruane est traditionnellement un peuple de pêcheurs. Les produits issus de la mer, dont s'étaient détournés les Nauruans aux heures fastes de l'île, sont des ressources nécessaires à leur alimentation. Luc Folliet décrit la situation suivante : « Je me souviens d'un ministre qui allait pêcher, un ministre ! Car il gagnait 140\$ tous les 15 jours, et il n'avait pas de quoi nourrir sa famille. Avec ses voisins, ils partaient à trois ou quatre avec les harpons pêcher, et ils ramenaient du poisson pour tout le monde. Je pense qu'il n'y a pas le choix. ». [Annexe 1]. Ce souvenir offre un aperçu de ce qu'est redevenu le mode de vie des insulaires, après les bouleversements liés au phosphate. Les ressources halieutiques sont devenues un des rares moyens de subsistance. Le désastre écologique provoqué par l'exploitation intensive de la mine empêche en effet les Nauruans de travailler la terre, comme cela était le cas dans la période pré-phosphate, lorsque les insulaires tiraient leurs revenus du commerce de coprah.

Le changement brutal de mode de vie a fait passer les habitants de Nauru d'un régime alimentaire fondé sur les ressources agricoles et la pêche à la consommation de produits industriels, principalement des conserves, du riz ou encore du sucre. A cette transformation alimentaire s'est ajoutée la fin des efforts physiques pour la population, qui n'avaient plus à travailler ni même à se mouvoir dans sa vie quotidienne. Ces deux facteurs cumulés ont entraîné le pays dans une crise sanitaire de grande ampleur. Les Nauruans ont réellement bénéficié des revenus du phosphate à partir des années 1960. Le premier rapport signalant une forte croissance du diabète date des années 1970. En 1982, cette maladie touchait 40% de la population adulte (Serra-Mallol, 2008). En dix ans, le diabète s'est donc répandu sur l'île, et la situation est loin d'être réglée aujourd'hui. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le diabète est la principale cause de mortalité à Nauru en 2008. Selon un rapport établi par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le pays possède le taux d'obésité par habitant le plus élevé au monde : 71,1% des adultes nauruans souffrent d'obésité. A titre de comparaison, ce taux s'élève à 31,8% aux Etats-Unis, et à 21,4% en Europe. L'exploitation du phosphate et le changement radical de mode de vie des insulaires a donc eu des répercussions non seulement sur l'économie de Nauru mais aussi sur la situation sanitaire du pays, dont les conséquences sont toujours visibles aujourd'hui.

La survie du pays est enfin vérifiable dans la structure de l'économie nauruane. Depuis une dizaine d'années, le pays répond au modèle économique dressé précédemment : il doit son salut aux aides internationales et à sa participation aux « zones grises » de la mondialisation. En 2011, l'aide publique au développement versée à Nauru s'élevait à plus de 52% de son PIB⁴³. L'insertion du pays dans l'économie mondiale se fait donc grâce aux aides extérieures. En 2005, lors de la période de « shutdown » annoncé, les pays partenaires de Nauru – l'Australie, le Brésil, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la France – se sont réunis pour adopter un « plan de sauvetage » de l'île. Une des conditions nécessaires pour toucher l'aide internationale était que le pays mette un terme à son activité de paradis fiscal. Cette activité, très développée au sein des micro-Etats, est fondamentale pour l'économie de Nauru. Jean-Claude Maillard avance ainsi le chiffre de 450 banques enregistrées sur l'île en 2006 (Maillard, 2006). Le pays appartient en effet à la liste grise établie par l'OCDE, recensant les territoires « peu coopératifs » dans le domaine bancaire. En plus de ces activités financières opaques, Nauru s'est distinguée dans les années 1990 et 2000 en vendant des passeports aux groupes terroristes du monde entier. Al-Qaïda et la mafia russe ont profité des services de l'île, ce qui lui a valu des menaces de sanctions de la part de la communauté internationale (Folliet, 2010). Nauru est devenu un Etat-membre de l'ONU en 1999. Comme l'ensemble des petits Etats insulaires en développement, l'île a compris la valeur que lui accorde ce statut. Le

⁴³ Chiffres de la CNUCED.

pays a donc en partie cessé ses activités frauduleuses pour mieux monnayer sa voix sur la scène internationale.

3.1.3. Un Etat souverain mais dépendant

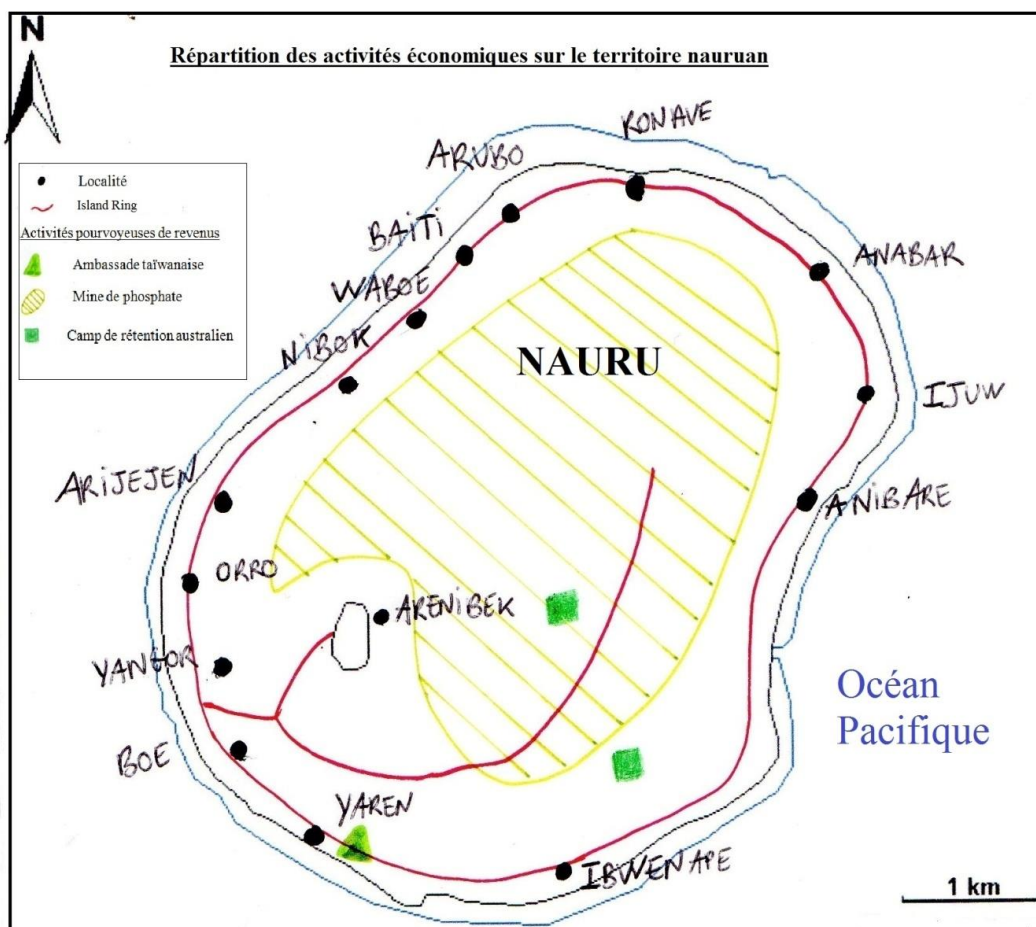
Nauru est donc devenu, en l'espace de quelques années, un Etat extrêmement dépendant des aides internationales, comme de nombreux autres Etats insulaires en développement. La forte influence des grandes puissances, et notamment de son ancien pays de tutelle, l'Australie, remet en question une partie de l'indépendance de l'île. Juridiquement, elle n'en reste pas moins un Etat de droit, dont une des richesses principales est le statut d'Etat-membre de l'ONU. Cette richesse peut être monnayée très chère, comme l'a très bien compris la petite île. Plusieurs exemples illustrent l'usage abondant que fait Nauru de la « diplomatie du chéquier ».

Depuis son entrée à l'ONU en 1999, le pays a pris de l'importance pour Taïwan. Nauru entretenait avec l'île chinoise des relations économiques et diplomatiques depuis les années 1980. Mais comme l'écrit Luc Folliet, « Nauru "se vend" au plus offrant » (Folliet, 2010, p. 107). L'allégeance à Taïwan est remise en cause par une proposition monétaire supérieure de la République populaire de Chine : de 2001 à 2005, le petit Etat soutient activement Pékin à l'ONU, avant de se tourner à nouveau vers Taipei, plus généreux. Taïwan possède donc une ambassade à Nauru, unique représentation diplomatique présente sur l'île. Ce jeu d'allégeance se traduit spatialement : en plus d'accorder un soutien financier à l'île – les liaisons aériennes entre Nauru et Brisbane sont possibles grâce aux subventions taïwanaises-, Taïwan est le seul pays au monde à y avoir dépêché un ambassadeur. Cette présence physique lui permet de contrôler les relations diplomatiques qui peuvent parfois être chaotique ; c'est aussi le moyen de reconnaître à Nauru son rang d'Etat. Taïwan est l'exemple le plus marquant, puisqu'il est visible sur l'île, de la « diplomatie du chéquier » que pratique Nauru. Cependant, le soutien de grands Etats sur des questions politiques et diplomatiques sensibles est devenu l'apanage de la plus petite république du monde. Lors du conflit en Géorgie en août 2008, la Russie a été le premier pays à reconnaître les provinces séparatistes, à savoir l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Le pays qui lui succède, en novembre 2008, est Nauru. Cette reconnaissance a un coût pour la Russie : 50 millions de dollars [Annexe 1]. Une fois de plus, la crédibilité qu'offre le statut d'Etat internationalement reconnu se monnaie cher pour l'île, qui en tire une part non négligeable de ses revenus.

Il a été rappelé que Nauru est traditionnellement une île de pêcheurs. Le témoignage de Luc Folliet, ainsi que les données fournies par François Taglioni⁴⁴ montrent cependant que Nauru parvient à peine à vivre de sa pêche. Celle-ci est plus une pêche vivrière que d'exportation. Cependant, les ressources halieutiques dont dispose l'île grâce à sa ZEE – évaluée à 320 000 km² - sont une autre source potentielle de richesse. En plus de louer des droits de pêche, l'ouverture de Nauru sur la mer lui a permis de rejoindre, en 2005, la Commission internationale baleinière. C'est le Japon qui a pressé l'île d'adhérer à cette commission : en échange du vote de Nauru pour la levée du moratoire interdisant la pêche à la baleine, le Japon a aidé à la modernisation du seul bateau de pêche dont dispose l'île, et lui assure surtout un approvisionnement en essence (Folliet, 2011, p. 115). Une fois de plus, Nauru s'exprime sur la scène internationale à propos de sujets qui ne le concernent pas directement, et qui peuvent même parfois aller dans le sens inverse de son intérêt à long terme.

⁴⁴ Voir tableau 2 p.35

Un exemple particulier illustre la perte d'indépendance du petit Etat. Les relations entre Nauru et son puissant voisin australien se placent historiquement dans un rapport de force. Malgré l'indépendance en 1968, les Nauruans ont toujours gardé des relations économiques, diplomatiques et culturelles étroites avec l'Australie. Il existe une diaspora nauruane importante à Brisbane par exemple, et de nombreux étudiants nauruans poursuivaient leurs études supérieures dans les universités australiennes pendant l'âge d'or de la petite république insulaire. L'« étroitesse » des liens entre ces deux nations a atteint son paroxysme en 2001, lorsque Nauru a accepté la « solution Pacifique » proposée par le gouvernement australien, alors dirigé par John Howard. Cette « solution » prévoyait l'accueil à Nauru de centaines de demandeurs d'asile principalement originaire d'Afghanistan, et qui avaient été interceptés aux larges des côtes australiennes. Contre 10 millions de dollars par ans, le gouvernement nauruan a donc accepté de recevoir 867 réfugiés sur son sol dans des camps de rétention. Nauru a franchi un pas dans la perte d'indépendance, ce qui a été fortement critiqué par une partie de l'opinion australienne. Les précédents exemples n'avaient que très peu d'impacts sur le territoire, et la « diplomatie du carnet de chèque » restait assez peu visible à l'œil nu. La location du sol de l'île pour accueillir ces réfugiés amènent de nouveaux acteurs sur le territoire nauruan. En plus des huit cents réfugiés, des Australiens – policiers, gardes, ouvriers du bâtiment, fonctionnaires – investissent l'île pour administrer les deux camps dans lesquels sont répartis les réfugiés. Ces camps de rétention sont construits à l'écart des habitations nauruanes : la séparation entre les « activités » génératrices de revenus – mines de phosphate, camps de rétention – et les zones résidentielles est bien marquée, comme le montre la carte suivante (carte 3).



Carte 3. Répartition des activités économiques sur le territoire nauruan (Anouk Coornaert, 2014, Fond de carte : Alain Houot)

Cette carte montre que la répartition spatiale des activités à Nauru. L'organisation du territoire reflète l'histoire de Nauru. Le bâti à Nauru se situe au bord de l'eau, preuve que les Nauruans sont à l'origine un peuple de chasseurs et de pêcheurs. Les seuls axes de communication présents sur l'île, en plus de la route encerclant l'île (« Island Ring »), convergent vers la mine de phosphate. La centralité de celle-ci est donc visible sur son territoire comme dans la vie économique nauruane. Les camps de rétention se trouvent quant à eux répartis à deux endroits de l'île : le premier en retrait de la bande littoral, à l'emplacement de l'ancienne résidence présidentielle ; le second à l'intérieur du territoire nauruan, à côté de la mine de phosphate. Cette activité est donc tenue à l'écart de la vie des habitants de l'île, mais les conséquences qu'elle a à l'échelle locale comme à l'échelle internationale sont bien visibles.

Le pays, souverain en droit international, demeure donc extrêmement dépendant des revenus que lui procure son statut d'Etat. Une question se pose : l'épuisement des réserves de phosphate suffit-il à expliquer la chute qui a suivi la fabuleuse croissance de Nauru ?

3.2. Les effets et les stigmates de l'indépendance sur un territoire insulaire

Le changement qui s'est opéré à Nauru depuis l'indépendance est remarquable, et touche l'île dans son ensemble : son économie, sa population, son système politique. L'accession à l'indépendance est-elle le seul facteur qui puisse expliquer le déclin de l'île ? Est-ce, à terme, ce qui attend l'ensemble des petits Etats insulaires ? C'est à ces questions que nous allons tenter d'apporter une réponse maintenant.

3.2.1. Une indépendance mal préparée sur un territoire dominé par la culture insulaire

Nauru a, comme de nombreux pays, eu du mal à négocier sa transition vers l'indépendance. Les Australiens, pendant la période où ils étaient à la tête de l'île, ont assuré sa gestion et notamment celle du phosphate, laissant les Nauruans à l'écart de l'entreprise minière. Les vellétés d'indépendance nauruanes ont été portées, comme cela a été rappelé, par quelques autochtones ayant effectué leurs études en Australie. Cependant, ils représentaient une frange minime de la population. Ils ont naturellement pris la tête des organes de décisions – présidence, gouvernement – et des entreprises nouvellement nationalisées, telles la Nauru Phosphate Corporation. Luc Folliet souligne que le premier président de la République, Hammer Deobut, avait fait évaluer les réserves de phosphate dont disposait son pays : « Il a consulté des spécialistes ; des ingénieurs dont toutes les études montrent que le ralentissement de l'exploitation du phosphate interviendra dans les années 1990 » (Folliet, 2010, p.42). Conscients d'être en présence d'une ressource fossile, les responsables politiques nauruans ont voulu mettre en place un modèle économique fondé sur l'investissement, stratégie de diversification que l'on rencontre aujourd'hui dans les pays du Golfe ou en Norvège. L'échec de ce modèle trouve ses fondements dans les placements qui ont été faits : la mise en place d'une compagnie aérienne, Air Nauru, possédant une flotte de sept appareils ; une compagnie maritime assurant les liaisons entre Nauru, l'Australie et les îles voisines ; des placements immobiliers très coûteux, etc. Pour Luc Folliet, ces placements ont d'abord été pensés pour être des symboles de la puissance du petit Etat : « l'Etat a fait des investissements complètement nuls, avec une grandiloquence, de la démesure [...]. Je crois qu'un moment cet Etat a cru que sa richesse pouvait lui donner un pouvoir politique dans le

Pacifique, dans l'Océanie, dont ce pays rêvait. Il en rêvait car c'est un petit pays de 10 000 habitants, colonisé X-fois, il y avait une certaine envie de revanche. » [Annexe 1]

La petite superficie de l'île, cumulée à sa faiblesse démographique, a aussi eu des répercussions directes sur les problèmes de gestion de ressources de l'île. La proximité entre les autochtones, tous membres d'une des douze tribus d'origine, a accru les risques de corruption et de clientélisme. « Le pouvoir est à portée de main » rapporte Luc Folliet [Annexe 1]. L'expression prend tout son sens à Nauru, où l'intérêt personnel a de fait pris l'ascendant sur l'intérêt du pays. Mais cette expression peut être interprétée d'une seconde manière. Le manque d'autochtones compétents a porté aux plus hautes fonctions des Nauruans ne possédant parfois aucune connaissance ni aucune compétence de gestion et d'administration. L'exemple le plus frappant est celui, cité par Luc Folliet, d'un ancien ministre de l'économie nauruan qui assurait dans un entretien accordé à une télévision australienne n'avoir aucune notion en économie [Annexe 1]. Il représentait cependant les intérêts de son pays lors des sommets internationaux. Ce cas illustre la difficulté de gestion qu'a rencontrée l'île pour négocier des accords allant dans le sens de ses intérêts.

Il est intéressant de constater que les difficultés économiques et sociales que connaît Nauru depuis la fin de l'exploitation du phosphate ne se sont pas traduites par des conflits entre acteurs au sein du territoire nauruan. Si des manifestations ou des révoltes avaient éclaté, on aurait pu craindre de forts troubles, comme cela avaient été le cas lors de la guerre civile qui avait précédé l'arrivée allemande dans les années 1870. Cependant, il est important de souligner le calme et la résignation qui ont succédé aux années fastes de Nauru. L'explication se trouve dans le fondement de la culture insulaire. Nous l'avons dit, tous les Nauruans autochtones appartiennent à une des douze tribus fondatrices de l'île. Se rebeller contre le pouvoir corrompu serait revenu à se rebeller contre des membres de son clan. Or, dans la société nauruane comme dans de nombreuses autres îles du Pacifique, la coutume et l'appartenance familiale restent des valeurs très importantes. Jean-Pierre Doumenge l'exprime ainsi : « Hors des familles élargies et des collectivités plurifamiliales traditionnelles (claniques et polyclaniques), point de salut pour quiconque » (Doumenge, 2010). Cette formule montre l'exclusivité des liens familiaux et coutumiers, et le risque qui existe pour les autochtones les rompant. L'« autochtonisme », selon la formule de Jean-Pierre Doumenge, est d'autant plus ancré à Nauru qu'une large majorité de la population est présente sur l'île depuis des siècles. Ainsi, sur le site internet de la République de Nauru, il est précisé que l'île compte environ 10 000 habitants, dont 1000 sont des non-Nauruans.

La tradition, garante de vie sociale et d'expression pour les individus insulaires, a donc été préservée à Nauru : « Même si l'exercice de la tradition apparaît de plus en plus en décalage sur les nécessités vécues au quotidien [...], chaque individu veille, autant que faire se peut, à ne pas casser les éléments de solidarité qui fondent son identité, en veillant à ne jamais la mélanger avec ce que la modernité technicienne peut lui apporter au quotidien. » (Doumenge, 2010). A Nauru, la modernité a pu sembler prendre le pas sur la tradition au cours de la période d'âge d'or de l'île. Cependant, le système d'entraides familiales et claniques n'a pas été interrompu, les propriétaires terriens, millionnaires, n'hésitant pas à faire profiter leurs parents même lointains de leur fortune, comme en témoigne Luc Folliet : « On demandait à un oncle propriétaire terrien de l'argent pour envoyer son fils faire des études à Brisbane, il donnait sans problème 20 000 \$ sur deux ans. Tout était comme ça, d'autant plus que le lien de solidarité familiale était fort » [Annexe 1]. Les propos de Jean-Pierre Doumenge soulignent un état d'esprit qu'il est important de comprendre, puisqu'il structure véritablement les rapports entre les acteurs sur le territoire nauruan. Dans le système de valeurs océanien, la modernité est perçue comme contingente, alors que la tradition et la

coutume sont ancestrales, et par voie de conséquence, éternelles. Jean-Pierre Doumenge rappelle aussi que « les conditions de vie des Océaniens restèrent précaires durant des siècles: sous la double pression d'une instabilité environnementale (d'ordre tellurique et climatique) et de coups de main guerriers, le Pacifique insulaire apparaissait comme un monde plus apte à la survie qu'à l'accumulation de biens. » (Doumenge, 2010). Historiquement, la société nauruane, comme les autres sociétés micronésiennes, ne suit pas le même schéma économique et social que les sociétés continentales. L'idée d'accumulation de biens est entrée dans la société nauruane après l'indépendance. Jusqu'alors, nous l'avons dit, l'exploitation de la mine n'avait pas d'impact direct sur le mode de vie des Nauruans. L'accumulation de biens, possible grâce à l'argent du phosphate, a débuté dans les années 1970 et a duré une vingtaine d'années. Le retour à un mode de vie traditionnel n'a donné lieu qu'à de très rares frustrations. S'interroger sur l'argent – ou la perte d'argent – des Nauruans aboutit à se poser une question : « Avoir de l'argent, pour faire quoi ? ». C'est cette question que s'est posée Luc Folliet pendant son séjour, et c'est elle qui permet de comprendre le pragmatisme dont ont fait preuve les habitants de Nauru lorsqu'ils se sont retrouvés ruinés. Avoir de l'argent leur permettait de voyager, d'acheter des biens de consommation en abondance, etc. Tous ces éléments participent de la contingence évoquée précédemment, plaisante mais finalement non essentielle. C'est en s'intéressant à ces représentations du monde que l'on comprend l'absence de tensions entre les différents acteurs à Nauru, et même le pragmatisme dont ont fait preuve les Nauruans lors du naufrage économique de l'île.

3.2.2. Le paradoxe insulaire : Nauru, le village global

Nauru est donc une île-Etat de 10 000 habitants, et de 21 km². Pour reprendre les comparaisons faites par Luc Folliet, il s'agit d'un pays dont la population équivaut à celle d'un gros bourg, et dont le fonctionnement économique est celui d'une petite entreprise [Annexe 1]. La dimension du pays permet ainsi de comprendre l'ensemble des relations qu'entretiennent les acteurs – Etat, acteurs économiques, société civile – sur le territoire, qui sont habituellement trop complexes pour être cernées dans leur intégralité. De plus, la micro-insularité agit comme un « accélérateur de particules ». Chaque décision des acteurs locaux – gouvernement, population – et internationaux a un impact direct sur la vie quotidienne des Nauruans, comme le confirme Luc Folliet : « C'est ce qui est très remarquable dans ces petits Etats. Dès qu'il y a un petit changement, ça se voit directement. Ça ne se dilue pas à l'échelle d'un pays classique. Ça se dilue à l'échelle de Nauru. Mais comme Nauru fait 21 km², c'est beaucoup plus palpable. » [Annexe 1]. L'originalité du territoire nauruan est que l'échelle locale et étatique se confond. Cette confusion, si elle pose problème dans la pratique politique – corruption, clientélisme -, permet cependant d'analyser les rapports entre les acteurs sur le territoire avec clairvoyance.

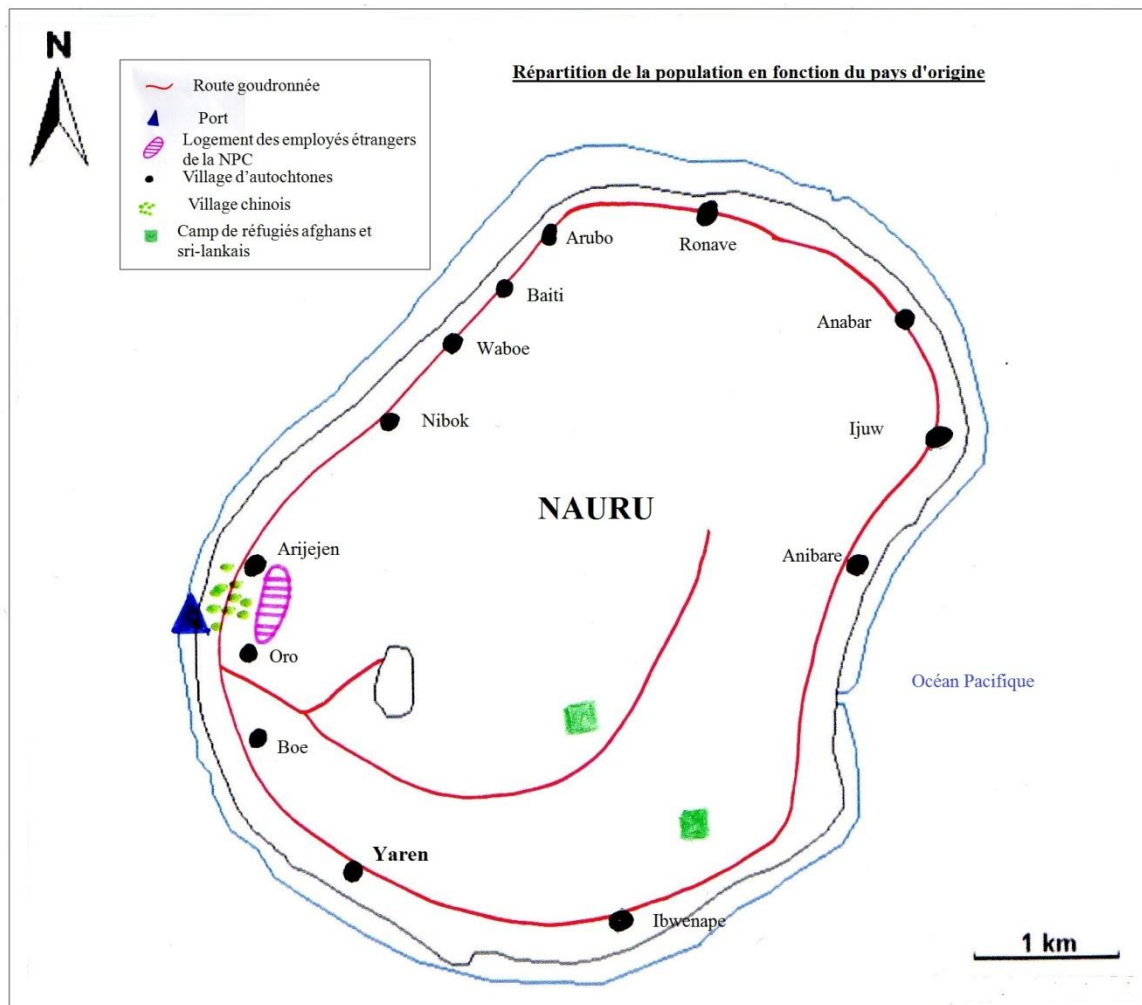
Si Nauru est en géographie ce que l'on pourrait appeler un « Etat-local », l'île semble être l'incarnation en économie de l'expression de « village planétaire ». Cette expression, développée par Marshall Macluhan, voulait démontrer que l'amélioration des communications à l'échelle internationale diminuait la distance entre les personnes, si bien que la Terre pouvait se réduire à un village. Grâce aux technologies de l'information et de la communication, une information est partagée en quelques secondes dans le monde entier. Ce terme s'appliquerait ici moins au sens que lui a donné Macluhan qu'au sens littéral : Nauru est un véritable « concentré de mondialisation » sur une surface de 21 km². Les représentations collectives des îles poussent à imaginer qu'arriver à Nauru revient à arriver au bout du monde, sur l'« île déserte » par excellence. C'est ce que confie Luc Folliet. Ayant égaré ses bagages

au cours de son voyage vers Nauru, il pensait qu'il serait extrêmement difficile de trouver sur l'île l'ensemble des affaires dont il avait besoin. Il raconte : « Je me rends compte que la première chose que je fais en arrivant est d'aller acheter, dans une échoppe chinoise, des choses qui étaient fabriquées en Australie ou en Chine. Et j'ai compris en moins de 30 minutes, en sortant de l'aéroport, que Nauru c'était un tout petit bout de monde global, où vous pouvez trouver n'importe qui » [Annexe 1]. Ce témoignage montre le paradoxe créé par l'accroissement des échanges : une île telle que Nauru, isolée tant en termes de distance métrique que de distance-temps ou encore de distance-coût, est malgré tout intégrée aux réseaux d'échange mondiaux. Démographiquement, 10% de la population n'est pas autochtone et ne possède pas la nationalité nauruane, soit environ 1000 personnes. Ces acteurs, auxquels nous nous sommes assez peu intéressés jusqu'à maintenant, font cependant partie des forces en présence sur le territoire, et doivent être analysés.

Outre l'amélioration des moyens de communication, Nauru est intégré au reste du monde grâce à de nombreux acteurs présents sur l'île. En plus des quelques 9000 Nauruans autochtones, le micro-Etat compte plus d'un millier de personnes venues d'horizons très différents. Citons pour commencer la communauté chinoise, importante sur l'île. Les Chinois, présents depuis le début du XXe siècle, sont les descendants des *coolies* venus à Nauru travailler dans les mines de phosphate. La communauté chinoise est désormais la tenante de l'ensemble des commerces de l'île – échoppes, restaurants, stations-services. Les personnes qui ont pris le relais dans les mines de phosphate sont des insulaires, venus d'autres Etats d'Océanie – Tuvalu, Vanuatu, Kiribati – dans le but de trouver un emploi. Vanuatu et Tuvalu font partie la liste des Pays les moins avancés (PMA) établie par l'ONU, ce qui explique qu'ils soient des pays d'émigration. Même si l'extraction de la mine de phosphate est devenue très anecdotique, certains des anciens mineurs sont restés sur l'île. L'ouverture des camps de rétention a, pour sa part, entraîné l'arrivée de centaines de réfugiés originaires d'Asie centrale, principalement d'Afghanistan. Comme nous l'avons dit, l'arrivée de ces demandeurs d'asile a été accompagnée par des fonctionnaires australiens – policiers, gardes, diplomates –, postés à Nauru pour les encadrer.

Il est intéressant de voir autant de groupes et de communautés différentes réunis à Nauru, territoire exigu et enclavé au milieu de l'océan. Les différences communautaires se traduisent dans les fonctions économiques que chacun occupe sur l'île. Ainsi, les Nauruans, habitués à ne plus travailler depuis la période faste des années 1970-1980, ne participent quasiment pas à la vie économique de l'île. La majorité des autochtones est employée par l'Etat nauruan, mais seulement une fraction d'entre eux travaillent réellement pour le gouvernement nauruan, comme le rappelle Luc Folliet : « les Nauruans [...] n'avaient pas besoin de travailler et, n'ont pas eu le réflexe de travailler pendant des années, et vivent sur leurs acquis » [Annexe 1]. L'ensemble des missions de services publics – administration, police, services de santé – sont donc assurées par des autochtones. Tout ce qui concerne la vie marchande est pris en charge par la diaspora chinoise. Le travail le plus pénible est laissé à la communauté océanienne non-nauruane. Les Australiens, enfin, administrent et gèrent les camps dont ils ont la responsabilité. Cette division communautaire du travail se traduit spatialement. Les différentes communautés se mélangent peu dans le bâti. Alors que les Nauruans se répartissent sur l'ensemble de l'île, les non-Nauruans se concentrent sur des espaces limités, sur le flan ouest de l'île. Les Chinois sont regroupés au sein d'un « village », et les travailleurs océaniens habitaient dans des « sortes de logements HLM construits en long » (Folliet, 2010), dans le district d'Aiwo. Les logements, qui appartiennent à la Nauru Phosphate Corporation (NPC), ont en fait été construits à côté du port de Nauru, situé lui aussi à Aiwo. Les non-Nauruans sont donc regroupés autour de leur lieu d'arrivée, même pour les Chinois présents

sur l'île depuis plusieurs générations. Cette absence de mixité spatiale est visible sur la carte 4.



Carte 4. Répartition de la population en fonction du pays d'origine (Anouk Coornaert, 2014, Fond de carte : Alain Houot)

Nauru est donc un territoire qui synthétise la mondialisation et l'accroissement des échanges internationaux dans toute leur complexité. L'isolement dont souffre l'île s'atténue progressivement avec la démocratisation de l'Internet et des téléphones portables sur l'île. En 2009, l'île se dote pour la première fois de son histoire de la téléphonie mobile, ce qui constitue une révolution. De même, le gouvernement nauruan possède, à l'instar de ses voisins de Niue ou des Samoa occidentales, un site internet qui lui offre une visibilité et une présence sur la Toile. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, clé de voute de la mondialisation, réduit donc considérablement l'isolement de l'île. Cependant, l'accélération des échanges et l'ouverture des frontières ont fait de Nauru une étape forcée pour des réfugiés cherchant à rejoindre l'Australie, et un « eldorado » pour les insulaires à la recherche de meilleures conditions de vie. La mondialisation de la finance est enfin visible à Nauru : l'île s'inscrit dans les réseaux financiers mondiaux opaques.

3.3. L'hypothétique renaissance économique de Nauru

3.3.1. Des perspectives de développement raisonné

Le renouveau économique de Nauru est envisageable si l'île exploitait les différentes ressources dont elle dispose de façon raisonnée. La première d'entre elle est évidemment le phosphate. Si la production du minerai a diminué au cours des années 1980 pour s'arrêter complètement dans les années 2000, une deuxième couche de phosphate a été découverte depuis. Ces réserves offrent de nouvelles perspectives de développement au petit Etat. Le phosphate n'est cependant pas la seule ressource dont dispose l'île : nous avons déjà mentionné la ZEE conséquente de Nauru. Les revenus qu'en tire le petit Etat se limitent pour l'instant à la vente de droits d'exploitation, l'île ne possédant qu'un unique navire pour la pêche en haute mer. Les difficultés auxquelles Nauru ferait face, si l'Etat décidait d'orienter sa politique économique vers l'exploitation de ses ressources halieutiques, sont cependant multiples. Nous pensons dans un premier temps aux problèmes liés à la distance, et notamment aux distances temps et coût. Quatre jours seraient au minimum nécessaires pour acheminer du poisson par navire de Nauru vers le Japon. En plus des équipements et des infrastructures maritimes et portuaires nécessaires à une pratique soutenue de la pêche, des bâtiments de stockage, et notamment de congélation, devraient être mis en place sur l'île. La dernière difficulté réside dans la surveillance de l'espace maritime nauruan. Cet espace représente plus de 15 000 fois la superficie de Nauru : sa vaste étendue en fait une zone très difficile à contrôler et à réglementer sans un appui logistique extérieur. Pour toutes ces raisons, l'exploitation des ressources halieutiques ne semble pas être la priorité du gouvernement nauruan. La pêche est donc avant tout une activité vivrière sur l'île.

Une autre ressource, étroitement liée à l'activité minière de Nauru, est mise en avant par Luc Folliet : les « cheminées » de corail. L'île est en grande partie constituée d'un plateau corallien, duquel a été extrait le phosphate. L'extraction de ce dernier a transformé le plateau en un « squelette de corail » : la mine est désormais surplombée par ces « cheminées ». Le gouvernement nauruan a projeté de les raser sur plusieurs kilomètres carrés, afin de les revendre à l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore au Japon. Ces pays « en ont besoin pour faire les digues » [Annexe 1], ces blocs de pierre étant extrêmement robustes. La vente du corail aurait pu générer des centaines de milliers de dollars de revenus à Nauru. Cependant, depuis la découverte de la seconde couche de phosphate, l'île a mis de côté ses velléités de diversification et fonde ses perspectives économiques sur l'exploitation du minerai.

Au regard des dégâts sanitaires et écologiques provoqués par l'exploitation intensive du phosphate pendant près d'un siècle, il semble risqué pour Nauru de relancer cette activité. L'expérience de la période postindépendance a cependant poussé les ministres nauruans à construire un modèle économique viable, afin de ne pas reproduire les erreurs commises dans les années 1970-1980. Une planification économique a été mise en place sur cinquante ans, et prévoit une diversification des activités grâce aux revenus du phosphate. L'essentiel des revenus du minerai serait en effet placé dans un fonds souverain, à la manière de ce que font la Norvège et les pays du Golfe. Il existe une volonté d'assurer un avenir pérenne à plusieurs générations, grâce aux réserves de phosphate présentes dans le sous-sol. La pérennité passerait par un ensemble d'investissement dans différents secteurs économiques. La différence de taille avec la première phase d'extraction est que l'expérience des années fastes sert aujourd'hui d'anti-modèle pour les ministres nauruans. [Annexe 1].

Nauru fait partie des petits pays ayant les capacités de se développer, grâce aux ressources minières que contient son sous-sol. Le pays est souvent présenté comme un « Etat-

failli », comme la quintessence du micro-Etat insulaire duquel l'indépendance a eu raison. Cette image s'est construite du fait du parcours atypique de Nauru : présenter comme un modèle de développement économique par la reine Elisabeth II en 1982 [Annexe 1], le pays a frôlé la faillite dans les années 2000. Malgré ces déboires économiques, l'île est loin de figurer dans la liste des pays les moins avancés de la planète. En 2012, le PIB par habitant s'élevait à 5572\$⁴⁵ à Nauru, ce qui place de facto le micro-Etat dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires – tranche supérieure – dans la classification de l'OCDE pour l'attribution de l'aide publique au développement. Cette catégorie rassemble les pays ayant un niveau de vie assez faible pour prétendre à l'aide internationale, sans pour autant que les conditions économiques de la population soient préoccupantes comme elles peuvent l'être dans les pays les moins avancés. François Taglioni reste confiant sur l'avenir de Nauru. Dans la typologie qu'il propose pour classer les îles du Pacifique selon leur niveau de développement, Nauru se place dans la catégorie des pays « intermédiaires » : ces pays connaissent une « relative prospérité entachée cependant d'instabilité politique chronique » (Taglioni, 2004, p.4). Le principal obstacle qui se dresse face à Nauru est donc, plus que l'absence de ressources ou la situation géographique du pays, les tensions qui existent entre les acteurs.

3.3.2. Des tensions et une dépendance qui semblent inévitables

L'instabilité que mentionne François Taglioni, en 2004, est liée aux problèmes de corruption et de clientélisme précédemment exposés. Elle était également le fait d'une absence de compétence et de savoir-faire en matière de politique. Si l'on en croit Luc Folliet, la nouvelle génération d'hommes politiques nauruans, arrivée au pouvoir en 2005, sort de ce schéma traditionnel. Le gouvernement est « beaucoup plus libéral » [Annexe 1], et cherche à mettre en œuvre un plan sur le long terme, loin de la logique d'intérêts personnels qui avaient dominée jusqu'alors. Ce changement d'attitude tient avant tout à ce que cette nouvelle génération compte en majorité des Nauruans ayant fait leurs études supérieures en Australie. A la suite de ces études, ils ont fait leurs armes dans les instances politiques internationales, et sont donc familiers avec les pratiques de gestion et d'administration, contrairement à leurs prédécesseurs.

Les tensions politiques liées au clientélisme – qui ont conduit, en 1989, à l'assassinat du président de la République – ont laissé place à des tensions plus latentes, qui opposent les propriétaires terriens et l'Etat. Pour comprendre ces tensions, il est essentiel d'exposer la particularité foncière de Nauru. La richesse du pays, nous l'avons dit à maintes reprises, se situe dans son sous-sol, exploité par l'Etat. Cependant, l'Etat nauruan ne possède pas la terre ; celle-ci appartient aux propriétaires terriens, qui en ont hérité selon les principes du droit coutumier. Au cours de la période d'exploitation massive du phosphate, un accord tacite avait été conclu entre l'Etat nauruan et les propriétaires terriens, ceux-ci touchant d'importantes redevances annuelles sur la vente du phosphate par l'Etat. L'équilibre a cependant été rompu à la fin de la période d'exploitation. Des tensions existent aujourd'hui concernant la marche à suivre : l'Etat souhaite exploiter de façon « raisonnée » la seconde couche de phosphate, certains propriétaires terriens préféreraient peut-être profiter d'un cours du phosphate haut pour s'enrichir rapidement, alors que d'autres souhaitent mettre un terme au désastre écologique lié à l'activité minière. Les intérêts divergent d'autant plus que les parcelles

⁴⁵ Dollars des États-Unis aux prix constants (2005) et taux de change constants (2005) (Source : CNUCED)

initiales ont été morcelées depuis les années 1970. Un terrain qui appartenait à un unique Nauruan est aujourd'hui la propriété de ces petits-enfants, ce qui augmente de façon exponentielle le nombre de parties impliquées. Dans ces conditions, trouver un terrain d'entente sur l'avenir économique de Nauru est très délicat. Politique et économie étant intimement liées à Nauru, l'heure est donc à l'attentisme, et la perspective d'un développement durable est toujours hypothétique [Annexe 1].

Les tensions foncières ont donc conduit Nauru dans une impasse politique. Le pays est sorti de la survie grâce à la *Pacific Regional Assistance to Nauru*, plan d'aide au développement accordé par l'Australie et ses alliés entre 2005 et 2009. Ce plan prévoyait entre autre d'aider « ce pays asphyxié par une dette équivalente à 2000 % de son PNB [à] préserver quelques apparences de l'indépendance » (Argounès, 2012). Ce plan d'aide, coordonné par l'Australie, a été appliqué dans le cadre du Forum des îles du Pacifique. Un expert des Samoa occidentales fut ainsi envoyé à Nauru pour aider le gouvernement à poser les jalons d'un plan de développement économique viable. Force est de constater qu'en dépit de ces efforts, la situation économique de Nauru ne s'est que faiblement améliorée. La principale source de revenus demeure aujourd'hui l'accueil de demandeurs d'asile en attente de rejoindre le sol australien. Ces camps, dont l'existence suscite une vive polémique en Australie, ont recommencé à fonctionner en 2011.

Les plans de croissance économique fondés sur l'exploitation raisonnée du phosphate sont donc actuellement lettres mortes. Nauru serait cependant un des Etats du Pacifique à pouvoir prétendre à une place d'acteur majeur dans la région, si l'île parvenait à diversifier son activité économique.

3.3.3. Vers un hub du Pacifique ?

Lors de la forte croissance qu'a connue Nauru grâce à l'exploitation du phosphate, la petite île avait développé des infrastructures de transport pharaonique : une flotte aérienne comptant une dizaine d'appareils, cinq navires assurant les liaisons avec les principales puissances régionales, etc. La faillite de l'île a entraîné la disparition de ce réseau de communication et le retour à des liaisons maritimes et aériennes limitées. Le micro-Etat est uniquement desservi par la compagnie calédonienne Aircalin, qui assure un vol Yaren – Brisbane via Honiara aux Iles Salomon, une fois par semaine. Les liaisons aériennes quotidiennes sont donc révolues. Nauru a cependant été un nœud de communication dans les années 1970, et l'île pourrait, si la gestion future des réserves de phosphate se révélait plus pérenne, retrouver une place centrale dans le Pacifique. Les ambitions du petit Etat peuvent être comparées au phénomène qui se dessine aujourd'hui dans le pays du Golfe. Les Emirats arabes unis ou le Qatar sont ainsi devenus des points nodaux de transports et de communication à l'échelle internationale. Une part croissante des trajets reliant l'Europe à l'Asie fait désormais escale dans les pays du Golfe. En 2011, Dubaï se classait à la treizième place des aéroports mondiaux en termes de trafic, enregistrant plus de 50 millions de passagers⁴⁶. Relancée en 1997, Qatar Airways a quant à elle acquis ses lettres de noblesses en vingt ans, figurant aujourd'hui parmi les compagnies aériennes internationales incontournables. Il est évident que la comparaison entre Nauru et ces Etats pétroliers est très limitée : les pays du Golfe disposent d'une superficie et de ressources bien supérieures à celles de Nauru, et ils jouissent d'une place centrale entre les deux pôles économiques que

⁴⁶ Selon le Conseil international des aéroports.

sont l'Europe et l'Asie. Cependant, à l'échelle du Pacifique, Nauru pourrait devenir aussi central que les pays du Golfe persique à l'échelle internationale.

Le futur développement économique et politique de Nauru passe donc par l'implication de l'île dans les réseaux régionaux. Nous avons évoqué les réseaux de transport, mais la richesse potentielle de Nauru est à même de lui offrir une place d'acteur incontournable dans les réseaux politiques et économiques du Pacifique, à savoir au sein du Forum des Iles du Pacifique et de la Communauté du Pacifique. La faiblesse de ses voisins, dont cinq⁴⁷ figurent sur la liste des Pays les Moins Avancés établie par l'ONU, est également une aubaine pour Nauru. Si le pays réussissait sa reconversion économique, sa faible démographie n'empêcherait pas le rayonnement économique et politique dont il a toujours rêvé [Annexe 1].

Nauru pourrait enfin s'affirmer à l'échelle régionale comme une île touristique. Les pays du Pacifique, exception faite de quelques territoires⁴⁸, contrairement à leurs homologues de la Caraïbe et de l'Océan Indien, ont très peu développé leur économie autour du tourisme. Les hauts lieux de villégiature sont les territoires entretenant de très fortes relations avec leur métropole⁴⁹ : une grande partie des flux touristiques en direction de la Polynésie française sont originaires de France métropolitaine. Cependant, si Nauru parvenait, grâce aux revenus du phosphate, à être accessible et accueillant pour des touristes japonais, taiwanais ou encore australiens, l'île pourrait devenir un lieu de villégiature privilégié dans le Pacifique.

Toutes ces pistes de développement demeurent hypothétiques. La situation économique et politique de l'île est actuellement figée, les acteurs en présence ne parvenant pas à trouver d'accord autour de la source de revenus principale de l'île, le phosphate. Cette étude de cas visait à comprendre si Nauru était la quintessence ou non du petit Etat insulaire en développement. L'île répond indéniablement à l'ensemble des critères que nous avons évoqué tout au long de cette étude : isolement, faible superficie, Etat-membre de la communauté internationale, zone grise de la mondialisation, etc. Elle se caractérise également par des traits propres aux Etats du Pacifique. Cependant, l'île possède de caractéristiques propres qui en font un cas atypique au sein des PEID : sa superficie extrêmement limitée et les ressources minières dont elle dispose. Ces deux éléments obligent à garder à l'esprit la particularité du cas nauruan : la phase de croissance à laquelle a succédé la crise politique, économique et sociale toujours présente aujourd'hui ont conduit à des situations que ne rencontreront probablement jamais les autres petits Etats insulaires en développement de la planète.

⁴⁷ Kiribati, les Iles Salomon, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

⁴⁸ Fidji, Palaos, Polynésie française, Iles Cook et Vanuatu.

CONCLUSION

Les petits Etats insulaires en développement possèdent finalement de nombreuses caractéristiques communes : petite taille, éloignement, vulnérabilité aux chocs extérieurs d'offre comme de demande, insuffisantes ressources et forte exposition aux crises écologiques mondiales. Si les PEID sont principalement présentés à travers leurs contraintes, l'ensemble de ces éléments n'est pas nécessairement rédhibitoire pour prétendre jouer un rôle dans les réseaux internationaux. Les activités touristiques se nourrissent par exemple des clichés nourris par l'imaginaire collectif pour rendre les territoires insulaires attractifs.

Notre réflexion s'est bornée à traiter des petits Etats insulaires, laissant de côté des territoires qui leurs sont proches – géographiquement, économiquement –, tels que les départements et territoires français d'outre-mer par exemple. Cette mise à l'écart avait comme finalité d'interroger particulièrement la notion de souveraineté au sein des micro-Etats insulaires. Si la souveraineté juridique des petits pays insulaires n'est pas remise en cause, la souveraineté en tant que capacité est quasiment inexistante pour ces Etats. L'indépendance pleine et entière est plus théorique que réelle aujourd'hui, ne serait-ce qu'à de la croissance des interactions, et donc des interdépendances. Cependant, si l'on cherchait à classer les Etats sur un gradient dépendance – indépendance, nul doute que les PEID se placeraient parmi les Etats les plus dépendants de la planète. Le paradoxe que leur confère leur statut d'Etat est la tension latente qui existe entre souveraineté juridique et souveraineté en tant que capacité depuis leur accession à l'indépendance. Nous pensons que la perte de souveraineté était un phénomène inévitable à plus ou moins long terme : cette hypothèse est confirmée en termes de capacité à être souverain. Cependant, la prédominance à l'échelle internationale du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le morcellement étatique auquel nous assistons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ne remettent pas en cause la souveraineté juridique des PEID.

La discontinuité, notion clé lorsque l'on s'intéresse aux micro-Etats insulaires, est une contrainte de taille pour intégrer ces pays dans des réseaux plus vastes que leurs réseaux d'échanges traditionnels. Cela se vérifie à l'échelle régionale, avec la difficile mise en place d'OIG rassemblant les petits Etats insulaires, mais aussi internationale, les distances coût et temps rendant difficile l'insertion des PEID dans les réseaux d'échange. L'étude de Nauru a cependant démontré que les plus petits Etats insulaires sont confrontés à la mondialisation des échanges, les flux de personnes, de biens et de services étant importants sur l'île, proportionnellement à la taille du pays.

Penser l'île oblige à penser son pendant, la mer. Pour cela, nous pensons que la Convention de Montego Bay et la mise en place des ZEE pouvaient développer de nouvelles perspectives de développement pour les PEID. Force est pourtant de constater que les ressources halieutiques ne constituent pas une source importante de revenus pour ces petits Etats. C'est ce qu'a confirmé l'exemple de Nauru.

L'analyse à l'échelle de Nauru, île-Etat au parcours très particulier, a montré que chaque île, quelle que soit sa localisation ou sa superficie, a les moyens de participer à sa mesure à la mondialisation des échanges. Cette insertion dans les réseaux mondiaux se fait souvent par des voies ayant des conséquences locales et internationales qu'on ne peut négliger.

L'insularité des PEID n'est finalement pas incompatible avec la durabilité. Cependant, la question du développement durable de ces pays est porteuse d'enjeux bien plus visibles que dans les grands Etats : la rareté des ressources, le microcosme représenté par les sociétés insulaires et la vulnérabilité écologique sont des défis que l'on peut apercevoir à l'œil nu. Si ces pays semblent avoir un avenir politique, la question du réchauffement climatique est aujourd'hui au centre des réflexions sur le futur des PEID.

ANNEXES

Annexe 1 : Entretien avec Luc Folliet	66
Annexe 2 : Liste de l'ONU des petits Etats insulaires en développement	81

Annexe 1 : Entretien avec **Luc Folliet**, auteur de *Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a détruit le pays le plus riche du monde ?* (2010, Ed. La Découverte). Luc Folliet s'est rendu deux fois à Nauru entre 2005 et 2006, afin de mener à bien son enquête journalistique. L'entretien a été conduit le 15 mai 2014.

Anouk Coornaert : Bonjour, je vais vous présenter mon sujet. Mon mémoire porte sur la viabilité des petits Etats insulaires. Je travaille principalement sur les zones Caraïbe et Pacifique, puisque ce sont dans ces régions qu'il y a le plus d'Etats de type. Je pars de la liste des petits Etats insulaires en développement. Je traite ce sujet avant tout sous l'angle de la géographie. La difficulté de ma démarche se situe dans la multiplicité de ces petits Etats. En discutant avec mon directeur de recherche, nous avons décidé que j'approfondirais l'exemple de Nauru qui est assez exceptionnel. Je cherche donc à savoir si cet exemple est l'archétype de ce qui attend à plus ou moins long terme l'ensemble des PEID. C'est donc pour cela que j'ai fait appel à vous. Il est en effet impossible pour moi de faire du terrain. Est-ce que vous pourriez pour commencer me rappeler combien de temps vous êtes restés sur place ?

Luc Folliet : J'ai fait deux séjours à Nauru, le premier en novembre 2005, et l'autre en septembre 2006. En tout j'y ai passé cinq semaines environ. Ce qui est intéressant de voir est que là-bas, le temps est difficilement ... le temps n'est pas le même que chez nous. Passer trois semaines sur une île aussi petite, c'est très long. Vous voyez vraiment le temps passer : il n'y a pas grand-chose à faire, tout est pratiquement à portée de main. Cela permet d'avoir des rendez-vous très vite, ou même vous ne prenez pas de rendez-vous... Par exemple, la seconde fois j'y suis resté trois semaines. J'étais avec quelqu'un d'autre, c'était le réalisateur d'un documentaire que l'on a fait sur place. Ce documentaire est passé sur Arte, c'était un long métrage qui fait 90 minutes. La deuxième fois donc j'y suis allé avec lui. Lui y est aussi allé tout seul, je crois qu'il est resté sur place 4 semaines. C'était très très compliqué. A son retour, je me souviens avoir eu une discussion avec lui...

Le problème c'est que tout est petit. Il y a une forme de césure assez inexplicable, difficile à expliquer quand on n'y va pas. C'est un peu une prison à ciel ouvert. Dans l'absolu, il n'y a rien d'emprisonnant, mais on est entouré par l'eau. Il n'y a rien à faire, il n'y a qu'une route... C'est vrai qu'il y a peu de loisirs. Je me souviens, la première fois que j'y suis allé j'étais tout seul. Clairement, j'y suis resté dix jours et je me suis rendu compte qu'il fallait énormément que je travaille pour ne pas voir le temps passé. Les deux jours où j'étais off... au bout d'un moment ça va ! C'est dû au fait que la première fois que j'y suis allé il n'y avait pas souvent d'électricité. Ça tempère les choses. C'est assez difficile à cerner. Ce qui est dingue c'est qu'à la fin vous prenez le pouls du pays en adoptant leur rythme qui est très basé sur le soleil. Le soleil se lève vers 8 heures et se couche vers 17-18 heures. En fait c'est à peu près tout le temps la même chose.

Par exemple moi la première fois où j'y étais il n'y avait ni électricité ni essence. Le pays était à deux doigts du « shutdown », à deux doigts de la banqueroute. Il pouvait être en défaut de paiement...

A.C. : Et cette situation extrême, je suppose qu'elle se ressent beaucoup dans des pays de cette taille...

L.F. : Oui, complètement. Leur isolement est assez symptomatique. En fait ce qui est intéressant dans l'histoire de Nauru qui allait connaître une sorte de défaut de paiement, c'est que les relations qui permettent à des Etats de vous aider, à la communauté internationale de vous aider, ne sont pas si accessibles que cela du fait de l'isolement géographique. En comparaison avec la Grèce ou l'Argentine au début des années 2000, le FMI a par exemple

mis en œuvre une nouvelle politique monétaire en Argentine. En Argentine par exemple, les relations économiques, les relations de tous les jours n'étaient pas forcément altérées par un défaut de paiement. Alors qu'à Nauru... ! Un pays comme Nauru, quand il ne peut pas payer sa facture de fuel, il n'y a plus d'essence. On en revient à des choses très simples. Nauru, en termes de population, c'est comme un gros bourg, mais en termes économiques c'est une PME. C'est comme une PME : quand la facture à 90 jours n'est pas payée, et bien la deuxième fois vous n'êtes pas livré en fuel. C'est ce qui s'est passé quand j'y étais : il n'était pas livré en fuel, ce qui avait comme conséquence une restriction. Ainsi, plus aucune voiture ne pouvait rouler sauf les voitures « gouvernementales ». Tout était rationné, il fallait garder de l'essence pour le générateur d'électricité. C'est vraiment comme une ville ou une petite entreprise qui par défaut de paiement se retrouve dans une réalité dure. Cette réalité c'est donc pas d'essence, pas de kérosène, parce qu'il y a un aéroport aussi, donc pas de relations fréquentes avec l'extérieur. Plus de cargos non plus : pour tous ce qui est alimentaire, tout est importé. Le cargo ne venait plus que... je ne sais plus exactement... normalement c'était un cargo par mois, là c'était un cargo toutes les six semaines voire tous les deux mois. La première année c'était vraiment très dur en termes de vie de tous les jours.

Ce qui est assez marrant c'est que l'année d'après, quand je suis revenu, les choses avaient déjà bien évolué dans un sens beaucoup plus positif (il n'y avait plus de problèmes d'essence...). Et tout simplement parce que quand j'y suis allé la première fois Nauru avait un nouveau gouvernement qui n'était plus un gouvernement où chacun essayait de prendre le pouvoir et de le garder, une sorte de caudillo à la mexicaine. Il n'y avait plus ce côté populiste, ce côté incarnation du pouvoir par un président qui voulait garder le pouvoir et la mainmise sur l'Etat et donc la mainmise sur le phosphate. Là c'était un gouvernement beaucoup plus libéral. C'est pour ça que j'ai pu y aller comme journaliste. J'ai bénéficié de la libéralisation de ce gouvernement qui m'avait invité : j'étais le premier journaliste depuis trois ou quatre ans à mettre les pieds sur l'île. Et après justement, à la fin de mon premier séjour sont arrivés des journalistes australiens, japonais qui avaient été invités pour une table ronde. Cette table ronde réunissait tous les ambassadeurs du Pacifique (dont l'ambassadeur français basé aux îles Fidji) : il y avait le Japon... Il y avait énormément d'ambassadeurs, justement parce que Nauru avait besoin d'une aide d'urgence pour la situation que l'on a décrite tout à l'heure. Un an après cette table ronde avait eu ses premiers effets en termes de vie pratique (électricité, ressources). C'est ce qui est très remarquable dans ces petits Etats. Dès qu'il y a un petit changement, ça se voit directement. Ça ne se dilue pas à l'échelle d'un pays classique. Ça se dilue à l'échelle de Nauru. Mais comme Nauru fait 21 km² c'est beaucoup plus palpable que la dilution sur un pays comme la Grèce ou l'Argentine. A Nauru, le changement était assez voyant. Maintenant je sais que les choses évoluent très peu. Depuis fin 2008 il y a eu peu d'évolution. C'est assez marrant que ce pays qui voulait sortir de la survie, qui voulait retrouver une sorte de parure d'Etat avec une vraie économie, avec un taux de croissance, une prospérité... Depuis il ne se passe pas grand-chose là bas. Je pense qu'il y a beaucoup moins de volonté d'essayer de s'en sortir qu'à une certaine époque.

A.C. : Parce que cela va mieux ?

L.F. : Oui, parce que cela va mieux. Le problème de Nauru, qui est un des problèmes de tous les micro-Etats est que le pouvoir est à portée de main. N'importe qui peut avoir le pouvoir dans des pays pareils. Nauru c'est 10000 habitants. Il suffit d'avoir fait un peu d'études... Même pas. Il suffit d'avoir un peu de bagou, d'arriver avec un petit bagage d'études. Il est assez simple d'entrer au gouvernement, d'être nommé consul et de se hisser dans le pouvoir nauruan. Ce qui fait que comme tout pouvoir, il affole, fait perdre la raison, même pour un

petit pays comme Nauru. Après Nauru c'est un petit pays mais qui est potentiellement très riche.

A.C. : Encore maintenant ?

L.F. : Oui, encore maintenant. Justement c'est ce qui pose beaucoup problème en termes prospectifs. S'il ne se passe plus vraiment grand-chose, je pense que c'est parce qu'il doit y avoir de grosses tensions entre ce que peu devenir Nauru... En fait à Nauru, ils ont découvert il y a 10 ans que sous la première couche de phosphate qu'ils avaient creusé, il y a une deuxième couche. Nous, de France, quand on regarde ça on se dit « Ils vont creuser cette deuxième couche et ils vont encore plus détruire leur pays ». Quand vous êtes là-bas, c'est votre seule façon d'être viable comme pays, c'est-à-dire d'avoir une ressource naturelle qui est sous ses pieds, qui peut être exploitée. Et même si c'est une mono ressource elle permet d'exister comme un pays : d'avoir un budget, un taux de croissance. Elle permet d'avoir une politique : une politique d'Etat. Tout est basé sur le phosphate depuis des décennies. Quand la source primaire s'est tarie il y a quelques années, et que tout a été dilapidé, ils ne se sont pas dits tout de suite « on va creuser la deuxième couche ». Ils ne le savaient pas vraiment. C'est des gens, c'est assez bizarre. Ils avaient de l'argent, ils l'ont perdu, ils s'en foutent finalement. Il n'y a que les gens qui ont vraiment perdu énormément d'argent qui avaient une vraie colère contre ça. Autrement, les gens non... Ils avaient peut être quelques milliers de dollars sur leurs comptes en banque, ils ne les ont plus, c'est comme ça c'est passé. Mais quand est arrivée la perspective d'avoir une deuxième ressource économique qui est toujours le phosphate, ce qui s'est passé c'est que des tensions qui ont été tues la première fois apparaissent et c'est pour cela que le pays en ce moment ralentit. Parce qu'ils ne trouvent pas d'accord entre les propriétaires terriens et l'Etat. On se demande ce que l'on peut faire de cette fameuse couche de phosphate qui traîne sous leurs pieds.

Il y a aussi le fait qu'ils ne veulent pas faire les mêmes erreurs. Les dernières fois où j'avais pu discuter avec les ministres en place, ils avaient une politique qui tenait vraiment la route dans leur discours. Ils savaient qu'ils avaient l'argent sous les pieds. Cette fameuse seconde couche de phosphate leur assurait un avenir. Et après, ce qui était assez nouveau, c'est que ces gens là ont essayé de préétablir, car l'échelle est très petite, un taux de croissance sur, je crois, 50 ans. Ils avaient décidé que leur plan ne serait pas forcément comme en France des plans quinquennaux, mais un plan sur 50 ans. Leur raisonnement est le suivant, ils se disent : « voilà, on a tant de phosphate sous nos pieds, ce qui représentent des centaines de millions de dollars, essayons de permettre à notre pays d'avoir un taux de croissance régulier, pas forcément de 20%, mais d'avoir quelque chose de régulier ». Leur volonté est aussi d'avoir un regard intelligent sur le cours du phosphate. En effet, à un moment, ils ont un peu perdu raison à cause de ce cours de phosphate : dans les années 1980, ils se sont mis à énormément creuser la terre quand le cours était très haut. Cela leur a permis d'avoir beaucoup plus d'argent que prévu. Ce discours, c'était vraiment d'assurer sur 50 ans, pour un pays nouveau comme Nauru, d'assurer à environ 3 générations une certaine prospérité et de se dire que cette prospérité tout le monde pouvait en profiter, et qu'avec cet argent ils pourraient diversifier leurs investissements. La première fois, ils l'avaient fait mais ça s'était malheureusement très mal passé, avec énormément de pertes dues à la mauvaise conduite de politique d'investissement : des investissements quasi-frauduleux, de la corruption... Ce plan de 50 ans est parti d'une idée de « plus jamais ça ». Sauf que la grande différence avec un pays « classique », c'est que l'Etat là-bas est fort et faible à la fois.

Il est fort dans le sens où pratiquement tout est public, étatique. Il y a très peu de compagnies privées, de SA, d'économie privée. Nauru a un des taux de fonctionnariat les plus élevés au

monde. Je crois que c'est même le plus élevé au monde. Tout le monde est un peu employé par l'Etat. C'est donc un Etat fort mais qui a une faiblesse, c'est que son sol ne lui appartient pas. Le sol appartient à des privés, des propriétaires terriens. Ce qui veut dire que le phosphate n'appartient pas à l'Etat mais à des gens. C'est pour cela qu'il y a des grandes tensions. C'est pour cela que les gens étaient très riches dans les années 1980 : parce que dès qu'on creusait le moindre lopin de terre, à la fin de l'année vous touchiez des *royalties* pour le phosphate extrait. Tout le monde était un peu rincé dans cette histoire : les propriétaires terriens touchaient énormément d'argent, l'Etat vendait le phosphate à un prix très haut, ... Tout le monde avait trouvé dans ce deal, un peu tacite (surtout au départ), un certain équilibre. Cet équilibre a été remis en cause dans les années 70-80, et puis l'Etat a fait des investissements complètement nuls, avec une grandiloquence, de la démesure. Quand on essaye d'avoir une compagnie aérienne avec 7 ou 8 Boeings qui partaient à vide, ou qui revenaient à vide. Je crois qu'un moment cet Etat a cru que sa richesse pouvait lui donner un pouvoir politique dans le Pacifique, dans l'Océanie, que ce pays rêvait. Il en rêvait car c'est un petit pays de 10 000 habitants, colonisé X-fois, il y avait une certaine envie de revanche.

Pour en revenir à ce plan de 50 ans, ils veulent éviter ça. S'ils n'arrivent pas à le mettre en place en ce moment c'est que les gens n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente. Je sais que la première couche de phosphate n'a pas encore été totalement creusée à certains endroits. Ils ne veulent pas s'attaquer à la seconde couche de phosphate. Il y a beaucoup de problèmes familiaux. Dans les années 60-70, la propriété terrienne était assez simple : la terre appartenait au chef de famille. Maintenant le chef de famille, c'est les petits-enfants. Ces petits-enfants sont 15 ou 20, à qui appartient un hectare. Il faut trouver un terrain d'entente. C'est un pays dans une sorte d'indivision. Je pense que c'est pour cela qu'ils n'y arrivent pas. Ce plan de 50 ans qui, moi, quand ils me l'ont présenté, me semblait au-delà du discours politique une vraie réalité économique cherchant la stabilité, n'arrive pas à être mis en place. Après c'est mon avis de Paris. C'est vrai qu'il y a très peu de ressources sur le sujet. Moi les seuls contacts que j'ai ce sont des échanges par e-mails. C'est le sentiment que j'ai.

C'est un micro-Etat qui vivote plus qu'il ne vit. Mais avant il était en survie donc c'est déjà mieux. Il faut aussi noter que ce sont des gens qui ne sont pas véritablement demandeurs de changement dans leur vie. Je ne sais pas comment le dire car c'est assez compliqué de se l'imaginer d'ici. Ce sont des insulaires, ça change beaucoup de choses. Ils ont une vie qui a été complexifiée par l'arrivée de l'argent du phosphate mais pour certaines personnes moi je n'ai pas trouvé que cela les gênait de revenir à une simplicité de vie...

A.C. : Justement, j'avais vu un reportage fait pour Thalassa où une femme nauruane était interrogée. Ce qui m'avait frappé c'est que quand elle racontait la période faste, elle n'avait pas l'air perturbé par le passage du tout au rien. C'est en tout cas le sentiment que j'ai eu...

L.F. : C'est vrai que nous, si nous faisons faillite du jour au lendemain, nous aurions le réflexe de se dire « il faut que l'on retrouve ce niveau de vie ». A Nauru, il y a quelques personnes que j'ai senties affectées par cette perte d'argent. Mais mon sentiment est que la grande majorité des gens n'étaient pas dans un sentiment de colère et de vengeance. Ils avaient pris acte. Ce sont des personnes très pragmatiques. Ils ont de l'argent, ils sont contents. Je pense qu'il y a un problème que l'on n'arrive pas à sentir, moi je l'ai compris juste à la fin de mon enquête. Pour eux, avoir de l'argent : pour faire quoi ? Pour nous, on a de l'argent pour acheter un appartement, une maison, pour financer les études de nos enfants ou nos petits-enfants. Mais eux, dans un pays comme Nauru, où on construit sa maison pas loin de chez ses parents, il n'y a pas tout l'enjeu de l'immobilier. Le côté matérialiste n'est pas développé tant que cela. Par exemple la télé. En France, si vous avez de l'argent vous pouvez

vous acheter une belle télé, voire deux. A Nauru, à une époque, il n'y avait aucun intérêt à avoir une télé. Il n'y avait pas de réception. Il y a une petite télé locale qui émettait quelques heures par semaine. A part pour essayer de capter les ondes australiennes, quelque chose qui arrivait de temps en temps, cela n'avait aucun intérêt. C'est très difficile de s'inscrire dans un matérialisme quand les échanges se limitent à 10 000 habitants. Il y avait peut être l'envie de voyager.

A.C. : Par rapport à leur insularité, leur richesse n'était-elle justement pas pour eux un moyen de se dire « On sort de notre isolement » ?

L.F. : Il y avait peut être cette envie... Beaucoup de gens l'ont fait dans les années 70-80. Mais les enfants de ces gens là, quand je les ai interviewés et que je leur ai demandé leur sentiment par rapport au fait que leurs parents soient allés à Londres... Eux ne le font pas et cela ne les dérange pas. Ça a été frappant de voir qu'ils n'avaient aucune rancœur en se disant que leurs parents avaient tout dilapidé. Je ne suis pas sûr qu'ils se posent la question... Je ne veux pas généraliser, mais je crois que la plupart des gens ont voyagé, même quand ils étaient petits, tout simplement parce que le seul moyen de transport c'est l'avion. A un moment ou à un autre, on prend l'avion. Et prendre l'avion c'est voyager, aller aux îles Fidji, au Japon, les terres les plus proches. Je pense que beaucoup de gens l'ont fait à Nauru. Je ne vois que très peu de gens qui n'auraient jamais pris l'avion. On se dit « découvrir le monde », mais moi j'ai vu beaucoup de Nauruans qui étaient très contents de vivre sur leur île, même si la vie de tous les jours n'était pas facile. C'est vrai que c'est un pays un peu fascinant. C'est un pays en quelque sorte tout cassé, il y a des poissons morts sur la place, le récif est vraiment noir, il n'y a pas grand-chose en termes de beauté de paysage, de panoramas. La mine de phosphate est à côté, ça ne sent pas bon... Il y a quand même un petit littoral, il y a ce qu'ils appellent le Nauru Time : « le temps nauruan ». Les gens adorent ça : les gens prennent leur pick-up et vont tourner sur cette fameuse route du littoral, regardent le littoral. Ils font le tour une fois, deux fois, et la troisième ils rencontrent un pote de lycée ou de collègue, il monte dans le pick-up et ils vont boire une bière ou manger dans un restaurant chinois. Finalement, c'est une vie avec peu de soucis du quotidien... Je n'ai pas l'impression qu'ils aient une grande préoccupation de leur avenir à long terme. La première fois que je suis arrivé, ils allaient pêcher, ils n'avaient rien à manger chez eux. Je me souviens d'un ministre qui allait pêcher, un ministre ! Car il gagnait 140\$ tous les 15 jours, et il n'avait pas de quoi nourrir sa famille. Avec ses voisins, ils partaient à trois ou quatre avec les harpons pêcher, et ils ramenaient du poisson pour tout le monde. Je pense qu'il n'y a pas le choix. Maintenant ils le font beaucoup moins, je pense. C'est assez marquant de voir ça. Lors de la visite de la reine Elisabeth II en 1982 je crois, elle a dit que Nauru était un modèle de développement économique. Nauru était le pays ayant un des plus importants PIB par habitant au monde. De très riche, il s'est effondré en 2 générations. Et ce fait n'a jamais amené à de grandes révoltes, n'a jamais poussé les gens à faire la grève. Il n'y avait pas de contestation d'un peuple par rapport à leurs politiques. Aussi parce que les politiques, c'est tout bête, avaient un lien avec ce peuple : soit c'était un oncle, soit un parent proche, soit un cousin de la femme de..., etc. Le lien familial est très fort dans les pays comme ça. C'est très difficile d'aller contre sa famille. Je pense que cela a beaucoup joué dans l'absence de révoltes.

A.C. : Le sentiment insulaire, par rapport à des réactions que nous, en tant que « continentaux », nous aurions, on le voit bien... Mais est-ce que ce sentiment insulaire est quelque chose qui est revendiqué par les Nauruans quand on discute avec eux, une « fierté » ou est-ce que c'est plus implicite ?

L.F. : L'insularité, je ne sais pas si cela se construit ou si c'est inné. A Nauru, par rapport à son statut de micro-Etat, le rapport à l'espace, la petitesse géographique donne un côté booster à l'insularité. Ce sont des gens qui ont ça en eux. Souvent on parle des Anglais comme des insulaires en disant « ils ne sont pas comme nous »... Peut être, je n'en sais rien... mais l'idée d'insularité je ne sais pas si véritablement on peut la comparer avec l'Angleterre; mais en tout cas l'exiguïté d'un territoire comme Nauru renforce cette insularité et renforce également ce « manque d'ouverture ». Ils ne sont pas « open-minded ». Il n'y a pas de curiosité apparente, de volonté d'aller voir ailleurs... Je ne sais pas... L'isolement de Nauru est fort, très fort.

La première fois que j'y suis allé, j'ai mis 4 jours. Je me suis même posé la question, dans l'avion, si ça existait. J'avais tellement des doutes avant de partir... Les avions c'étaient des bus, on faisait des arrêts partout. Tout à coup on arrive sur Nauru et je me suis dit « ah d'accord, on y est bien ». Et en même temps, ce qui est assez hallucinant, ce qui m'a énormément marqué la première fois où je suis arrivée à Nauru, c'est que c'était une île, avec son esprit insulaire mais... En fait la première fois, je n'avais pas mes bagages, à Suva mes valises ne m'avaient pas suivi. Je me retrouve sans rien en arrivant à Nauru. Je demande à la personne qui m'accueille comment on fait en attendant que je récupère mes affaires, qui sont arrivées une semaine après. La personne qui me récupère me dit de ne pas m'inquiéter, qu'on va aller à l'échoppe chinoise. Je me dis « ah bon... », il me répond que la communauté chinoise est très ancrée à Nauru. Je me rends compte que la première chose que je fais en arrivant est d'aller acheter dans une échoppe chinoise des choses qui étaient fabriquées en Australie ou en Chine. Et j'ai compris en moins de 30 minutes, en sortant de l'aéroport, que Nauru c'était un tout petit bout de monde global, où vous pouvez trouver n'importe qui. Il y a les citoyens nauruans, qui n'avaient jamais quitté leur île ; une communauté chinoise très forte, qui représentait un moment près de 2000 habitants et qui tenait tous les restaurants : tous les restaurants étaient chinois et toutes les échoppes étaient chinoises. C'était tout le temps la même chose. Je ne sais pas comment ils sont arrivés. On m'avait dit que la première migration qui travaillait la terre c'était des coolies chinois, de Chine. En plus de cette communauté chinoise, il y avait une communauté océanienne qui venait des îles Kiribati, des Vanuatu et des Tuvalu, et qui était venue chercher du travail, qui n'en avait pas sur leurs îles, qui était venue travailler dans le phosphate. A côté de ça, la communauté chinoise donnait tout l'autour, c'est-à-dire le commerce. Et enfin les Australiens, qui étaient ici parce que l'Australie est un petit peu le voisin fort de Nauru et parce qu'il y avait ces fameux camps de rétention. Et donc il y avait ces prisonniers qui étaient Afghans, Sri-lankais... Ce qui faisait que Nauru, dans son idée d'insularité dans ce qu'elle a de plus profond, dans son insularité en termes d'isolement géographique, rassemblait cependant un pot-pourri de ce qui pouvait faire le monde globalisé : les gens qui fuyaient leur pays pour essayer d'atteindre l'Eldorado australien et qui se retrouvaient à Nauru, les communautés chinoises, ceux qui venaient chercher du travail, les Nauruans qui n'avaient pas besoin de travailler et qui n'ont pas eu le réflexe de travailler pendant des années et qui vivaient sur leurs acquis. J'étais donc face à un précipité de la globalisation : c'était frappant de voir sur 20 km² tant de communautés différentes qui étaient le fruit du « village global ». Nauru, pour moi, c'est le Village global par excellence. C'est un petit village qui peut accueillir tous les enjeux mondiaux...

A.C. : A l'époque, il y avait peut-être même aussi les paradis fiscaux... ?

L.F. : Oui, effectivement. Même si ce phénomène n'est pas très visible à l'œil nu. Quand vous regardez dans les bâtiments officiels, des bureaux qui semblent un peu obscurs, où il n'y a personne. Ce sont juste des boîtes aux lettres... Alors ils ne prennent même pas le temps, comme au Luxembourg, de mettre toutes les plaques des banques. Effectivement, tout cela est

vraiment éloquent. C'est ce qui m'a passionné dans le sujet. Moi, je m'y suis intéressé parce que cela faisait des années que j'avais l'idée en tête ; mais quand j'ai commencé à avoir le soutien de producteurs, de rédacteurs en chef, et que j'ai commencé à creuser, tous les jours j'apprenais quelque chose. Je me rendais compte que tout avait une logique implacable. C'est pour ça qu'à un moment je me suis dit que le grand mot, la grande idée de « village global » prenait tout son sens et toute sa réalité à Nauru. Le village global, la globalisation des échanges étaient incarnés dans Nauru ,dans tout ce que ça pouvait amener de positif, c'est-à-dire l'économie de marché avec le phosphate, les échanges, les liens diplomatiques, et tout ce qu'il y avait d'à-côté dans un ultralibéralisme sans garde-fou : ils ont fait n'importe quoi avec l'argent du phosphate, ce qui a entraîné des conséquences fâcheuses. Il a fallu à tout prix trouver de l'argent : pourquoi pas devenir un paradis fiscal par exemple ? C'est comme ça que dans les années 1990, Nauru avait des rentrées d'argent, il était une sorte de bailleur, il louait des emplacements dans une banque-coquille. C'est comme ça qu'ils ont pu tenir. Tout avait vraiment une conséquence. L'éclatement économique conduit à devoir trouver de l'argent. C'est un pays, pour vivre comme tel il y avait cette solution frauduleuse du paradis fiscal. Le paradis fiscal n'est pas frauduleux en soi, c'est plutôt l'argent qui y transite qui est frauduleux. Quand ce moyen n'a plus été suffisant, il a fallu en trouver un autre pour survivre. Ils ont tapé à la porte du voisin australien qui a dit « j'ai un marché à te proposer, pour 30 millions de dollars par an je te donne deux camps de rétention avec entre 500 et 1000 détenus demandeurs d'asile ». Tout est lié dans cette dégringolade. Je voulais appeler le livre « Mécanique d'un désastre », parce que pour moi il y avait une mécanique implacable, quelque chose qui ne s'arrêtait pas. Cela paraissait tellement logique que tout s'effondre. Il y avait un maillage tellement fort dans cette mécanique du désastre. Si on regroupe toutes ces pièces, c'est tellement évident. C'est ça qui est très intéressant : Nauru, dans son isolement, son côté éloigné, offrait un effet loupe par excellence de notre monde.

Ce qui est très intéressant dans les micro-Etats, dans cette insularité encore plus forte, c'est l'effet loupe. Tous les enjeux, toutes les interactions sont tellement serrés que c'est assez simple de voir les causes, les conséquences, le maillage de tout cela. C'est d'ailleurs l'intérêt de ces petits Etats. Ce sont des pays qui sont des exemples assez bornés pour bien comprendre des choses que l'on ne peut pas comprendre à l'échelle de la France. Le seul écueil a évité était d'arriver et de montrer du doigt ce pays. La question de la faute, de la responsabilité était complexe à gérer. Je ne sais pas qui est responsable de ça, je pense que les responsables sont multiples, des Nauruans comme des Occidentaux.

A.C. : Oui, j'ai lu à plusieurs reprises que beaucoup de personnes extérieures à l'île en ont profité...

L.F. : Bien sûr. Ces pays qui ont de l'argent attirent. Ce qui est assez éloquent c'est que Nauru avait l'infortune de ne pas savoir ce qu'était la gestion de l'argent. C'est ce qui les a perdus. Quand vous regardez maintenant à d'autres échelles, le Qatar, les Emirats arabes unis, Dubaï, c'est à peu près la même chose sauf qu'eux ont une expertise qu'ils sont allés chercher à l'extérieur. Beaucoup de traders, de gens qui avaient une expérience économique, politique ou diplomatique venant du monde anglo-saxon, travaillent pour le compte de ces gouvernements. Ils sont allés chercher une expertise que Nauru n'avait même pas. Ils avaient quelques ingénieurs australiens, et l'argent était dans leur poche. Ils ne savaient pas faire. Etre richissime était un problème pour eux. Les parents des Nauruans ont été amenés à ne pas travailler, ils ont donc donné cet exemple à leurs enfants. Que fait-on alors ? On ne fait rien de la journée, on mange et on finit par devenir diabétique. Je vais très vite mais voilà. Dans les micro-Etats, les conséquences de n'importe quelle situation sont devant vous. Elles ne peuvent pas être diluées. Ça met 5 ou 10 ans, et non 3 générations. En début de semaine les

climatologues annonçaient les risques de la fonte des glaces et leurs conséquences en 2120... Nous ça ne nous parle pas. Alors que sur une île, la malbouffe pour des Mélanésiens et des Polynésiens va incuber pendant quelques années, et dix ans plus tard on est face à une explosion du diabète. Ça n'a pas mis un demi-siècle, ça a mis maximum dix ans. Quand je parlais d'effet loupe, il y a aussi un effet multiplicateur. Le micro-Etat est une sorte d'accélérateur de particules. L'impact de l'insularité est donc très fort, et celui d'être un Etat aussi...

A.C. : En effet, est-ce qu'un moment, dans leur faillite, ils ne se sont pas posés la question de se réunir avec d'autres Etats du Pacifique afin de former par exemple des Etats-Unis du Pacifique et avoir un poids réel ?

L.F. : C'est sûr que ce peut être une bonne solution. Après c'est très compliqué géographiquement. L'île la plus proche de Nauru est à 500 km je crois. Je pense que c'est Banaba, qui fait partie des îles Kiribati, qui sont elles mêmes complètement éparpillées. En plus la difficulté des Kiribati est que leur temps est compté avec la montée des eaux. Dans le cas de Nauru, quand la situation économique était vraiment critique, il a été question d'émigrer, de dire « trouvons une autre île », « trouvons un autre territoire ». Pour les îles Kiribati c'est pareil, je crois qu'ils sont en train de prospecter pour rassembler toute la population qui le voudra pour que dans 3 ou 4 décennies ils migrent sur des îles Fidjiennes ou australiennes. Ce qui est assez intéressant est que la géopolitique du Pacifique, en termes économiques pour Nauru mais aussi climatiques pour les Kiribati, peut être amenée à complètement changer. On a l'impression d'avoir à faire à un puzzle que l'on pourrait complètement modifier. On se demande où est la notion de territoire national. Je pense qu'en France on nous dit « demain tu pars de France car ce n'est plus ton pays », c'est contrariant. Il y a un vrai lien à la terre. Et pour eux c'est pareil. Les personnes à Nauru ne veulent pas du tout quitter leur pays. C'est aussi intéressant de voir que dans le futur il est possible qu'il y ait une nouvelle distribution géographique... Je vois au plus extrême, mais ça pourrait arriver. Ça pourrait arriver car des îles comme Kiribati sont très impressionnantes.

A.C. : Y êtes-vous déjà allé ?

L.F. : Oui, j'y ai fait deux transits. C'est assez hallucinant : la piste était d'une étroitesse, on ne pensait jamais atterrir. Quand l'avion fait demi-tour sur la piste, on voit un immense mur de blocs de béton, et comme on était assez haut par rapport à l'avion, j'ai pu voir que la piste était déjà sous le niveau de la mer. Donc à marée haute ils avaient du construire un mur pour éviter que la piste ne soit inondée. Ce sont des pays qui sont condamnés. Nauru ne l'est pas. Pour finir sur Kiribati, il n'y a qu'une île qui n'est pas au niveau de la mer, c'est d'ailleurs Banaba. Cette île ressemble beaucoup à Nauru, c'est une île guano, avec un plateau à 50 mètres d'altitude. Cette île a été complètement souillée par des compagnies britanniques de phosphate. Ils ont demandé aux habitants de Banaba de partir de l'île car ils voulaient exploiter le phosphate. Ces personnes ont du émigrer aux îles Fidji. Les compagnies ont tout détruit à Banaba pendant 50 ans, et en 1980-85, ils sont partis car il n'y avait plus de phosphate et ont dit aux habitants qu'ils pouvaient revenir. Maintenant, petit à petit, la communauté qui habitait cette île dans les années 50, 60, 70 revient. Certains reviennent juste pour y mourir, sauf qu'il n'y a plus rien, c'est un terrier. Le lien à cette terre est donc très fort. C'est ce qui est intéressant à montrer dans ces îles.

A.C. : Les liens que vous décrivez sont-ils plutôt des liens à l'île en tant que territoire ou plutôt des liens à l'Etat ?

L.F. : C'est un lien au territoire. Nauru n'est un Etat que parce que le sol est plein de phosphate. Si Nauru n'avait pas un sous-sol comme celui-ci, ce serait Nauru petite colonie autonome rattachée à la Nouvelle-Zélande ou à l'Australie. Par contre le lien à l'île serait très fort. La nationalité nauruane s'est construite complètement sur le contrôle de l'économie du phosphate. On voulait que les dollars puissent assurer un avenir aux familles. Mais il y avait tout un enjeu autour de l'avenir politique de ce territoire. L'enjeu du pouvoir est devenu tellement fort que les gens qui étaient présidents étaient prêts à faire n'importe quoi. Mais tout le monde en a profité à Nauru. Les dollars coulaient. Enormément chez les propriétaires terriens, mais comme on l'a dit tout à l'heure, les familles étaient tellement larges que tout le monde touchait de l'argent finalement. On demandait à un oncle propriétaire terrien de l'argent pour envoyer son fils faire des études à Brisbane, il donnait sans problème 20 000 \$ sur deux ans. Tout était comme ça, d'autant plus que le lien de solidarité familiale était fort. A la base Nauru est composé de 12 tribus, le lien est donc tribal.

A.C. : Est-ce que les jeunes générations continuent à aller en Australie ? Qu'est ce qu'ils font après le lycée ?

L.F. : Oui, un peu. C'est une question que je n'ai pas trop traité dans le sens où je me suis rendu compte qu'il allait y avoir des changements de mentalité dans les jeunes générations. Ça se sentait déjà, il y avait une vraie culture anglo-saxonne forte : ils parlent tous anglais, il y a des « gangs », toutes proportions gardées, qui taguaient leurs territoires – cette culture du gang était due à une véritable appropriation de ces codes, grâce à la télé. Dans les années 1980, Nauru était l'un des pays qui avait le nombre de magnétoscope le plus élevé au monde. C'était un signe de richesse. Comme ils étaient très riches, ils avaient tous des magnétoscopes. Il y avait donc 40 ou 50 loueurs de vidéos sur l'île. Il y a une vraie imprégnation de la culture hollywoodienne et américaine. Tout ça fait que les jeunes générations avaient cette culture assez forte : culture des études – il fallait faire ses études ailleurs qu'à l'université du Pacifique sud. Il y a une branche de cette université à Nauru, ainsi que dans de nombreuses îles. Les meilleurs élèves peuvent aller à Suva ou à l'université de Queensland, de Sydney, à Melbourne. Melbourne était vraiment une Little Nauru. Il y avait des dizaines de nouveaux étudiants nauruans par an. J'ai l'impression que la nouvelle génération aimerait bien retrouver cela. C'est une génération qui s'ouvre. Mon regret est de ne pas avoir pu voir l'évolution d'internet. Il y avait internet quand j'y suis allé, mais il n'y avait pas Twitter, Facebook, les réseaux sociaux. C'était assez compliqué pour envoyer un mail. J'aimerais bien savoir maintenant quel est l'impact de ça. En 2005 il n'y avait rien. En 2006, ils avaient tous des Ipods. C'est quelque chose qui avait explosé. Je ne sais pas si, avec potentiellement des smartphones, il peut y avoir un désir d'aller à l'extérieur. Leur rapport au monde a du changer pour les nouvelles générations. Quand je regarde mes amis de Nauru qui sont sur Facebook, tous leurs potes sont sur Facebook. Ils ont donc un rapport qui est plus large au monde. Malheureusement, quand j'ai écrit mon livre, on était en pleine phase de transformation des réseaux sociaux. Ce serait une vraie question à se poser maintenant : est-ce que ça a transformé leur rapport au monde ? J'en suis pratiquement sûr. Ça doit être un facteur de réduction de leur isolement. Quand on voit l'impact que ça a sur nous, il est difficile de penser qu'il en est autrement pour ces petits pays, qui plus est qui sont isolés. Je suis persuadé que ce sont des gens qui cherchent le contact extérieur maintenant.

A.C. : Nauru appartient au groupe des PEID. Est-ce qu'il y a une conscience d'appartenir à ce groupe ? D'autant que la représentante du groupe à l'ONU est Nauruane...

L.F. : Je ne crois pas. Ça pose une autre question. Est-ce que ce groupement de micro-Etats n'est pas aussi un lobby ? Bien sûr c'est une façon de se faire entendre. En revanche, une

autre question est sous-jacente à celle-ci : de nombreux micro-Etats insulaires du Pacifique sont sous « allégeance » taïwanaise. Taïwan n'est toujours pas reconnu par l'ONU. Au niveau diplomatique et géographique, il est assez hallucinant de voir qu'il y a une ambassade taïwanaise à Nauru. Dans le jeu diplomatique, il est possible de faire allégeance à Taïwan, et par un coup de sang, le président Harris, à l'époque, avait retourné sa veste et plaidé allégeance à la Chine car elle donnait plus d'argent. Un an plus tard il a rechangé. A cette situation économique s'ajoute une situation politique. Les conditions économiques étaient tellement dures que pour plus d'argent il a changé. Ceci-dit, cette personne était un quasi-dictateur.

En termes de micro-Etats, il y a des interactions assez claires dans le sens où ces Etats sont des pays. Ils ont les atours d'un pays, ont un pouvoir. Ils possèdent un vote à l'ONU. Seuls ils n'ont pas beaucoup de pouvoir mais en se regroupant ils peuvent compter. La diplomatie du chéquier, que pratique Taïwan, c'est bien sûr la preuve d'une reconnaissance à l'ONU. Les micro-Etats sont les jouets de tout ça.

A.C. : Mais ils en ont conscience, non... ?

L.F. : Je ne sais pas... En août 2008, quand la Russie attaque la Géorgie, la communauté internationale réagit, essaye de calmer les choses. Tout à coup, la Russie reconnaît officiellement l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Le premier pays qui reconnaît après la Russie l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud est Nauru, en novembre 2008. Après quelques recherches, j'ai compris que Nauru avait fait ça contre un chèque de 50 millions de dollars fait par Poutine. On est encore dans cette fameuse diplomatie du chéquier. En faisant ça, Nauru s'assurait deux années de budget gouvernemental. Ce sont des pays qui vendent leurs petits pouvoirs d'Etat. A Palaos, on n'imagine pas le nombre de touristes taïwanais qui y sont du fait de la proximité de ce territoire. C'est le spot touristique taïwanais car il y a un lien fort avec l'ambassade ; Palaos l'a reconnu officiellement. C'est un enjeu qui est très clair pour les micro-Etats : il y a une faiblesse économique, une faiblesse de densité de population mais ce sont des pays qui ont des choses à vendre, qui peuvent donner.

A.C. : A ce moment là, où placer le curseur entre dépendance et indépendance, le terme de souveraineté a-t-il encore un sens ?

L.F. : Il est vrai que l'on perd beaucoup d'indépendance quand on se vend. Le cas de la Chine montre clairement que le président Harris avait tellement compris ce que c'était de jouer sur les inimitiés entre 2 pays. En cela, dans la dépendance il y a une forme d'indépendance. Je me lie par exemple à la Chine. Mais je sais très bien que si je me brouille avec eux, je peux aller demander plus d'argent à Taïwan, son ennemi intime. Harris était très fort là-dessus en ce qu'il était capable, sans aucun scrupule, d'aller chercher de l'argent plus loin. Le fait d'être un pays, d'avoir un droit de vote, d'être reconnu, on fait ce que l'on veut avec ce droit. On est le jouet de ces relations mais on peut aussi en jouer. Cela peut avoir des effets pervers. Par exemple quand Nauru accepte 50 millions de dollars pour reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, et que la Russie joue un rôle majeur dans le conflit en Syrie, je me suis demandé si un jour la Russie n'allait pas sommer les pays qui lui sont acquis, comme Nauru, de reconnaître le pouvoir de Bachar Al-Assad comme légitime. Dans ce cas extrême, ces pays seraient en danger car ils se mettraient potentiellement la communauté internationale à dos, donc les pays qui leur permettent de vivre. L'écart entre dépendance et indépendance est donc difficile à cerner. Mais il est vrai que ce sont des pays trop petits pour avoir une quelconque influence. Ils essayent de rentrer dans les interstices et de tirer leur épingle du jeu. Mais si n'importe quel pays veut les écraser, ils pourront le faire sans problème.

A.C. : Que pourriez-vous me dire de la spatialité de Nauru ? Y a-t-il des secteurs géographiques dédiés par activités par exemple ?

L.F. : C'est très simple. L'île a toujours été, sur le dernier siècle, exploitée. Deux choses : la population était un peuple de pêcheurs donc les habitations étaient sur le littoral. De plus, on s'est rendu compte très vite que le plateau de Nauru, l'intérieur, était plein de phosphate. Géographiquement, la répartition était faite. Le cœur économique, c'est-à-dire le phosphate, était au cœur de l'île. C'est là qu'on creusait. Les habitations étaient sur le littoral. C'est comme ça que s'est construite cette « route du littoral ». 95% des habitations sont sur le littoral. Ce qui est compliqué c'est que la mine n'est pas une mine à ciel ouvert. Il y a un squelette de corail, des cheminées de corail. Entre ces cheminées ils creusent et vont chercher le corail. Cette île est donc un gruyère. La mine est blanche et très peu ventée, ce qui fait qu'il y règne une chaleur de 40 à 45°C. Ce sont des conditions que l'on ne retrouve pas sur le littoral. Les personnes qui auraient habité là ont de toute façon été délogées lorsque l'on a commencé à creuser. En plus, tout cela appartenait à 12 tribus, et la répartition de terres était déjà faite. Je n'ai jamais vu Nauru avant 1800. Sur une photo que j'ai vu, c'était vraiment l'image d'Epinal, avec une petite route. Je ne vois pas comment peut être l'île sinon.

A.C. : Sur ce territoire, où se trouvent les camps de rétention australiens ?

L.F. : Ils ne sont pas du tout sur le littoral. Un de camps avait été érigé sur l'ancienne maison du président de la République. Ce camp avait été bâti sur les contreforts de ce fameux plateau où il y a pas mal de végétations. Par manque de place, ils ont du raser cette maison tombée en désuétude et mettre le camp à sa place. Le deuxième camp était par contre en plein milieu de la mine. Celui là était très dur. Quand j'y suis allé, il n'y avait plus grand monde. Le système des camps a commencé en 2001, et a repris il y a peu. Ce qui est hallucinant c'est de voir que ce ne sont même plus les gouvernements conservateurs qui mettent ça en place, mais les démocrates en Australie. Il y a des révoltes et une grève de la faim qui ont eu lieu à Nauru. A Manus aussi il y a eu des rébellions dans ces camps australiens.

Ces camps de réfugiés m'ont marqué. La première fois que je suis allé à Nauru en 2005, j'ai demandé à rencontrer le consul d'Australie pour discuter des camps. Je le rencontre, et dans un langage très diplomatique, il me dit qu'il ne cachait pas ces camps à l'opinion publique. Je m'étonne de cette réponse, il me semblait que c'était plutôt quelque chose qu'on devait cacher. Je comprends qu'ils font de la « publicité » sur ces camps pour faire comprendre aux gens qui aimeraient venir en Australie qu'ils peuvent s'attendre à passer quelques mois voire quelques années à Nauru. Il me confirme ça en me disant « en quelque sorte oui, c'est comme ça que l'on peut l'imaginer... ». Les informations comme les révoltes étaient passées sous silence mais l'existence même des camps était exposée au grand jour. Ce n'était pas des camps d'entassement, les réfugiés étaient plutôt bien logés et bien nourris. Les organismes internationaux étaient là, ce n'étaient pas les camps de concentration nazis ou même ceux qu'on a pu trouver en période de guerre en Serbie...ou dans les enclaves espagnoles en Afrique.

Les quelques personnes que j'ai interviewé là-bas et qui vivaient dans ces camps m'ont expliqué la douleur psychologique d'un tel camp. A quel point il est dur psychologiquement de se dire que je vais finir ma vie ici. Un des prisonniers que je cite dans le livre a atteint son rêve, est allé en Australie et a été interné à l'hôpital psychiatrique de Brisbane parce qu'il avait péché un boulon. Quand je l'ai interviewé, je sentais qu'il était à deux doigts d'exploser, il était déjà à l'hôpital à Nauru. En arrivant à Nauru, leur temps s'arrête. Ce sont des personnes qui ont un parcours très dur, qui ont été chassés de chez eux. Etre à Nauru c'est comme si on

appuyait sur pause mais que eux continuent à vivre. Ils perdent leur temps, il est très compliqué de joindre les avocats par internet, cela prend des mois.

A.C. : A propos de l'Australie, quels liens entretient véritablement ce pays avec Nauru ?

L.F. : L'Australie a le même rôle que les Etats-Unis dans la Caraïbe. Symboliquement, pouvoir imposer des camps de rétention sur des pays sans qu'on reproche une forme d'ingérence prouve bien un certain pouvoir. L'Australie est en plus un pays très riche. Il a un grand atout, il est assez central géographiquement. Quand on regarde le sud est asiatique et le Pacifique, au milieu il y a cette plateforme qu'est l'Australie, elle a des liens de partout avec l'Indonésie, avec le Japon. Elle a un poids énorme sur les pays alentour, surtout ceux du Pacifique. Beaucoup plus que le Japon. Le Japon a beaucoup plus de difficulté à s'absoudre du conflit latent avec la Chine. Déjà dans leur propre intérieur ils ont des problèmes à régler avant de penser à l'expansion. Les Japonais ne laissent par contre pas beaucoup de place aux Australiens en termes de pêche. Pour les réserves halieutiques, les Japonais savent très bien où se trouve l'océan Pacifique et les zones de pêche les plus à même de ramener du poisson. C'est un peuple de pêcheurs qui fait tout pour avoir son thon rouge,... Nauru présente par exemple beaucoup d'intérêt pour le Japon en termes de ZEE. Ils ont simplement dit à Nauru que le pays avait une grande zone exclusive qui les intéressait. Quand Nauru n'avait plus trop d'argent, elle a vendu ses licences de pêche. Le contrôle est cependant quasi-impossible, ils n'ont même pas de gardes-côtes. Dans une petite politique économique et diplomatique, le Japon s'est évertué à remettre à flot une flotte de petits bateaux de pêche de Nauru. Ils avaient affrété des constructeurs, et des ingénieurs japonais avaient reconstruit le port pour permettre à Nauru de retrouver une petite pêche. Il y avait aussi l'idée de la commission de la baleine, au sein de laquelle des petits pays comme Nauru sont apparus alors qu'ils n'étaient pas du tout membres. Ils votent pour la levée du moratoire sous la pression du Japon. On retombe dans la diplomatie du chèque qui rythme le quotidien de ces Etats.

A.C. : Quand vous me parliez du plan économique, est-ce qu'il est parfois envisagé par ces pays d'exploiter ces ressources propres que sont les ressources halieutiques pour redresser leur économie ?

L.F. : Il y a deux choses qui peuvent entrer en cause là dedans. Tout d'abord l'isolement. Cette ZEE est vraiment très étendue. Pour la pêche, avec de gros chalutiers et leur capacité de stockage par glace, ce serait jouable. Mais ensuite il faut revenir au Japon, en bateau il faut pratiquement 6 jours pour atteindre le sud. Ce sont des pays assez éloignés. Est-ce que cela vaut vraiment le coup, je ne sais pas. Mais c'est sûr que quand il a été question de diversifier l'économie du pays, les licences de pêche et la fameuse ZEE ont été mises en avant. Ils se sont dits : « Qu'est ce que l'on a à vendre ? Du phosphate, on l'a déjà fait. Comment se diversifier ? ». Ils ont trouvé cette ZEE et la pêche. Ils ont trouvé aussi les cheminées de corail dont je parlais tout à l'heure. Ils se sont dit « On va prendre plusieurs kilomètres carrés et on va toutes les détruire et les découper ». Le but serait de les vendre à des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et surtout le Japon qui en ont besoin pour faire les digues. Ce sont des blocs tellement robustes que le Japon en aurait fait des pierres de digue. Il y avait aussi l'idée d'avoir une autonomie agricole, c'est-à-dire de remettre de la terre arable là où ils auraient fait sauter ces fameuses cheminées. Sur cet espace ils auraient planté des choses afin d'être moins dépendants. Ce plan était donc raisonné et raisonnable. Après il y a le discours et son application qui est difficile à mettre en place. A moyen terme je pense que l'argent du phosphate sera dans un fonds souverain, comme en Norvège ou au Qatar. Ce fonds permettrait d'alimenter divers investissements... A long terme je pense que c'est ce qu'ils essaient de faire. C'est-à-dire de refaire la même chose avec une diversification et des

contrôles. Ils en ont pris conscience mais le vrai problème est la façon de faire de la politique. On en revient au problème du pouvoir politique trop proche de n'importe qui dans son absolu. Par exemple, à Nauru, un homme était ministre de l'économie en 2002 ou 2003, il n'avait aucune connaissance en économie. Même la moindre connaissance de ce que peut être l'offre et la demande. Il l'a dit dans un reportage en Australie. Et il assistait à des réunions, à des meetings intergouvernementaux dans le Pacifique, et il devait dealer. A une époque où l'île n'avait pas un rond. Ce qui a apporté la déchéance. Bien sûr il n'y a pas que lui. C'est assez hallucinant de voir cette promiscuité entre le pouvoir et le peuple. On se rend compte que tout le monde ne peut pas gouverner. L'énorme problème de Nauru est le clientélisme. Quand on a vraiment besoin d'argent, on va voir le député qui est membre de notre famille... Ca se faisait au temps où l'argent coulait à flot. L'exiguïté du territoire amène à un rapprochement de collusion, de corruption, de clientélisme. C'est commun à Nauru, Palaos, Tuvalu... Quand vous êtes un pays de moins de 50 000 habitants, vous êtes une ville sur une île.

AC : Est-ce que Nauru collabore avec l'organisation régionale du Pacifique à laquelle elle appartient ?

LF : Quand j'y étais en 2006, une de ces réunions étaient en cours donc il n'y avait pas trop de ministres sur l'île, ils étaient tous partis là-bas. Il y a une chose que je sais, c'est que sur les histoires de maillage, de réseaux, l'émission des pays dans leur intérieur comme par exemple au sein des îles Kiribati accentue les difficultés à mettre en place des contacts. Ils essayent d'abord d'être en contact avec eux-mêmes avant d'entrer en contact avec les îles voisines. Ils ont quand même eu un besoin de le faire. Le Forum du Pacifique a été créé du fait d'un besoin de faire de la politique à l'occidental. Dans ces forums il y a toujours des Etats invités comme le Japon par exemple. Ils font de la politique à l'occidental car on leur demande de faire de la politique à l'occidental, avec des forums interétatiques, une forme d'Union européenne des pays du Pacifique. Quand j'ai vu des photos de ces fameuses rencontres, il y avait une forme de transformation symbolique des hommes politiques dans leur accoutrement. Petit à petit les habits traditionnels disparaissaient au profit des costumes cravates, symboles de la politique à l'occidental. Petit à petit est apparue cette nouvelle génération de politiques en costume/cravate. On a incorporé cette idée de politique à l'occidental. Si c'est symbolique, je pense aussi que ça veut dire autre chose. Ils veulent être reconnus comme de véritables représentants de leurs pays, des intermédiaires, des gens qui ont des choses à dire, à représenter entre eux, mais aussi auprès d'autres personnes comme les ambassadeurs lors de la table ronde dont on a parlé tout à l'heure. Sur cette idée de pays insulaires, dans leur représentation, ces gens-là, s'ils veulent traiter d'égal à égal sont obligés de s'occidentaliser. Il s'agit d'avoir une certaine légitimité politique.

A.C. : Pour moi, s'intégrer dans un réseau des Etats de l'Océanie Pacifique pourrait être la solution pour Nauru dans un futur proche... Qu'en pensez-vous ?

L.F. : Si on reprend l'exemple de la Norvège, on voit bien qu'elle refuse d'entrer dans l'UE car elle n'a aucun intérêt à en faire partie. Peut être que Nauru aurait un rôle à joué en reprenant l'exemple norvégien. Si plus tard ils recouvrent la santé économique et financière qu'ils avaient, cette fameuse idée d'être le hub du Pacifique pourrait aboutir. Nauru desservait le Pacifique. C'était eux les bosses. Je pense que dans leur idée il y avait ça. On a l'argent, on est tout petit, on a les moyens logistiques de communication et de transport et on va être inamovible. On va être le noyau, le nœud, le hub de cette organisation Pacifique. Dans les années 1970-80, ils voulaient mettre cela en place. Cela ne s'est pas fait du fait de la dilapidation d'argent. Mais s'ils recouvraient cette richesse, elle serait un poids politique. Ce qui se passe en ce moment avec la remise en place d'une génération qui a fait des études, dont

certaines vont devenir ministres, d'autres présidents de la République. Il y a aussi des personnes qui ont une trentaine d'années et qui ont travaillé dans les organismes internationaux comme le FMI. Ils ont une expertise de politique administrative, politique publique, de gestion. Après ils peuvent venir au pouvoir. Si ces gens là peuvent laisser de côté le côté corruptif qui a pu les gêner pour le développement du pays. S'ils sont au pouvoir, ce qu'ils voudront principalement c'est assurer l'avenir de leur pays sur plusieurs générations et revenir au statut de place forte du Pacifique. Sur des petits Etats qui n'ont jamais plus de 100 000 ou 300 000 habitants, il y a moyen d'être incontournable. Par exemple les îles Fidji, elles sont très pauvres, elles ne vivent que grâce au tourisme. De fait, tous ces Etats sont pauvres ou vivent chichement, sauf un qui a été très riche, Nauru. Même si vous n'avez que 10 000 habitants, si vous êtes capable d'offrir par exemple 30 millions de dollars par an au sein de l'organisation du Pacifique, vous avez un poids énorme. La différence avec ce que l'on connaît d'habitude est qu'il s'agit là d'un des pays les moins peuplés.

A.C. : Lorsque je me suis intéressée à Nauru, je voulais presque faire une comparaison avec les pays du Golfe qui sont eux aussi relativement petits et riches en ressources. Même si leur position géographique est avantageuse. Je ne sais pas ce que vous pensez de cette comparaison...

L.F. : Clairement ! D'ailleurs mon dernier chapitre, que l'éditeur a enlevé, était consacré à cette comparaison avec l'exemple nauruan qui avait fait des petits et qui était Bahreïn, le Koweït même si c'est plus gros, les Emirats arabes unis et le Qatar. Il y avait cette idée qu'il y avait une différence qui était la place centrale de ces petits pays dans le monde de façon géographique. On le voit au niveau des flottes d'avion. Maintenant c'est Emirates, c'est Qatar Airlines... On passe toujours par là. C'est exactement ce qu'a essayé de faire Nauru: pour aller de l'Australie au Japon, ils étaient capables de faire faire une escale à Nauru. C'était déjà pensé de cette façon là. Il y a vraiment de grosses similitudes. Comme on le disait tout à l'heure, la grande différence est qu'ils ont accumulé une vraie expertise internationale avec des individus qu'ils payent vraiment cher pour ne pas se faire avoir, ça c'est vrai. Par contre la vie c'est exactement la même chose : la gratuité. Quand vous étiez Nauruan, pratiquement tout était gratuit. L'école, les études universitaires, la santé, tout ça était gratuit. Qu'est-ce que l'on retrouve au Qatar ? La gratuité ! Quand vous êtes citoyen qatari, vous ne payez pas l'essence, vous ne payez pas l'université. C'est exactement la même chose. C'est hallucinant de voir aussi que Nauru a été l'avant-garde de quelque chose de néfaste : l'obésité et le diabète. Quand vous prenez à l'heure actuelle le classement de ces maladies, en numéro 1 vous trouvez toujours Nauru, et en numéro 2 vous trouvez les Emirats Arabes, en 3 le Qatar. C'est-à-dire que vous avez exactement la même chose : des gens qui n'ont plus besoin de se mouvoir pour le travail, qui n'ont plus besoin de s'occuper, qui n'ont plus besoin d'acheter des choses... Et bien cela a un impact direct sur leur vie et sur leur santé. Le diabète est en train d'exploser dans les pays du Golfe persique. Il y a clairement un parallèle. Nauru a été l'avant-garde de pas mal de choses dans ce que l'on peut faire comme fondation politique, économique, sociale, culturelle sur une ressource naturelle unique. Et c'est ce qu'il se passe au Qatar, à Bahreïn, aux Emirats Arabes Unis.

Je pense que dans 50 ans, Nauru, s'ils ne font pas n'importe quoi, peut être un pays important, avec des ressources diversifiées, avec des investissements faits en Australie, en Nouvelle-Zélande, de façon gérée qui leur rapporte des rentes, de l'argent. Cet argent permettra de soutenir un budget gouvernemental, qui permettra d'allouer des bourses d'études... De faire que la roue tourne, mais qu'elle tourne bien, qu'elle alimente tout le monde. Grâce à un phosphate qui peut être dans 50 ans ne sera plus là mais qui aura généré des rentes. Comme la Norvège qui est en train de vivre sur son fonds souverain. Nauru a ce défi à relever. On n'en

est qu'au début. Mais tant qu'il y a une prise de conscience...Un jour peut être qu'avec de l'argent ils feront de Nauru une place touristique. Car c'est vrai que je pense que Nauru peut devenir attrayante, quand on voit comme ils ont transformé les abords de Doha. Avec beaucoup d'argent, on peut refaire le plateau de phosphate de Nauru, le bordurer, en faire des champs. Reprendre la plage du côté nord ouest, celle qui est un peu plus au vent et qui est un peu plus belle ; enlever tous les coraux morts, recréer un récif corallien. C'est possible. Avec de l'argent ils peuvent tout faire. Et à leur échelle ça ne coûterait pas 15 milliards de dollars. S'ils y arrivent, tant mieux pour eux ! Après clairement on est loin de ça. Il faudrait 10 ou 15 ans de développement forcé, touristique, avec l'implantation d'hôtels. Après c'est très petit quand même. Il y a peu de végétation, il n'y a pas grand-chose à visiter. Il n'y a rien à visiter ! Si, il y a deux trois canons anciennement japonais qui sont restés de la Seconde Guerre mondiale. En même temps il n'y a rien à visiter à Doha et pourtant...

Ce sont des pays qui peuvent connaître des montagnes russes en termes financiers.

AC : Merci beaucoup du temps que vous m'avez accordé et d'avoir accepté de répondre à mes questions.

Annexe 2 : Liste UNESCO des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID)

1. Antigua-et-Barbuda
2. Bahamas
3. Bahrain
4. Barbade
5. Belize
6. Cap-Vert
7. Comores*
8. Cuba
9. Dominique
10. Fidji
11. Grenade
12. Guinée-Bissau*
13. Guyana
14. Îles Cook
15. Haïti*
16. Jamaïca
17. Kiribati*
18. Maldives
19. Îles Marshall
20. Maurice
21. États Fédérés de Micronésie
22. Nauru
23. Niue
24. Palaos
25. Papouasie-Nouvelle-Guinée
26. République dominicaine
27. Samoa*
28. Sao Tomé-et-Principe*

29. Saint-Christophe-et-Niévès
30. Sainte-Lucie
31. Saint-Vincent-et-les-Grenadines
32. Singapour
33. Seychelles
34. Îles Salomon*
35. Suriname
36. Timor-Lesté*
37. Tonga
38. Trinidad-et-Tobago
39. Tuvalu*
40. Vanuatu*

PEID MEMBRES ASSOCIES DE L'UNESCO

1. Anguilla
2. Aruba
3. Curaçao
4. Îles Caïmans
5. Îles Vierges Britanniques
6. Saint-Martin
7. Tokelau

* : comptent aussi parmi les Pays les Moins Avancés

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages imprimés

ARGOUNES Fabrice, 2006, *Géopolitique de l'Australie*, Bruxelles : Editions Complexe, 143p.

ARGOUNES Fabrice, MOHAMED-GAILLARD Sarah, VACHER Luc, 2011, *Atlas de l'Océanie*, Paris : Editions Autrement, 80p.

CAPUL Jean-Yves, GARNIER Olivier, 2008, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris : Editions Hatier, 575p.

CRUSOL Jean, HEIN Philippe, VELLAS François (sous la direction de), 1988, *L'enjeu des petites économies insulaires*, Paris : Economica, 297p.

FOLLIET Luc, 2010, *Nauru, l'île dévastée*, Paris : Editions La Découverte, 154p.

PAULIN Elisa, 1997, *Théorie de la spécialisation internationale et économies insulaires : le cas des îles de la Caraïbe*, Paris : L'Harmattan, 306p.

PERON Françoise, 1993, *Des îles et des hommes*, Rennes : Editions de la Cité/Ouest-France, 286 p.

ROSIERE Stéphane (sous la direction de), 2008, *Dictionnaire de l'espace politique*, Paris : Armand Colin, 319p.

SANGUIN André-Louis (sous la direction de), 1997, *Vivre dans une île : une géopolitique des insularités*, Paris : L'Harmattan, 389p.

Chapitre dans un ouvrage imprimé

BONNEMAISON Joël, 1997, « La sagesse des îles », in SANGUIN André-Louis (sous la direction de), *Vivre dans une île : une géopolitique des insularités*, Paris : L'Harmattan, 389p.

Articles de périodique

ADAM Laurent, 1995, « Le concept de micro-Etat : Etats lilliputiens ou parodies d'Etats ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 2, n°3, p.577-592

ARGOUNES Fabrice, 2012, « L'Australie : la tentation de la puissance régionale », *Pouvoirs* 2/ 2012, n° 141, p. 103-116

CASTELLI Bernard, 2005, « Une autre mondialisation : les mutations du blanchiment contemporain », *Mondes en développement*, 2005/3 n°131, p. 111-130

DASQUE Jean-Michel, 2011, « Les Etats insulaires du Pacifique, entre unité et diversité », *Questions internationales*, mars-avril 2011

DOUMENGE Jean-Pierre, 2010, « Le Pacifique insulaire en 2010, un monde éclaté en grande mutation, tiraillé entre traditions « autochtonistes » et valeurs de « métissage » », *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°252, octobre-décembre 2010, p.499-524

DURANTHON Arnaud, 2012, « Qu'est-ce que les micro-Etats insulaires aujourd'hui ? L'exemple des micro-Etats d'Océanie », *Revue française du droit constitutionnel*, 2012/4 n° 92, p. 785-797

HERRERA Rémy et TETOE Poera, « Papouasie Nouvelle-Guinée / Australie : des relations ambivalentes », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°135, 2012-2

IMBERT Geneviève, 2008, « Vers une étude ethnoépidémiologique du diabète de type 2 et de ses complications », *Santé Publique*, 2/ 2008, vol. 20, p. 113-124

MAILLARD Jean-Claude, 2006, « Économie maritime et insularité : le cas des îles tropicales », *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°234, Avril-Juin 2006

MOHAMED-GAILLARD Sarah, 2012, « Les enjeux internationaux en Océanie : contexte historique et perspectives historiographiques », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°135, 2012-2

PIOLET Vincent, 2013, « Géopolitique des paradis fiscaux », *Politique étrangère*, 2013/3 Automne, p. 175-187

OVERTON John, PRINSEN Gerard et WRIGHTON Nicki, « Reversing the Tide of Aid: Investigating Development Policy Sovereignty in the Pacific », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°135, 2012-2

SANGUIN André-Louis, 1981, « "Small is not beautiful": La fragmentation politique de la Caraïbe », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n° 66, p. 343-359

SANGUIN André-Louis, 2014, « São Tomé e Príncipe, les îles du milieu du monde: évaluation critique à propos de leur géographie politique », *Confins* [en ligne], 20/2014, [consulté le 29/03/2014]

SERRA-MALLOL Christophe, 2008, « Bien manger, c'est manger beaucoup : comportements alimentaires et représentations corporelles à Tahiti », *Sciences sociales et santé*, 4/ 2008, Vol. 26, p. 81-81

TAGLIONI François, 2007, « Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde », *L'Espace politique*, n°1, p. 61-75

TAGLIONI François, 2006, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Les annales de géographie*, n°652, 2006, p.664-687

TAGLIONI François, 2004, « La coopération régionale dans l'océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°225, Janvier-Mars 2004, p.53-74

WITTERSHEIM Éric, 2011, « Paradise for sale. The sweet illusions of economic growth in Vanuatu », *Le Journal de la Société des Océanistes*, 133 | 2e semestre 2011, p. 323-332

Rapports

Agence française de développement, Cadre d'intervention régional Caraïbes 2013-2015

Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994

Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005

Rapport du secrétariat général : Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, 6 juillet 2010

Webographie

ALLIANCE OF SMALL ISLAND STATES, 2014, AOSIS
URL: www.aosis.org

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY, 2014, *The World Factbook*
URL: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/nr.html>

FAO, 2013, *The State of Food and Agriculture*
URL: <http://www.fao.org/docrep/018/i3300e/i3300e.pdf>

FRANCE DIPLOMATIE, 2014, *Dossiers pays*
URL: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays>

ITF GLOBAL, 2012, Campagne contre les pavillons de complaisance
URL: <http://www.itfglobal.org/flags-convenience/index.cfm/ViewIn/FRA>

IWC, 2014, *International Whaling Commission*
URL: <http://iwc.int/home>

LA BANQUE MONDIALE, 2014, *Données*
URL: <http://donnees.banquemondiale.org/>

OCDE, *Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD*
URL: <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listedesbeneficiairesdapdetablieparlecad.htm>

OMS, 2014, *Nauru*
URL: <http://www.who.int/countries/nru/fr/>

ONU, *ONU*
URL: <http://www.un.org/fr/>

PACIFIC ISLANDS FORUM SECRETARIAT, 2005, *Forum Appoints National Planner for Nauru*

URL: <http://www.forumsec.org/pages.cfm/newsroom/press-statements/2013/2005-1/forum-appoints-national-planner-nauru-.html>

PORTAL OF TAIWAN DIPLOMATIC MISSIONS, 2012, *Embassies, Consulates, and Missions Abroad*, Ministry of Foreign Affairs, Republic of China (Taiwan)

URL: <http://www.taiwanembassy.org/dept.asp?mp=1&codemeta=locationIDE#5>

SMALL ISLAND DEVELOPPING STATES NETWORK, *UN Conference on Small Island Developing States*

URL: www.Sidsnet.org

UNCTAD UNCTADstat, 2014, *UNCTAD STAT, Conférence des Nations Unies pour le Développement*

URL: http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_ChosenLang=fr

UNWTO, World Tourism Organization

URL: <http://www2.unwto.org/>

A. R. G. GRIFFITHS, « NAURU - Actualité (2009) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 22 juin 2014. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/nauru-actualite-2009/>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Le commerce extérieur des micro-Etats insulaires.....	20
Tableau 2 : Quelques données sur les ZEE et la pêche des petits Etats insulaires dans le monde (classés par région géographique et ratio croissant ZEE/terre).....	35
Tableau 3 : Quelques données économiques des PEID.....	37-38

Figure

Figure 1 : Répartition des ZEE des petits Etats insulaires dans le monde.....	34
--	----

Cartes

Carte 1 : Des Etats dépendants de l'aide internationale.....	24-26
Carte 2 : Principales organisations régionales des Caraïbes.....	43
Carte 3 : Répartition des activités économiques sur le territoire nauruan.....	52
Carte 4 : Répartition de la population en fonction du pays d'origine.....	57

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
Introduction.....	5
1. L'originalité des petits Etats insulaires : des îles souveraines.....	9
1.1. Les petits Etats insulaires en développement: tentative de caractérisation.....	9
1.1.1. Des micro-Etats insulaires aux petits Etats insulaires en développement....	9
1.1.2. Des pays peu influents à l'échelle internationale.....	10
1.1.3. Des Etats nouvellement indépendants issus du processus de décolonisation.....	11
1.1.4. La difficile reconnaissance du statut de « micro-Etat ».....	12
1.1.5. La participation des petits Etats insulaires en développement au concert des nations.....	13
1.2. Le cas particulier des petits Etats insulaires du Pacifique : des pays entre tradition et modernité.....	14
1.2.1. La terre au cœur de l'identité insulaire dans le Pacifique.....	14
1.2.2. Les sociétés océaniques tiraillées entre coutume et modernité.....	15
1.2.3. Une des régions les plus fragmentées de la planète.....	15
1.2.4. Des Etats politiquement instables.....	16
1.3. Une dépendance forte vis-à-vis des grandes puissances mondiales.....	17
1.3.1. Des liens culturels forts.....	17
1.3.2. Des PEID économiquement dépendants des grandes puissances.....	18
1.3.3. L'importance de l'aide au développement des puissances historiques....	21
1.3.4. ... remise en cause par l'arrivée de nouveaux acteurs.....	23
2. La difficile insertion des petits Etats insulaires au sein des réseaux mondiaux...29	
2.1. Des caractéristiques géographiques limitant les avantages comparatifs.....	29
2.1.1. Ricardo et la théorie des avantages comparatifs.....	29
2.1.2. Un développement économique contraint par la petite taille des Etats insulaires.....	30
2.1.3. Du problème de l'isolement.....	31
2.2. Des économies peu fondées sur des ressources naturelles pourtant réelles.....	32

2.2.1. Les vestiges de l'économie coloniale.....	32
2.2.2. Les ressources halieutiques, fondement des économies insulaires ?.....	33
2.2.3. Des économies dominées par le secteur tertiaire.....	36
2.3. La coopération régionale : une bonne idée finalement peu satisfaisante.....	40
2.3.1. Une tradition de réseau plus ou moins ancrée.....	40
2.3.2. Le premier exemple de coopération à l'échelle régionale : la Caraïbe.....	42
2.3.3. Le second exemple de coopération à l'échelle régionale : l'Océanie insulaire.....	43
3. La spécificité des petits Etats insulaires en développement : Analyse à l'échelle d'un Etat – le cas de Nauru.....	47
3.1. Grandeur et décadence de Nauru.....	47
3.1.1. Une croissance fondée sur une mono-ressource.....	47
3.1.2. Nauru, un « Etat-failli » ?.....	49
3.1.3. Un Etat souverain mais dépendant.....	51
3.2. Les effets et les stigmates de l'indépendance sur un territoire insulaire.....	53
3.2.1. Une indépendance mal préparée sur un territoire dominé par la culture insulaire.....	53
3.2.2. Le paradoxe insulaire : Nauru, le village global.....	55
3.3. L'hypothétique renaissance économique de Nauru.....	58
3.3.1. Des perspectives de développement raisonné.....	58
3.3.2. Des tensions et une dépendance qui semblent inévitables.....	59
3.3.3. Vers un hub du Pacifique ?.....	60
Conclusion.....	63
Annexes.....	65
Bibliographie.....	83
Table des illustrations.....	87

RESUME

Ce mémoire d'étape s'intéresse à la viabilité des petits Etats insulaires en développement (PEID), groupe de pays particuliers reconnu par la communauté internationale. La réflexion se construit à plusieurs échelles. Dans un premier temps, il s'agit de montrer en quoi les micro-Etats insulaires, du fait de leur souveraineté juridique, sont des territoires originaux. Après une tentative des caractérisations des PEID, l'étude s'interroge sur le versant économique de ces territoires. Les contraintes liées à l'isolement, à la faible superficie ou encore la faible démographie des Etats insulaires ont des conséquences sur leur insertion au sein des réseaux de communication et des échanges commerciaux mondiaux. Les faibles avantages comparatifs dont ils disposent les obligent à s'ouvrir fortement au commerce international, les rendant très vulnérable à la conjoncture. A la suite de cet exposé qui reste général, nous changerons d'échelle pour nous intéresser particulièrement à un Etat, la République de Nauru. Plus petit pays du monde, Nauru semble être l'archétype de ce qui attend l'ensemble des petits Etats insulaires à terme, à savoir une forte dépendance vis-à-vis de la communauté internationale. Malgré ses difficultés économiques, l'île est loin d'être condamnée. Cette étude démontrera donc que les petits Etats insulaires, en tant qu'objets géographiques et politiques particuliers, s'insèrent différemment dans le monde contemporain, sans pour autant être exclu.

ABSTRACT

This essay focuses on the viability of the Small Island Developing States, a group of specific countries admitted by the International Community. The reflection is based on several levels. First, the objective is to show how their legal sovereignty makes them unique territories. After trying to define the SIDS characteristics, the study highlights the economic aspects of those territories. Isolation, small size, and low demography are the three main constraints that have consequences on their insertion in network and international commercial exchanges. Their low advantages force them to strongly embrace the international trade, making them very dependent on the economic context. After this general study, we will focus more on the Republic of Nauru, the smallest country of the world. Nauru seems to be the archetype of what is expecting the Small Island Developing States in the long run, that is a strong dependence on the International Community. In spite of its economic difficulties, Nauru is far from being doomed. Actually, this study will show that the SIDS, as geographic and political particular subjects, integrate the contemporary world in a different way, without being excluded.